



Les services publics
d'eau et
d'assainissement
en France

Données économiques,
sociales et
environnementales

**Cinquième édition
mars 2012**

Auteurs

Raphaël DEMOULIERE
Joy BENSALD SCHEMBA
Joshua BERGER
Ahmed AÏT KACI
Fanny ROUGIER

BIPE




LES ENTREPRISES
DE L'EAU

Rapport FP2E/BIPE (5^{ème} édition)

Photo de couverture : Photothèque VEOLIA - LE SQUARE/F. Benausse/A. Desvaux/W. Crozes

Crédits photos : Photothèques Lyonnaise des Eaux-Suez ENVIRONNEMENT, SAUR, VEOLIA,
© Auteur/PhotoAlto

Conception graphique : Erigone

Impression à base d'encre végétale sur papier issu de forêts gérées durablement. 

Préambule

La publication de cette 5^e édition du rapport FP2E/BIPE sur les services publics d'eau et d'assainissement en France intervient au moment d'un grand rendez-vous international : le 6^e forum mondial de l'eau, qui se déroule à Marseille du 12 au 17 mars 2012.

Cette année encore, plusieurs milliers de participants de tous horizons se réunissent autour des enjeux cruciaux de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le monde : États, ministères, collectivités, professionnels, ONG et monde associatif... Parmi eux, les entreprises de l'eau apportent leur pierre à l'édifice par les solutions qu'elles développent partout dans le monde auprès des autorités publiques organisatrices, des industriels et des populations. Leur contribution aux grands enjeux communs est essentielle et a été reconnue par l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2010, au moment où cette même institution reconnaissait l'accès à l'eau et à l'assainissement comme un nouveau droit de l'homme.

Parmi les facteurs-clés de succès des politiques engagées autour de cette problématique d'intérêt général, il en est un qui n'apparaît pas spontanément comme une priorité : la transparence et la pédagogie. Bien sûr, la technologie, la recherche et le développement, la gouvernance, les modes de financement, les savoir-faire des salariés sont autant d'éléments essentiels à la réussite des grands chantiers d'accès à l'eau et de santé publique. Mais sans accès à l'information, pas de connaissance, pas d'échange, pas d'amélioration de la performance. C'est pourquoi les entreprises de l'eau ont engagé depuis de nombreuses années des initiatives visant à rendre leur action quotidienne plus lisible et transparente, anticipant parfois les évolutions de la législation en la matière.

C'est aussi la raison de la collaboration entre les experts du cabinet d'études BIPE et de la FP2E, qui coproduisent depuis 6 ans ce recueil d'information sur les services publics de l'eau et de l'assainissement en France.

État des ressources en eau, organisation institutionnelle et gouvernance, éléments chiffrés sur l'économie et sur les acteurs du secteur de l'eau, données sociales et mesures de performance des services : vous y retrouverez l'essentiel des informations qui vous permettront de comprendre le fonctionnement du modèle français, dans un exercice approfondi d'agrégation de données et d'analyses objectives.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Olivier Brousse,
Président de la FP2E

Pascal Le Merrer,
Président du BIPE

Sommaire



Les ressources en eau et leur utilisation 5

Le cycle de l'eau 6

Des situations inégales selon les pays européens en termes de ressources en eau 6

2 000 milliards de m³ d'eau en stock en France 7

Prélèvement et utilisation de la ressource en eau en France et dans le monde 8

La gestion quantitative de la ressource, un enjeu important 9

L'eau souterraine majoritairement utilisée pour l'eau potable 10

Un cinquième des prélèvements pour la distribution d'eau potable en France 11

L'état des ressources en eau 13

L'objectif de bon état des masses d'eau européennes d'ici 2015 13

En France, l'objectif fixé en 2015 concerne deux tiers des masses d'eau 14

Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux, outils de gestion pour l'atteinte du bon état des eaux 16

La planification de la Directive Cadre sur l'eau 16

24,4 milliards d'euros investis dans les programmes des SDAGE entre 2010 et 2015 17

Le budget des agences de l'eau 17

La protection des captages d'eau potable 18

2 grands types de démarches de protection 18

532 captages d'eau potable prioritaires en termes d'actions de protection 20

La FP2E s'engage dans une démarche partenariale avec la profession agricole 21

La qualité de l'eau distribuée 21

Les eaux de surface nécessitent un traitement de potabilisation plus complexe que les eaux souterraines 21

6,6 millions d'analyses par an dans les services délégués 22

Une performance maintenue à un niveau élevé 22

Les consommateurs majoritairement satisfaits de l'eau du robinet 23

La mise en place de la médiation dans l'eau, pour une écoute toujours plus attentive des consommateurs 25

L'entretien des réseaux et la préservation de la ressource 26

Un effort accru au sein des services gérés par les entreprises de l'eau pour remplacer les branchements en plomb 27

L'assainissement des eaux usées 28

5 millions de logements et 12 millions d'habitants en zones d'assainissement non collectif 28

L'entretien des réseaux d'assainissement 29

Les grandes stations d'épuration majoritairement gérées par les entreprises de l'eau 30

La conformité des installations d'épuration, enjeu majeur pour la préservation du milieu naturel 31

70 % des boues d'épuration sont valorisées en agriculture 33

L'organisation institutionnelle 35

Les services publics d'eau et d'assainissement en France 36

Un service local impliquant de multiples acteurs 37

35 000 services publics locaux 37

De nombreuses instances de financement et de contrôle 40





L'économie du secteur de l'eau 43

Les volumes 44

3,8 milliards de m³ d'eau distribués par an 44

Le prix du service 45

Une tarification locale pour des services locaux 45

L'évolution des prix depuis 1994 47

Depuis 1999, une évolution du prix du service de l'eau inférieure à celle du Smic 48

Une évolution des prix contenue 48

Une stabilité des parts relatives de l'assainissement et l'eau potable dans le prix hors taxes et redevances 49

Un prix moyen dans 5 plus grandes villes françaises de 3,28 euros par m³ 50

L'eau : 0,8 % du budget des ménages 50

Éclairage prospectif sur 3 grands facteurs d'évolution 52

L'activité du secteur de l'eau évolue sous l'influence de différents facteurs 52

Les flux migratoires : vers le sud et vers l'ouest 53

La transformation de la structure des ménages 53

Le comportement des ménages et des industries, facteur de baisse des consommations 54

Le financement 54

Une facturation totale de 12,35 milliards d'euros 54

L'eau et l'assainissement parmi les grandes priorités d'investissement des collectivités locales 55

5,62 milliards d'euros d'investissements en 2009 56

Des flux financiers impliquant de multiples acteurs 56



Les entreprises des services publics de l'eau 59

L'activité des opérateurs privés des services publics de l'eau 60

Des procédures encadrées 60

5,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires 62

En termes de population, les entreprises de l'eau gèrent les deux tiers des services d'eau potable et un peu plus de la moitié des services d'assainissement 63

126 millions d'euros d'investissement de recherche et développement 64

Les entreprises de l'eau, acteurs de la bonne maîtrise des consommations d'eau 65

Les entreprises de l'eau participent activement à l'aide aux plus démunis 65

Une implantation locale, une reconnaissance internationale 66

Une grande diversité de modèles de gestion en Europe 69

L'emploi et la formation au sein des entreprises de l'eau 70

Plus de 65 000 personnes au service de l'eau et de l'assainissement 70

Un emploi réparti sur l'ensemble du territoire 73

Le développement des compétences 75

L'évolution de la diversité 77

La poursuite du dialogue social 78

La limitation de l'impact des activités des opérateurs privés sur l'environnement 79

Le développement de la certification ISO 14001 79

La limitation des émissions de gaz à effet de serre 80



Les indicateurs de performance des services délégués en 2010 82

Les évolutions 2008-2009 83

Complément - L'indice linéaire de perte 84

La FP2E - le BIPE - Méthodologie 85





Les ressources en eau et leur utilisation

Le cycle de l'eau

Des situations inégales selon les pays européens en termes de ressources en eau

Tous les pays ne sont pas égaux au regard de la disponibilité des ressources en eau. Certains sont confrontés à des problèmes, regroupés sous le terme de stress hydrique, de rareté de la ressource et/ou d'épisodes de sécheresse¹.

Selon la Commission européenne, au cours des 30 dernières années, les épisodes de sécheresse ont considérablement augmenté en nombre et en intensité dans l'Union européenne (UE). Le nombre de régions et les populations touchées par la sécheresse ont augmenté d'environ 20% entre 1976 et 2006. L'une des plus grandes sécheresses est survenue en 2003, affectant plus de 100 millions de personnes et un tiers du territoire de l'UE.

On parle de stress hydrique lorsque les ressources en eau annuelles sont inférieures à 1 700 m³ par personne et de pénurie lorsque les ressources en eau annuelles sont inférieures à 1 000 m³ par personne.

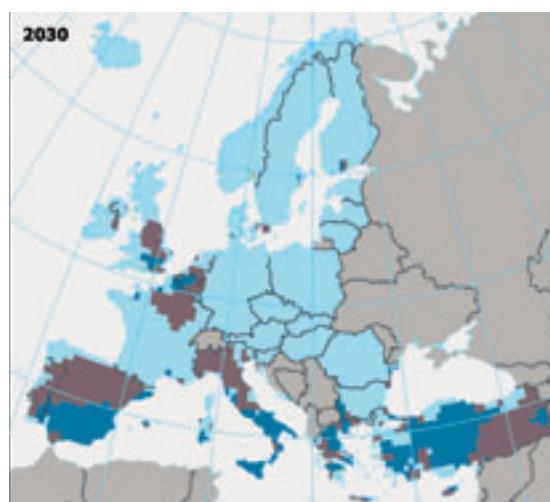
À ce jour, au moins 11% de la population européenne et 17% du territoire de l'UE ont connu un problème de rareté de la ressource en eau.

CARTE DES SITUATIONS DE STRESS HYDRIQUE EN EUROPE

Source : Agence européenne pour l'environnement, 2007



Stress hydrique en Europe (bassins fluviaux) en 2000.



Stress hydrique en Europe (bassins fluviaux), projection LREM-E Scénario 2030.

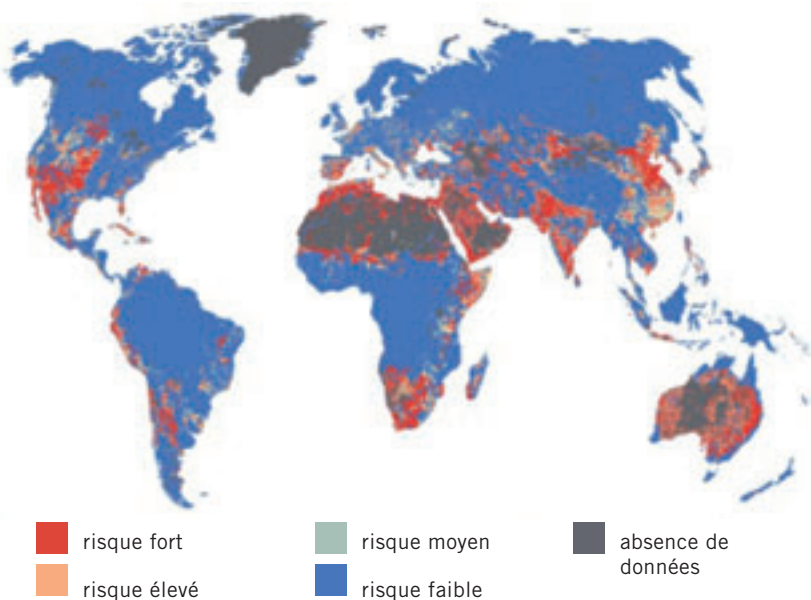
- 0 à 20 % stress hydrique faible
- > 40 % stress hydrique important
- 20 à 40 % stress hydrique moyen
- Hors étude

1- On entend par « sécheresse » une diminution temporaire de la disponibilité en eau en raison, par exemple, d'un déficit pluviométrique et on parle de « rareté de la ressource en eau » lorsque les besoins en eau sont supérieurs aux ressources hydriques exploitables dans des conditions durables – Source : Commission européenne



CARTE MONDIALE DE L'INDICE DE STRESS HYDRIQUE ÉTABLIE PAR MAPLECROFT EN 2011

Source : Maplecroft, 2011



Au niveau mondial, le stress hydrique affecte une part significative de la population. Comme on peut l'observer sur la carte ci-contre, aucun continent n'est épargné. Les zones peuplées les plus affectées sont l'Inde et la Chine en Asie, le Maghreb et le sud de l'Afrique ainsi que la péninsule Arabique sur le continent africain, et les États-Unis et le Mexique en Amérique.

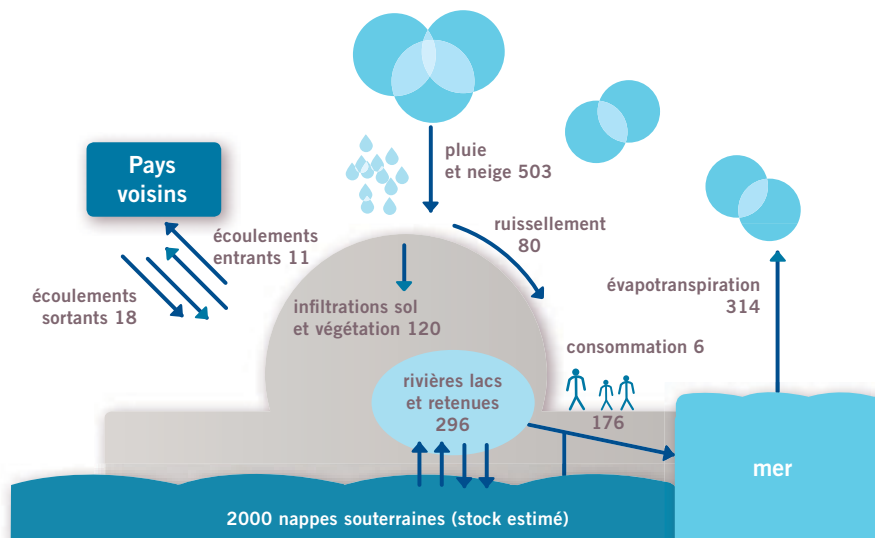
Note : L'indice de stress hydrique utilisé ici correspond au ratio de l'ensemble des consommations domestiques, industrielles et agricoles par rapport aux ressources renouvelables d'eau (précipitations, eaux de surface et eaux souterraines). L'indice est calculé pour des zones de 10 km². On parle de stress hydrique lorsque les ressources en eau annuelles sont inférieures à 1 700 m³ par personne, et de pénurie lorsque les ressources en eau annuelles sont inférieures à 1 000 m³ par personne.

2 000 milliards de m³ d'eau en stock en France

À l'échelle nationale, les ressources en eau bénéficient d'un stock estimé à 2 000 milliards de m³ et d'une pluviométrie annuelle de 503 milliards de m³. Toutefois, ces données sont, là aussi, à relativiser au regard des disparités géographiques d'une part, et de la variation annuelle de la pluviométrie d'autre part.

LE CYCLE MOYEN DE L'EAU (en milliards de m³/an)

Source : Bipe - d'après le rapport annuel 2010 du Conseil d'État, « L'hydrosystème et son droit » et BRGM 2008 (données 2001)



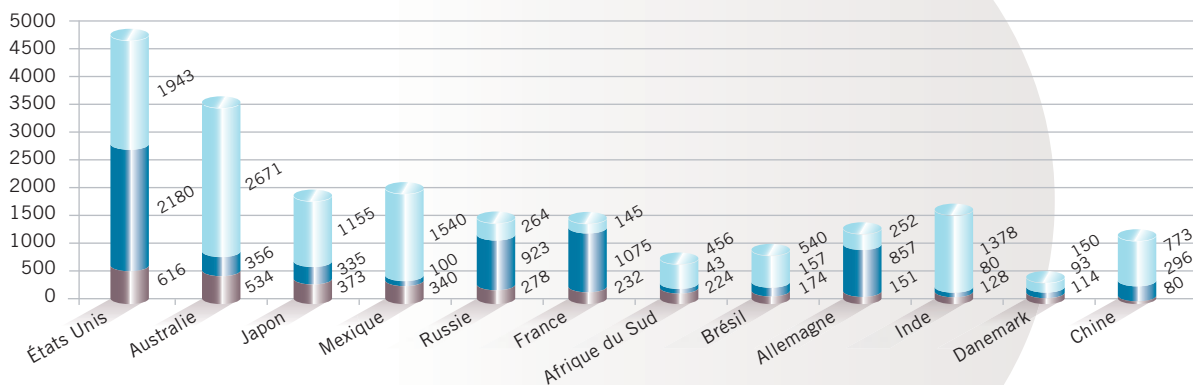
Prélèvements et utilisation de la ressource en eau en France et dans le monde

En France, selon le Service de l'observation et des statistiques (SOeS), 33,5 milliards de m³ d'eau sont prélevés chaque année (27,5 milliards pour les eaux de surfaces et 6 milliards pour les eaux souterraines), soit 520 m³ par personne. Ce chiffre, bien inférieur à la moyenne des pays les plus développés (OCDE : 920 m³), se situe dans la moyenne européenne (550 m³).

En Europe, les niveaux de prélèvements annuels varient en effet de 130 m³ par personne au Danemark à plus de 1 000 m³ au Portugal. À titre de comparaison au niveau mondial, le Turkménistan est le pays prélevant le plus d'eau (5 100 m³/an/habitant) alors que la République Démocratique du Congo est le plus économe (6 m³/an/habitant)².

PRÉLÈVEMENTS EN EAU (litre par personne par jour)

Source : The World's Water 2008-2009 (données 2000)



NB : Les usages énergétiques (refroidissement) sont inclus dans les usages industriels.

2- Ces données sont issues de l'ouvrage : *The World's Water 2008-2009*.



Les usages de l'eau varient avec la structure économique des pays. On note par exemple une prédominance des usages agricoles en Italie et en Espagne, tandis qu'en Belgique et aux Pays-Bas au moins la moitié de la ressource est utilisée par l'industrie.

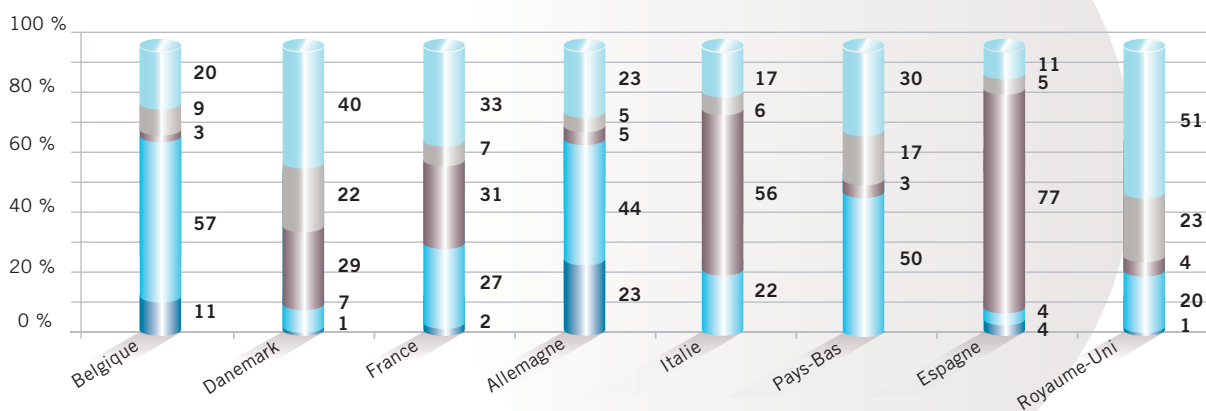
En France, sur l'ensemble de ces prélèvements hors énergie, 33% sont destinés à la consommation domestique, 31% à l'agriculture et 27% à l'industrie.

LES USAGES DE L'EAU EN EUROPE*

*hors énergie
Source : Eureau 2008

- eau potable consommateurs domestiques
- industries
- eau potable autres consommateurs
- autres (dont auto-alimentation par les ménages)
- agriculture

Part dans les prélèvements d'eau



La gestion quantitative de la ressource : un enjeu important

Chaque territoire se caractérise par une quantité d'eau disponible et les différents usages qui en sont faits. Lorsque l'équilibre entre les volumes disponibles et les volumes utilisés est précaire, il peut y avoir ponctuellement un déficit en eau. L'un des objectifs du Grenelle de l'environnement porte sur la réduction du nombre de secteurs géographiques en déficit chronique.

5 départements ont pris chaque année, au cours des 12 dernières années, des arrêtés de limitation des usages de l'eau (Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Tarn-et-Garonne, Vienne).

Selon les données rapportées par les bassins à la Commission européenne en 2010 (données 2009), 48 des 574 masses d'eau souterraines françaises, soit près de 10%, étaient évaluées en état quantitatif médiocre³.

3- L'état d'une masse d'eau souterraine est médiocre lorsque le taux annuel moyen de captage dépasse la ressource disponible.

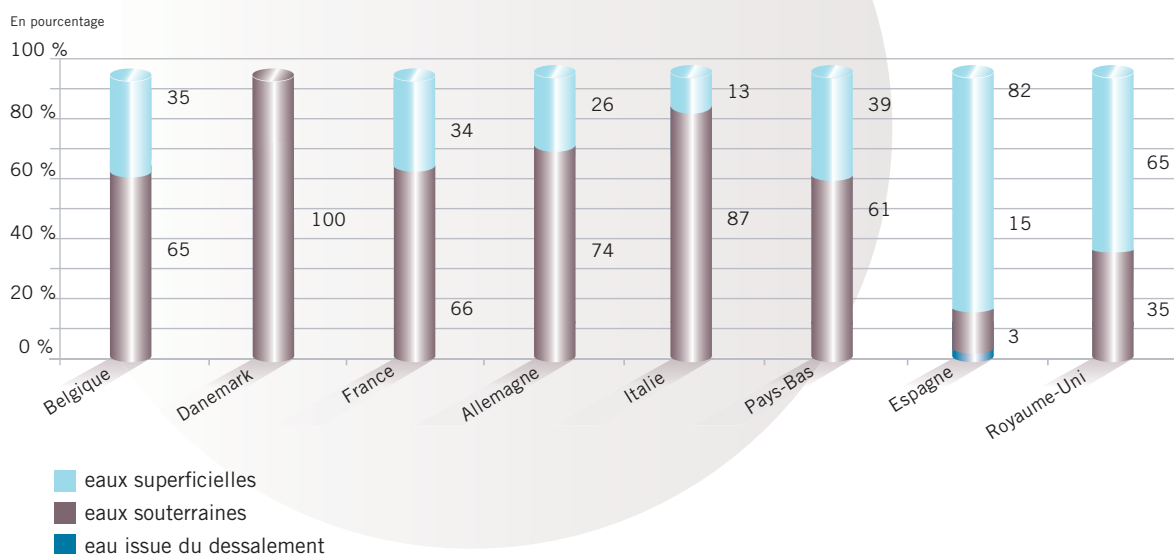
L'eau souterraine majoritairement utilisée pour l'eau potable

La position géographique et la qualité des eaux de surface conditionnent l'utilisation d'une ressource souterraine ou superficielle. L'eau souterraine est majoritairement utilisée pour l'eau potable, lorsqu'elle est disponible. Parfois lorsque les ressources font défaut, l'eau de mer est utilisée pour l'alimentation en eau potable par un procédé de dessalement. Il existe, par exemple, une unité de production de ce type installée à Belle-Île-en-Mer. Ces procédés sont plus fréquemment utilisés dans certains pays souffrant de stress hydrique : Espagne, Israël, les pays du Golfe, Australie.

Il est également possible de réutiliser les eaux usées épurées. Ce procédé est largement développé dans de nombreux pays (Japon, états-Unis-Californie, Australie, Espagne, Italie) et moins développé en France. Il existe des cas de réalimentation de nappes par infiltration et d'irrigation dans certaines îles. Certaines industries recyclent également leurs eaux de process.

ORIGINE DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU EN EUROPE POUR LES SERVICES D'EAU POTABLE

Source : Eureau, 2008





Un cinquième des prélèvements pour la distribution d'eau potable en France

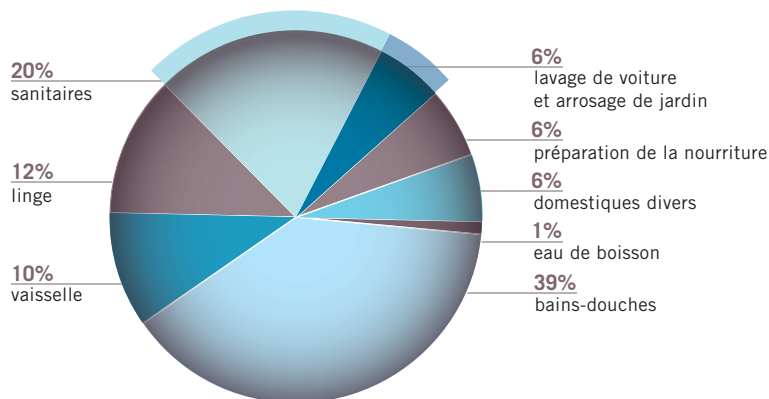
6 milliards de m³, soit environ 40% des prélèvements hors énergie (et 20% du total des prélèvements), sont consacrés à la distribution d'eau potable⁴. Ces prélèvements d'eau pour le réseau public sont en baisse tendancielle depuis une dizaine d'années, conséquence de comportements de plus en plus économes des consommateurs, des progrès technologiques des équipements électroménagers et d'une optimisation des process industriels.

Ces 6 milliards de m³ d'eau prélevés sont traités puis distribués. La distribution d'eau n'a pas pour seul objet de couvrir les besoins

domestiques. Elle est aussi destinée à des usages collectifs (écoles, hôpitaux, entreprises, etc.) ainsi qu'à l'alimentation de clients industriels. D'après les dernières données de l'enquête réalisée auprès des opérateurs membres de la FP2E, le volume d'eau du robinet facturé par les entreprises de l'eau représentait en moyenne 161 litres par jour et par habitant en 2010⁵. Ces consommations évoluent suivant les comportements et les structures familiales.

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION QUOTIDIENNE D'EAU SELON SES DIFFÉRENTS USAGES DOMESTIQUES

Source : C.I. Eau - données 2010



Seulement un quart des usages ne nécessite pas d'eau potable.

Au niveau national, la consommation est en baisse d'environ 10% par rapport à 2006, soit 2,4% de baisse par an. D'une manière générale, la baisse des consommations d'eau du robinet est liée à une baisse des

consommations des ménages mais aussi parfois à une baisse des consommations industrielles, notamment liée à la désindustrialisation de certaines zones.

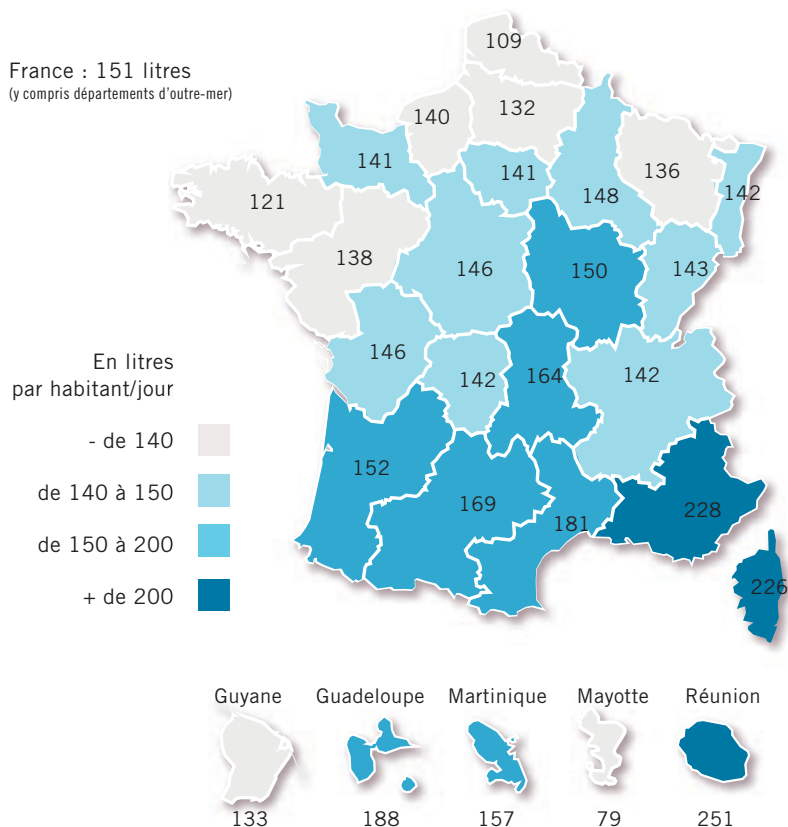
4-Données MEDDTL 2004

5- Ce chiffre couvre les consommations domestiques et industrielles.

Les ressources en eau et leur utilisation

CONSOMMATIONS RÉGIONALES DOMESTIQUES D'EAU DU ROBINET RAPPORTÉES AU NOMBRE D'HABITANTS (litres par personne et par jour)

Sources : SOeS - SSP - Agreste, enquête eau 2008 - Insee, recensement de la population ©IGN, GEOFLA 2006.

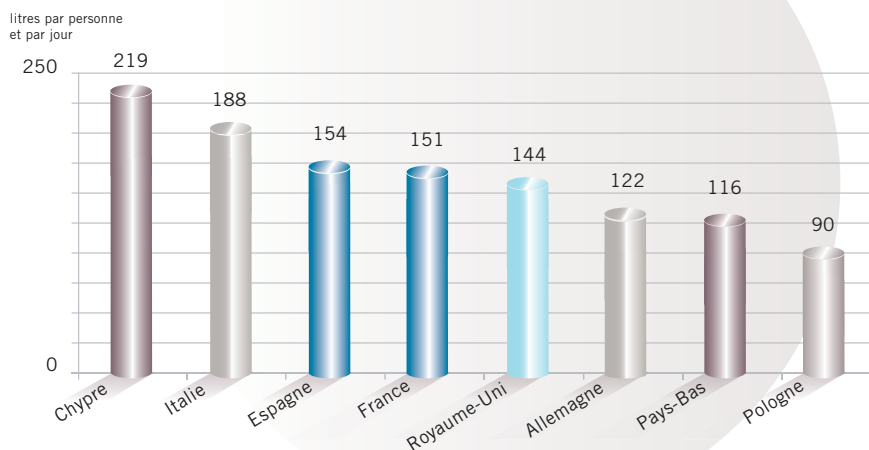


On observe une baisse des consommations dans l'ensemble des régions françaises mais la consommation reste variable d'une Région à l'autre, en raison de facteurs tels que le climat, l'importance de l'habitat individuel, l'existence de piscines et de jardins ou le tourisme. Les régions méridionales consomment plus en moyenne que les régions du nord de la France.

On retrouve au niveau communautaire un éventail de consommations similaires à ce que l'on peut observer entre le nord et le sud de la France.

CONSOMMATION DOMESTIQUE D'EAU DU ROBINET RAPPORTÉE AU NOMBRE D'HABITANTS EN 2008 (litres par personne et par jour)

Sources : BIPE d'après Eurostat, Istat, INE, SOeS, Ofwat, DeStatis, Vewin, GUS, 2008

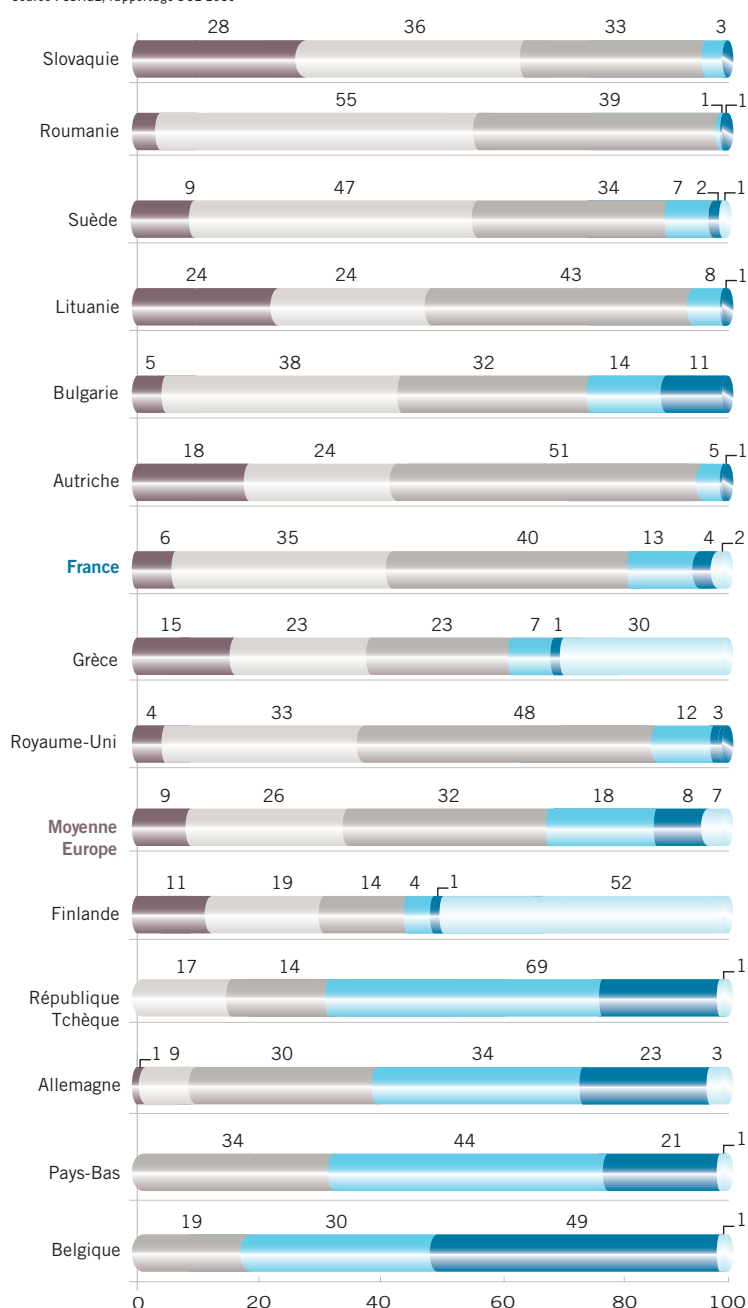


L'état des ressources en eau

L'objectif de bon état des masses d'eau européennes d'ici 2015

EAUX DE SURFACE EUROPÉENNES : POURCENTAGES DES MASSES D'EAU SELON LEUR ÉTAT ÉCOLOGIQUE

Source : SDAGE, rapportage DCE 2010



La Directive Cadre sur l'eau de 2000 engage les pays de l'Union européenne dans une politique unique vers l'objectif commun de bon état des masses d'eau souterraines et superficielles à atteindre d'ici 2015.

En ce qui concerne plus particulièrement les eaux de surface, le bon état repose sur l'état écologique et l'état chimique. L'état écologique est estimé en fonction de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés aux eaux de surface. Il s'appuie sur des critères de nature biologique (faune et flore), hydromorphologique et physico-chimique.

En 2009, 10 400 masses d'eau⁶ de surface et 500 masses d'eau souterraines ont été évaluées en France. Il en ressort que :

- 41% de ces masses d'eau de surface sont en bon état écologique et 43% en bon état chimique ;
- 88% des masses d'eau souterraines sont en bon état quantitatif et 59% en bon état chimique.

Comme on le constate ci-contre, la France se situe au-dessus de la moyenne des pays ayant rapporté à la Commission l'état de leurs masses d'eau en 2009 en ce qui concerne l'état écologique des eaux de surface d'une part et de l'état quantitatif des eaux souterraines d'autre part. Pour ce qui concerne l'état chimique, elle se situe par contre en dessous de cette moyenne, aussi bien pour les eaux de surface que pour les eaux souterraines.

Très bon Bon Moyen Médiocre Mauvais Inconnu

6- Volume d'eau à caractéristiques physiques homogènes et sur lequel les pressions urbaines, agricoles et industrielles sont identiques.

En France, l'objectif fixé en 2015 concerne les deux tiers des masses d'eau

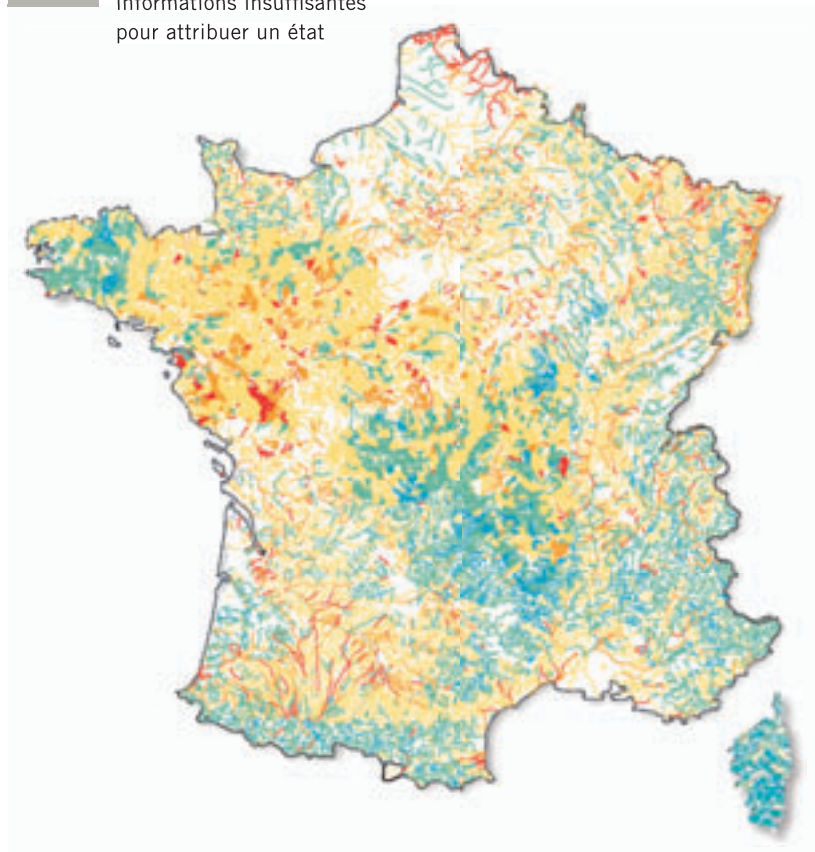
En France, les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement sont d'atteindre le bon état écologique pour plus des deux tiers des masses d'eau en 2015 et pour au moins 90% des masses d'eau en 2021.

CARTE DE L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE DE LA FRANCE

Source : agences de l'eau - délégations de bassin (données rapportées à la Commission européenne au 15 octobre 2010 en application de la directive-Cadre sur l'eau résultant des données de surveillance obtenues en 2006-2007)
Fonds cartographiques : ONEMA
Réalisation : A. Claverolas (OIEau) © ONEMA, 2010

État écologique

- très bon
- bon
- moyen
- médiocre
- mauvais
- informations insuffisantes pour attribuer un état



Guyane

Guadeloupe

Martinique

Mayotte

Réunion



Tous les pays ne sont pas au même stade d'avancement : l'Autriche s'est fixé pour objectif l'atteinte du bon état écologique de 36% des masses d'eau à l'horizon 2015, 100% en 2027. Au Royaume-Uni, les objectifs proposés pour la Tamise sont de 29% de bon état des eaux superficielles en 2015, 93% en 2027, 22% de bon état des eaux souterraines en 2015, et 100% en 2027. En Espagne, sur le bassin de l'Èbre, qui concentre 900 des 5 300 masses d'eau de l'Espagne, 71% de bon état écologique des masses d'eau sont prévus à l'horizon 2015.

Si l'on raisonne en termes d'état global, écologique et chimique pour les eaux de surface et quantitatif et chimique pour les eaux souterraines, on constate :

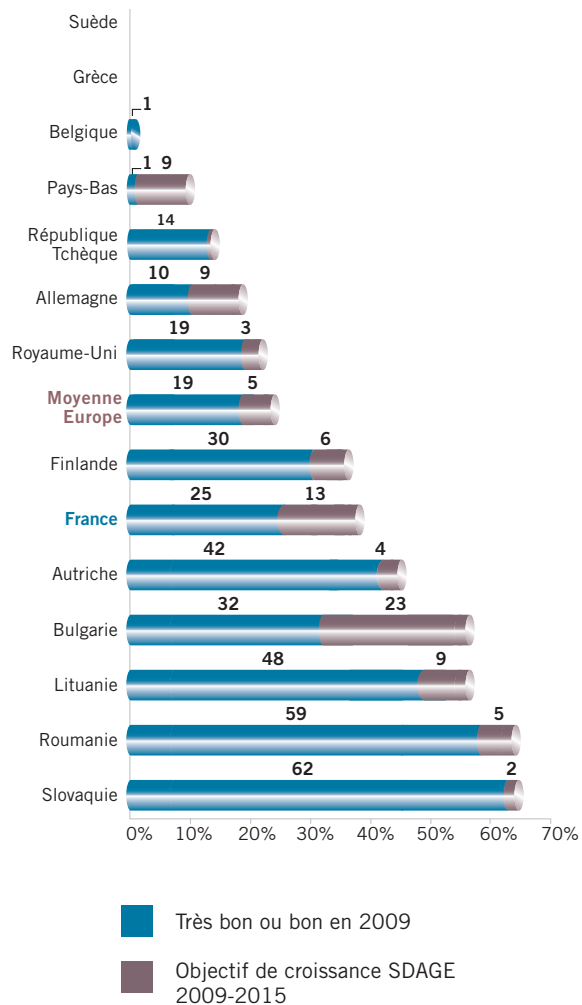
- d'une part, que la France a 25% de masses d'eau de surface en bon ou très bon état, avec l'objectif de porter ce taux à 38% en 2015 ;
- d'autre part, que le taux de masses d'eau souterraines, en bon état global en 2009, était de 55% avec l'objectif de le porter à 62% d'ici 2015.

Ces taux sont plutôt inférieurs à la moyenne européenne pour les eaux souterraines et plutôt supérieurs pour les eaux de surface.



EAUX DE SURFACE EUROPÉENNES : POURCENTAGE DES MASSES D'EAU SELON LEUR ÉTAT GLOBAL

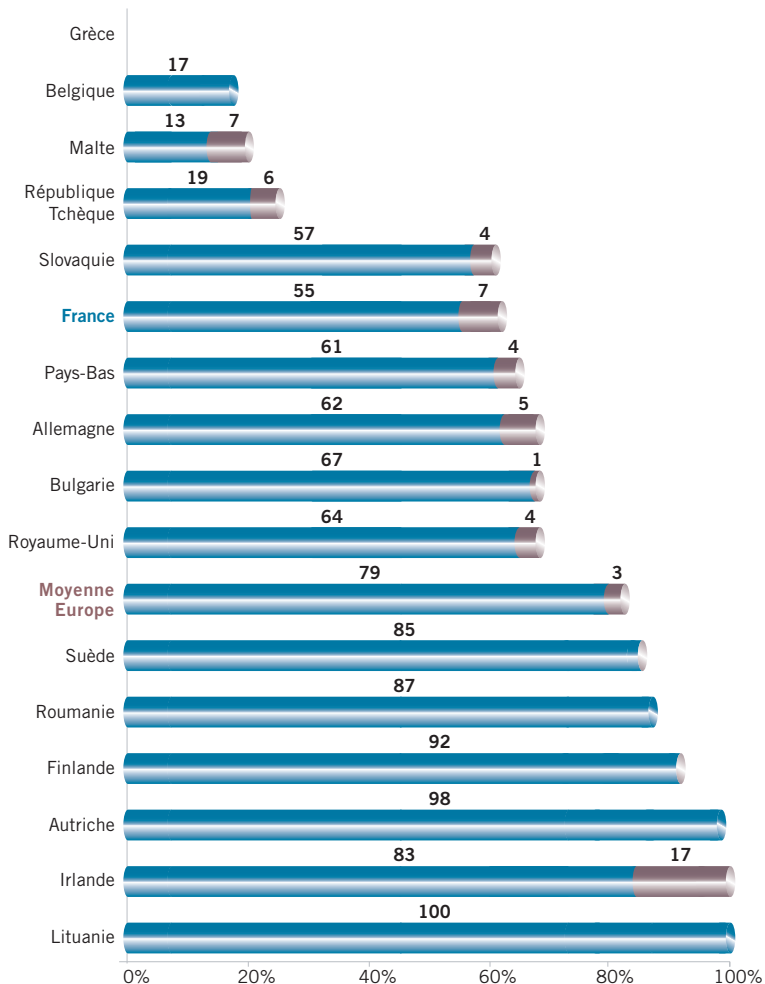
Source : SDAGE, rapportage DCE 2010



NB : L'état global d'une masse d'eau de surface est bon ou très bon lorsqu'à la fois son état chimique et son état écologique sont bons ou très bons.

EAUX SOUTERRAINES EUROPÉENNES : POURCENTAGE DES MASSES D'EAU SELON LEUR ÉTAT GLOBAL

Source : SDAGE, rapportage DCE 2010



NB : L'état global d'une masse d'eau souterraine est bon ou très bon lorsqu'à la fois son état chimique et son état quantitatif sont bons.

Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux, outils de gestion pour l'atteinte du bon état des eaux

La planification de la Directive Cadre sur L'Eau

La planification imposée par la Directive Cadre sur l'Eau n'est pas sur le même pas de temps que les programmes pluriannuels d'intervention des agences. Chaque bassin hydrographique a adopté, fin 2009, son Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Ces programmes prévus sur 5 ans, soit pour la période 2010-2015, visent à l'atteinte du bon état des eaux à leurs termes.

Les SDAGE 2010-2015 sont organisés en trois axes :

- ils définissent les orientations permettant de satisfaire les grands principes d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ;
- ils fixent ensuite les objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour chaque masse d'eau du bassin : cours d'eau, plan d'eau, nappe souterraine, estuaires et eaux côtières ;
- ils déterminent enfin les aménagements et dispositions nécessaires pour prévenir la détérioration, pour assurer la protection et l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques, pour préserver la biodiversité afin de réaliser les objectifs fixés.

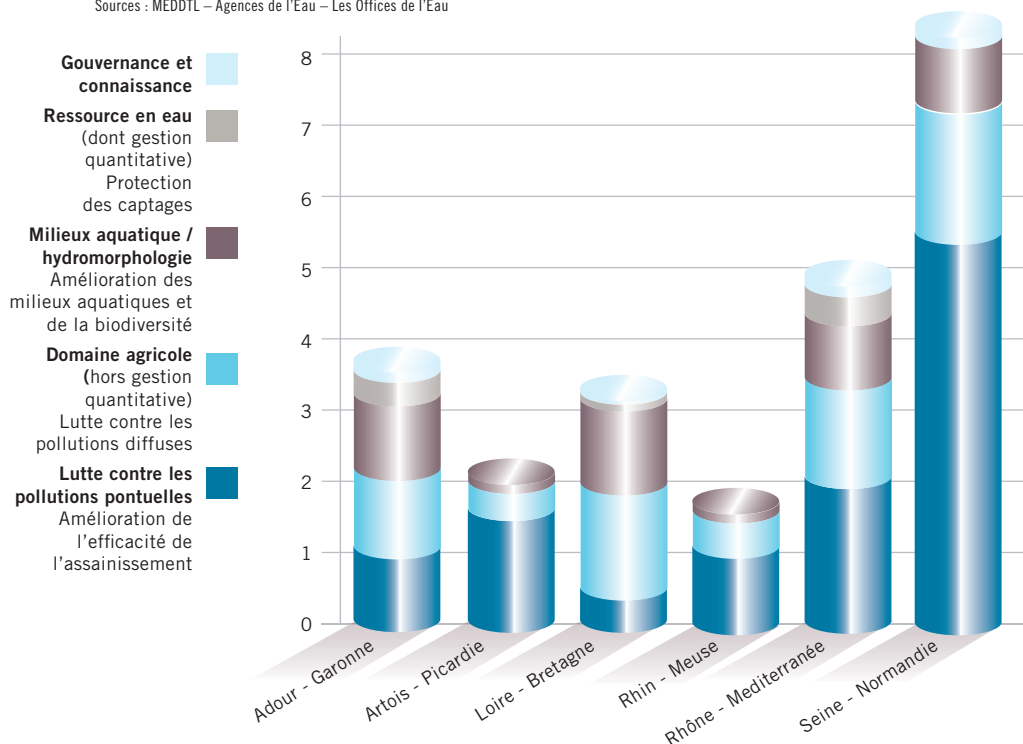
Les SDAGE 2010-2015 sont complétés par un programme de mesures (appelé aussi plan d'actions) qui identifie les principales actions à conduire d'ici 2015 pour atteindre les objectifs fixés dans le document de planification. Les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sont chargés de transposer et de mettre en œuvre, à l'échelle locale, les mesures décidées dans les SDAGE.

Trois grands domaines vont concentrer l'essentiel des dépenses de ces programmes de mesure : l'amélioration de l'efficacité de l'assainissement (51 % du montant total des programmes de mesure), la lutte contre les pollutions diffuses liées à l'agriculture (25 %) et l'amélioration des milieux aquatiques et de la biodiversité (17%).



24,4 milliards d'euros seront investis dans les programmes des SDAGE entre 2010 et 2015

Sources : MEDDTL – Agences de l'Eau – Les Offices de l'Eau



Le budget des agences de l'eau

Depuis leur création en 1964, les agences de l'eau établissent des programmes pluriannuels d'intervention, qui mettent en œuvre les orientations de la politique nationale de l'eau. Il s'agit de 6 programmes différents, adaptés aux enjeux de chaque bassin mais au service d'une seule et même politique de gestion de l'eau, directement impactée par les exigences communautaires. Depuis janvier 2007 et jusqu'en janvier 2013, les agences de l'eau sont entrées dans le 9^{ème} programme d'intervention.

Confirmé par la loi sur l'eau, le principe de « l'eau paie l'eau » est à la base du financement des agences de l'eau. Les programmes pluriannuels d'intervention sont donc entièrement financés par les redevances versées aux agences par les usagers de l'eau en fonction des volumes d'eau qu'ils prélèvent, consomment et des quantités de pollutions qu'ils émettent.

Au total, le budget des 6 agences de bassin s'établit à 11,6 milliards d'euros sur une période de six ans de 2007 à 2012 inclus. Ce budget se répartit ainsi :

- 947 M d'euros pour l'agence Artois-Picardie ;
- 1,2 milliard d'euros pour l'agence Rhin-Meuse ;
- 1,4 milliard d'euros pour l'agence de l'eau Adour-Garonne ;
- 2 milliards d'euros pour l'agence Loire-Bretagne ;
- 3 milliards d'euros pour l'agence Rhône-Méditerranée et Corse ;
- 5,2 milliards d'euros pour l'agence de l'eau Seine-Normandie.

La protection des captages d'eau potable

Deux grands types de démarches de protection

En France, on compte près de 34 000 ouvrages de prélèvement :

- 96% sont des captages en eau souterraine, ils fournissent les deux tiers du volume d'eau utilisé pour la production d'eau potable ;
- Les 4% restants sont des prises d'eau superficielles qui alimentent un tiers de la production nationale d'eau potable ;
- 5 ouvrages, d'une capacité de plus de 25 000 m³/j, prélèvent de l'eau de mer pour produire de l'eau potable.

Source : Ministère de la Santé

Il existe **deux démarches distinctes**, qui peuvent cependant être complémentaires, pour protéger ces captages contre les pollutions ponctuelles ou diffuses. L'une obligatoire qui correspond au **périmètre de protection du captage** qui est défini pour l'ensemble des captages, l'autre complémentaire, la **zone de protection de l'aire d'alimentation de captage** qui n'est pas définie systématiquement pour tous les captages.

1. Périmètres de protection des captages

Pour protéger les captages principalement des **pollutions ponctuelles et accidentelles**, il existe un dispositif réglementaire qui consiste en la définition de périmètres de protection des captages (article L. 1321-2 et R.1321-13 du Code de la santé publique) par arrêté préfectoral (Déclaration d'utilité publique). Ce dispositif a pour objet d'assurer la sécurité sanitaire de l'eau et, en cas de pollution accidentelle, de disposer du temps nécessaire pour éviter l'exposition de la population à divers polluants.

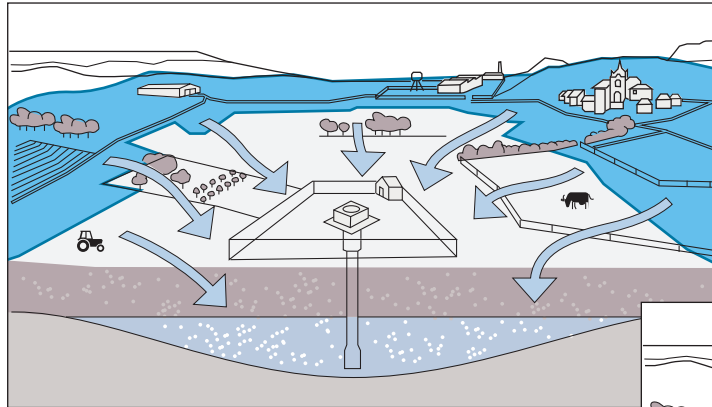
La protection d'un captage se compose en fait de trois périmètres gigognes, déterminés selon les risques de pollution et la vulnérabilité du captage. Les interdictions, prescriptions et recommandations sont proposées en conséquence :

- un **périmètre de protection immédiate** autour du point de prélèvement, dont les terrains clôturés, où toute activité est interdite, sont à acquérir par le maître d'ouvrage ;
- un **périmètre de protection rapprochée** à l'intérieur duquel peuvent être interdites ou réglementées toutes activités ou installations portant atteinte directement ou non à la qualité des eaux ;
- si la situation le nécessite, un **périmètre de protection éloignée**, à l'intérieur duquel les activités et installations peuvent être réglementées.

Selon le Ministère de la Santé, 62,9% des ouvrages de prélèvements bénéficient d'une protection réglementaire en octobre 2011, soit 73,2% du volume d'eau prélevé en France. 12 435 captages restent encore à protéger.

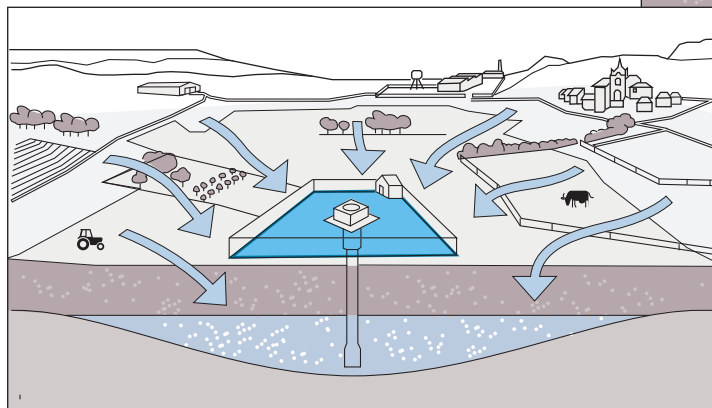
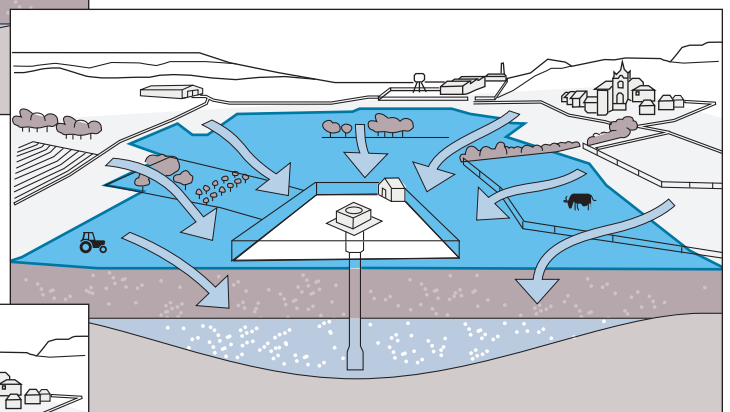
LA PROTECTION DES CAPTAGES CONTRE LES POLLUTIONS PONCTUELLES ET ACCIDENTELLES

Source Ministère de la Santé



Périmètre de protection éloignée
Zone d'alimentation du captage

Périmètre de protection rapprochée
Zone d'appel du captage
Plusieurs hectares



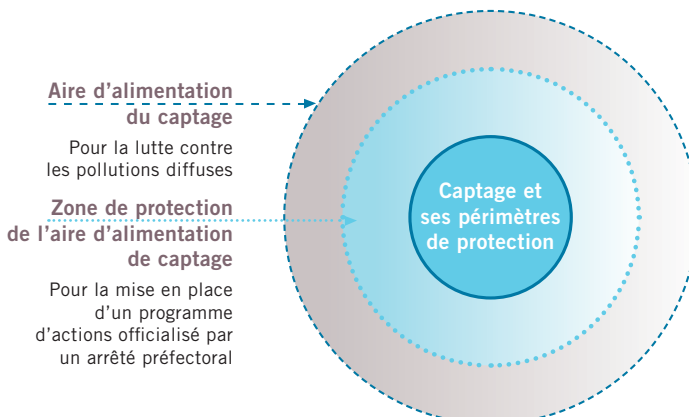
Périmètre de protection immédiate
Surface acquise et clôturée
Quelques ares

2. Aires d'alimentations de captages

Pour la protection des captages vis-à-vis des **pollutions diffuses**, un dispositif, défini par la loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques du 30 décembre 2006, consiste à limiter l'impact de ces pollutions sur les surfaces souvent plus étendues que sont les **Aires d'alimentations de captages**. Sur un sous-ensemble de ces aires, la **zone de protection de l'aire d'alimentation de captage**, des programmes d'actions officialisés par un arrêté préfectoral sont mis en œuvre.

LA PROTECTION DES CAPTAGES CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

Source BIPE d'après : ministère de l'Environnement



532 captages d'eau potable prioritaires en termes d'actions de protection

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, 507 captages ont été initialement identifiés comme étant les plus menacés par les pollutions diffuses. Ce chiffre a été porté à 532 en 2011. L'ensemble de ces captages a été sélectionné selon 3 critères :

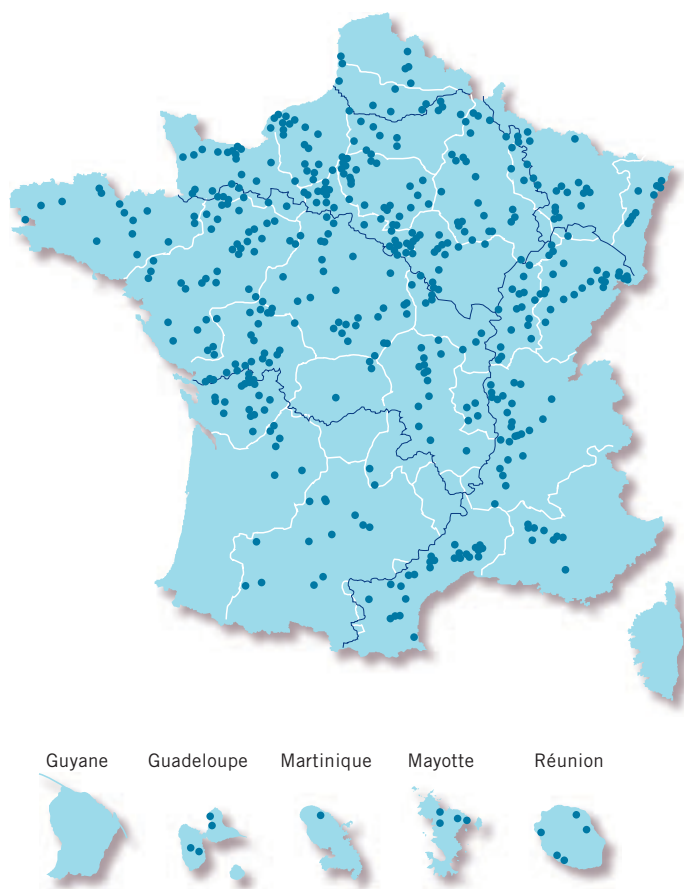
- la qualité des eaux brutes (nitrates et phytosanitaires) ;
- le caractère stratégique de la ressource ;
- la volonté de reconquête des ressources abandonnées.

Il s'agit pour 85% d'entre eux de captages en eau souterraine, un quart d'entre eux sont concernés par une problématique nitrates uniquement, un autre quart par une problématique pesticides uniquement, et le reste par les deux.

Sur ces captages dits « Grenelle », l'objectif était d'assurer la mise en œuvre de plans d'actions d'ici à 2012 dans le cadre de la démarche sur les Aires d'alimentation des captages (AAC). La priorité du Grenelle a été mise sur les pratiques d'agriculture biologique ou faiblement utilisatrices d'intrants sur ces zones.

CARTE DES 532 CAPTAGES D'EAU POTABLE FAISANT L'OBJET DE PROGRAMMES D'ACTIONS PRIORITAIRES

Sources : BIPE d'après MEDDTL et ministère de la Santé (2011)





La FP2E s'engage dans une démarche partenariale avec la profession agricole

La FP2E s'est engagée avec l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) dans la protection des aires d'alimentation de captage vis-à-vis des pollutions diffuses en élaborant, en 2010, un guide des bonnes pratiques à destination des acteurs locaux de la préservation des ressources en eau.

Ces recommandations abordent des problématiques d'ordre sociologique, technique, juridique et économique. Le principal objectif du guide est de faire un premier pas vers la compréhension des leviers partenariaux.

La qualité de l'eau distribuée

Les eaux de surface nécessitent un traitement de potabilisation plus complexe que les eaux souterraines

L'eau potable a, dès l'origine, été l'un des premiers motifs de coopération intercommunale. L'assainissement l'est devenu un peu plus tard. Aujourd'hui, 2 000 organismes intercommunaux regroupent environ 23 000 communes françaises pour la distribution de l'eau. À l'inverse, plus de 13 000 communes organisent le service de l'eau sur leur propre périmètre communal. Au total, on estime à environ 15 500 le nombre de services de distribution d'eau en France. La majorité des communes est donc regroupée en syndicats plus ou moins importants, même si beaucoup d'entre elles, rurales essentiellement, ont encore un petit réseau qu'elles gèrent seules. Ce nombre est cependant en baisse avec la politique volontariste en matière d'intercommunalité qui a été encore renforcée en 2011. Quelques communes sont dépourvues de réseau public de distribution d'eau, mais elles ne comportent qu'un très faible nombre d'habitants et, aujourd'hui, 99% de la population française est raccordée à un réseau d'eau potable.

Les entreprises de l'eau gèrent près de 6 000 sites de production d'eau potable. La qualité de la ressource conditionne le traitement de potabilisation. La ressource souterraine étant souvent de meilleure qualité, elle nécessite en général des traitements moins poussés.

6,6 millions d'analyses par an dans les services délégués

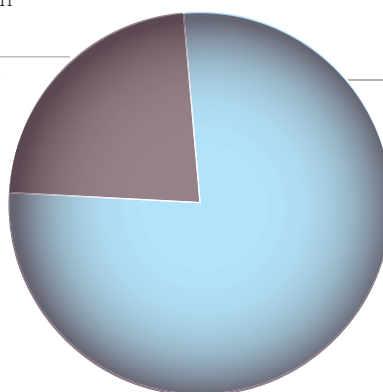
L'eau distribuée est l'un des produits alimentaires les plus contrôlés. Les Agences régionales de santé (ARS) ont effectué plus de 11 millions d'analyses en 2010 sur l'ensemble des services publics d'eau et d'assainissement (régie et gestion déléguée).

En plus de ces contrôles, les opérateurs surveillent eux-mêmes la qualité de l'eau tout au long du processus de production et de distribution. Au total, ce sont ainsi 6,6 millions d'analyses qui ont été effectuées en 2010 sur les services exploités par les entreprises de l'eau.

LES CONTRÔLES DE QUALITÉ EFFECTUÉS EN 2010 SUR LES SERVICES EN GESTION DÉLÉGUÉE

Source : enquête opérateurs privés 2011

23%
par les entreprises
de l'eau



77%
par les ARS

Total de paramètres analysés
du captage au point de
distribution : **6,6 millions**

Une performance maintenue à un niveau élevé

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DES ENTREPRISES DE L'EAU

Source : BIPE d'après enquête opérateurs 2011

	2006	2008	2010
Taux de conformité des analyses bactériologiques	99,7%	99,6%	99,7%
Taux de conformité des analyses physico-chimiques	98,6%	98,7%	98,6%

DONNÉES DU CONTRÔLE SANITAIRE RÉALISÉ PAR LES ARS (DDASS jusqu'en avril 2010)

Sources : SISE-Eaux, ARS, ministère chargé de la santé 2011.

	2006	2008	2010
Proportion de la population desservie par une eau constamment conforme pour les paramètres microbiologiques	95,6%	96,2%	96,8%



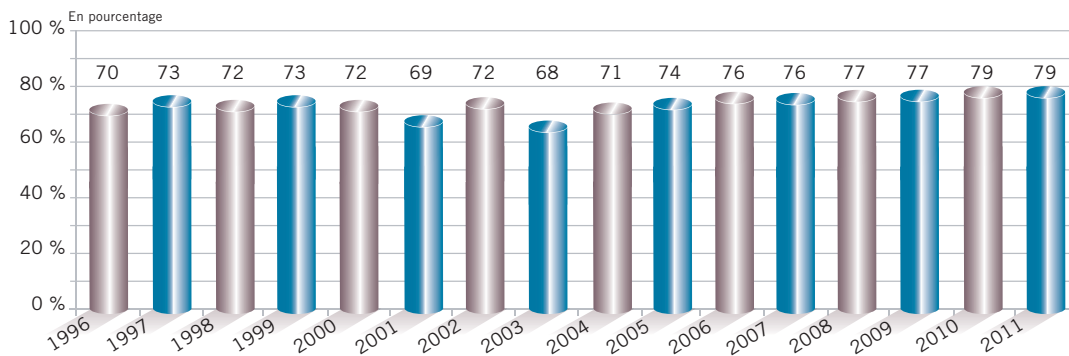
Les consommateurs majoritairement satisfaits de l'eau du robinet

Des études précédentes ont montré que les services de distribution d'eau et d'assainissement sont parmi les services publics les plus appréciés des consommateurs. Dans les services en délégation, le taux de réclamations écrites⁷ est inférieur à 5 pour 1 000 abonnés.

Les Commissions consultatives des services publics locaux (CCSPL) sont des lieux de discussions entre les consommateurs, les collectivités maîtres d'ouvrage et les opérateurs. En moyenne, il existait en 2010 85 CCSPL pour 100 services en délégation. Ce taux est en progression puisqu'en 2008 il s'élevait à 76%.

SATISFACTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU EN 2011

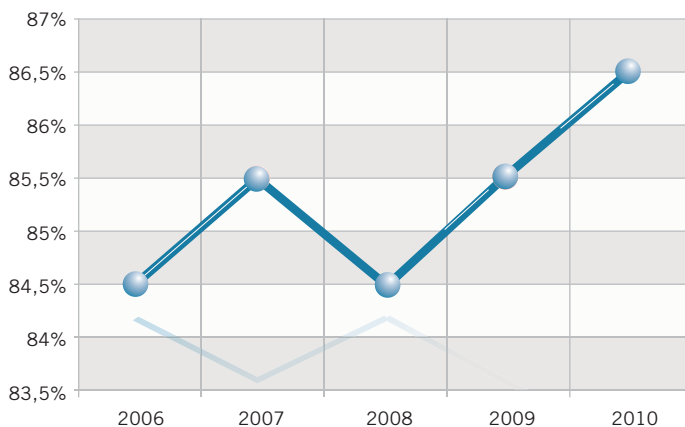
Source : Baromètre C.I.Eau/TNS Sofres 2011



Le baromètre C.I.Eau/TNS Sofres 2011 confirme une satisfaction de près de 80% de la population interrogée vis-à-vis de l'eau du robinet, et ce pour la deuxième année consécutive.

ÉVOLUTION DE LA SATISFACTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET

Source : Baromètre C.I.Eau/TNS Sofres 2011



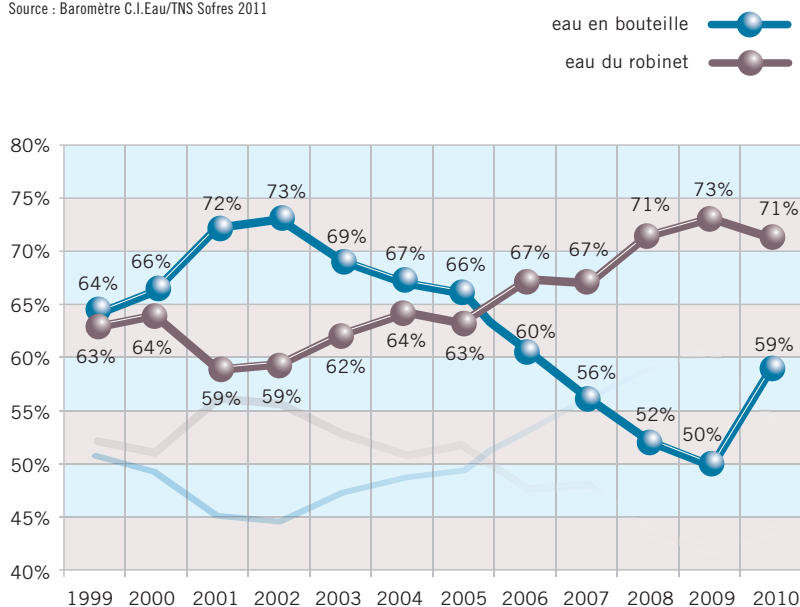
Cette satisfaction, la confiance de la population dans la sûreté de l'eau du robinet ainsi que le coût de l'eau du robinet sont probablement les principaux facteurs expliquant la prédominance de sa consommation par rapport à l'eau en bouteille. En effet, depuis 2001, la confiance dans l'eau du robinet n'a cessé de progresser. Elle a atteint en 2010 le taux record de 86%, et, contrairement aux idées reçues, trois Français sur quatre jugent leur eau « bonne ».

7- Définition : nombre de réclamations arrivées par voie écrite (lettre, fax, e-mail)/nombre d'abonnés.

Les ressources en eau et leur utilisation

DÉCLARATION DE CONSOMMATION D'EAU AU MOINS UNE FOIS PAR SEMAINE

Source : Baromètre C.I.Eau/TNS Sofres 2011



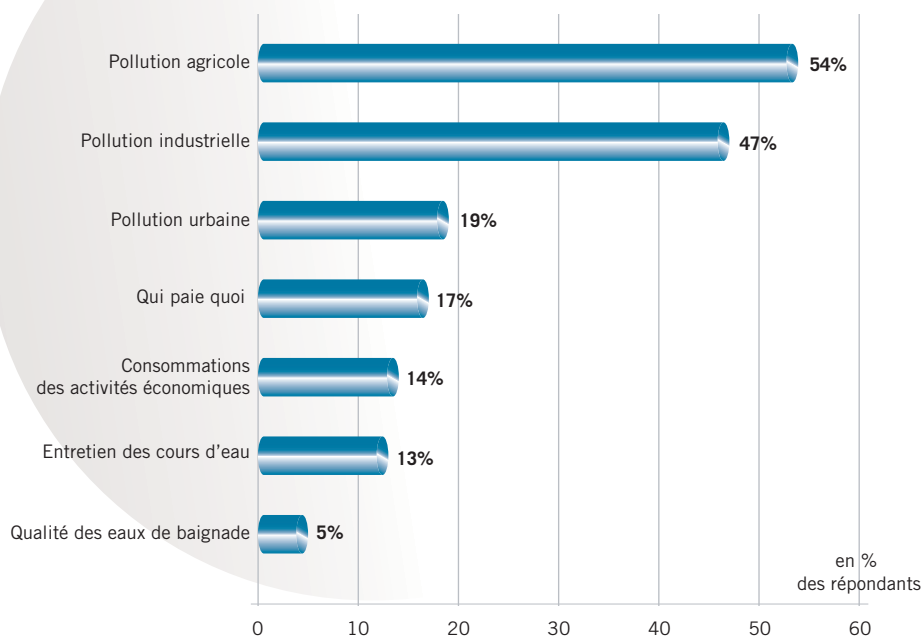
Près de deux Français sur trois (65%) déclarent boire de l'eau du robinet tous les jours.

- 78% des sondés se disent buveurs d'eau du robinet (65% quotidiennement et 13% occasionnellement) et 71% hebdomadairement ;
- 77% déclarent boire de l'eau en bouteille (47% quotidiennement et 30% occasionnellement) et 59% hebdomadairement. Ce dernier taux est en progression de 9 points par rapport à 2009. Cette variation semble refléter une montée des craintes alimentaires, notamment en temps de crise économique.

Dans le cadre de la consultation nationale sur l'eau 2008 des agences de l'eau, les Français ont été interrogés sur leurs préoccupations dans le domaine de l'eau. Les résultats montrent que ce sont les pollutions agricoles et industrielles qui retiennent leur attention.

« AU-DELÀ DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE QUI INTÉRESSE LA MAJORITÉ DES FRANÇAIS, QUELLES SONT VOS 2 PRÉOCCUPATIONS MAJEURES DANS LE DOMAINE DE L'EAU ? »

Source : Agence de l'Eau Rhin-Meuse - Consultation nationale sur l'eau 2008 : synthèse nationale des synthèses par bassin - mars 2009





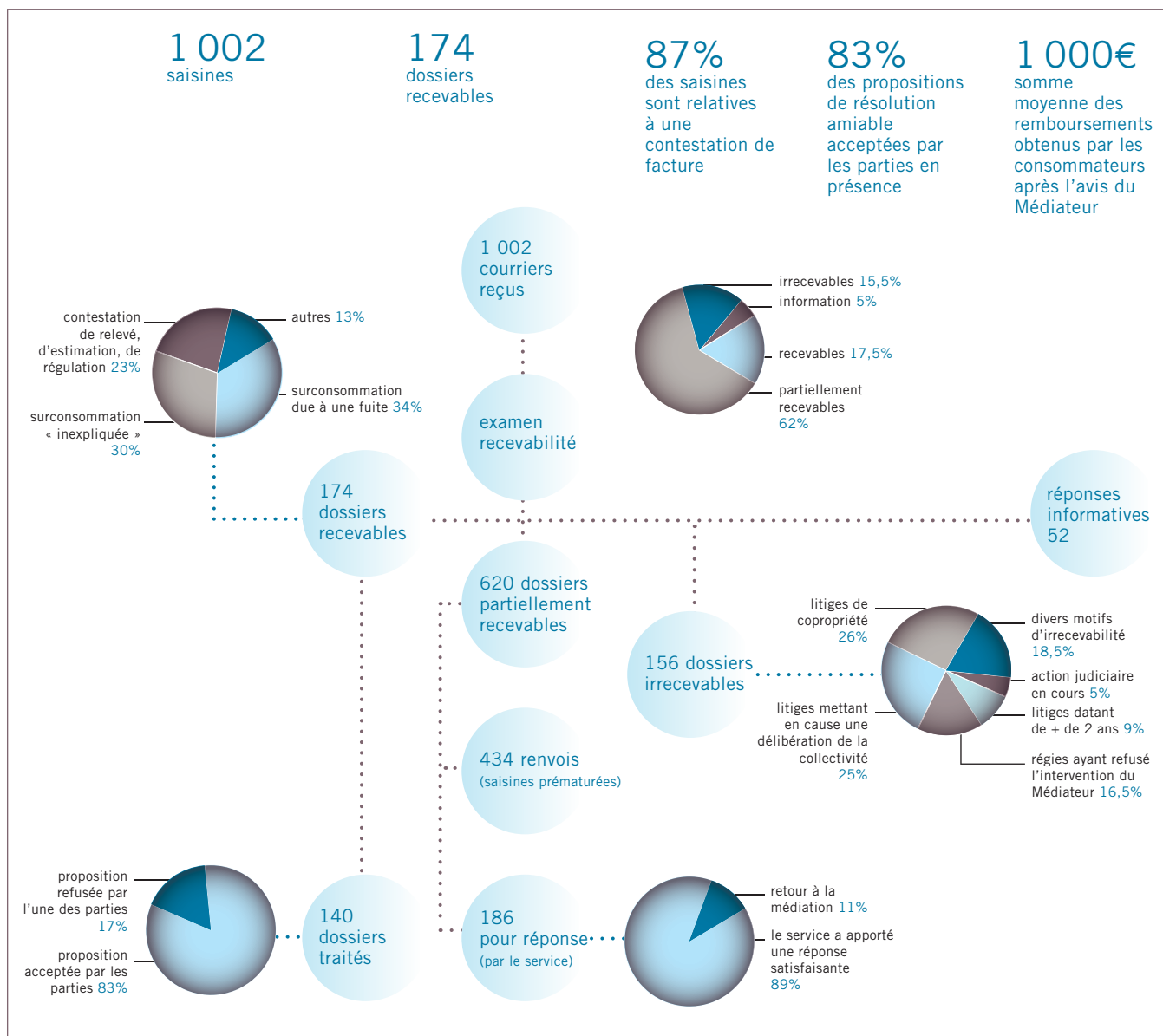
La mise en place de la médiation dans l'eau, pour une écoute toujours plus attentive des consommateurs

Tous ces chiffres montrent une grande satisfaction des consommateurs, toutefois il existe, comme dans tout service public, des litiges. L'Association des maires de France, l'Assemblée des communautés de France ainsi que les entreprises de l'eau se sont associées pour mettre en place

une médiation de l'eau en octobre 2009. Elle constitue une alternative, gratuite et souple, à une procédure contentieuse devant un tribunal. Elle a également pour objectif, à terme, d'améliorer le service rendu aux consommateurs.

LES CHIFFRES-CLÉS DE LA MÉDIATION DE L'EAU EN 2011

Source : Médiation de l'eau – 2011



Les ressources en eau et leur utilisation

L'année 2010 a donc vu le Médiateur de l'eau "s'installer" dans le monde de l'eau. Il a reçu un peu plus de 1 000 saisines. Environ 15% d'entre elles étaient irrecevables, ne relevant pas de son champ de compétence, 60% étaient « partiellement recevables » c'est-à-dire qu'elles relevaient de la compétence du Médiateur mais ne remplissaient pas toutes les conditions d'éligibilité. 18% ont été élues à la Médiation de l'eau pour une instruction complète, et 5% des saisines ont bénéficié d'une réponse.

En très grande majorité (87%), les saisines recevables étaient relatives à une contestation de facture. Les propositions de résolution amiable ont été acceptées dans près de 9 cas sur 10 par les parties en présence et ce sont en moyenne 1 000 euros de remboursement qui ont été obtenus par les consommateurs après l'avis du Médiateur.

L'entretien des réseaux et la préservation de la ressource

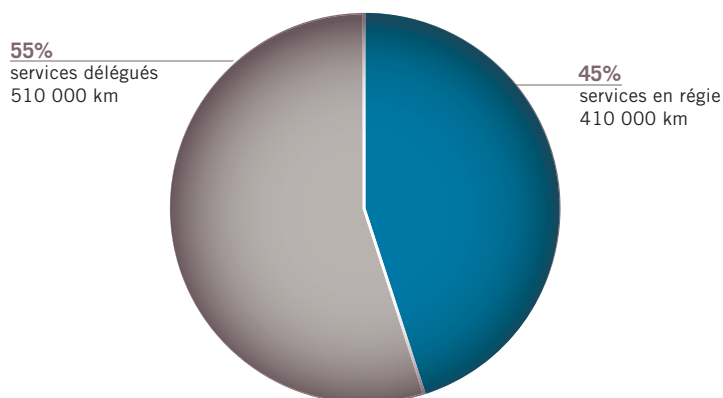
L'entretien des réseaux est un facteur essentiel de préservation de la ressource. Chaque collectivité doit rechercher l'équilibre écologique et économique lié à la gestion de son réseau.

On estime⁸ la longueur du réseau de distribution d'eau potable, des usines de potabilisation aux compteurs des usagers, à 920 000 km en 2010. En 2010, les entreprises de l'eau en géraient près de 510 000 km, soit 55% de ce réseau.

La moitié du réseau des canalisations a été posée avant 1972⁹. 20% des canalisations, datant d'avant 1960, sont en fonte ou en acier. Ces matériaux cassants sont principalement à l'origine de fuites. Le remplacement de conduites endommagées permet de réduire les fuites et de maîtriser, en amont, le prélèvement sur la ressource. Le taux de remplacement annuel du réseau déclaré pour 2006-2008, comme celui prévu pour 2009-2011, est d'environ 0,6% par an au niveau national (régie et délégations de services publics). La durée de vie et la performance d'un réseau sont cependant très variables en fonction des matériaux utilisés, des conditions de pose et des usages des sols.

Le Grenelle de l'environnement a rendu obligatoire la réalisation d'un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement d'ici fin 2013. Un projet de décret précise également les objectifs à respecter en matière de pertes d'eau par les réseaux de distribution en fonction des caractéristiques des services et de la ressource en eau.

GESTION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE EN 2010



8- Sur la base d'un taux de croissance constant établi à partir des données fournies par le CGDD du MEDDTL : 877 000 km en 2004 et 906 000 km en 2008

9- Enquête Cadot : Patrimoine des canalisations d'alimentation en eau potable – 2002



Si ces objectifs ne sont pas atteints, les services devront mettre en œuvre des plans d'actions pour la réduction des pertes en réseau et, en l'absence de définition ou de réalisations de ces plans d'actions, l'Agence de l'eau ou, dans les DOM, l'Office de l'eau, appliquera une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau.

Le rendement net d'utilisation de la ressource rend compte à la fois de l'évolution des consommations et des volumes perdus. Pour maintenir ou améliorer un rendement de réseau, il est donc nécessaire de réduire d'autant plus les volumes de fuite lorsque la consommation diminue. En 2010, le rendement moyen (pondéré par les volumes mis en distribution) des réseaux d'eau potable des services gérés par les entreprises de l'eau était de 81%. Au niveau national, tous opérateurs confondus, le taux de perte

moyen s'établissait à 22% en 2008, soit un rendement moyen de 78%¹⁰.

La bonne gestion d'un réseau est également mesurée par la continuité du service. Celle-ci se mesure par le nombre d'interruptions de service non programmées, ramené au nombre d'abonnés desservis.

En conclusion, l'attention apportée à la gestion patrimoniale des réseaux est grandissante et révélatrice de la sensibilité accrue des autorités organisatrices en matière de préservation des ressources.

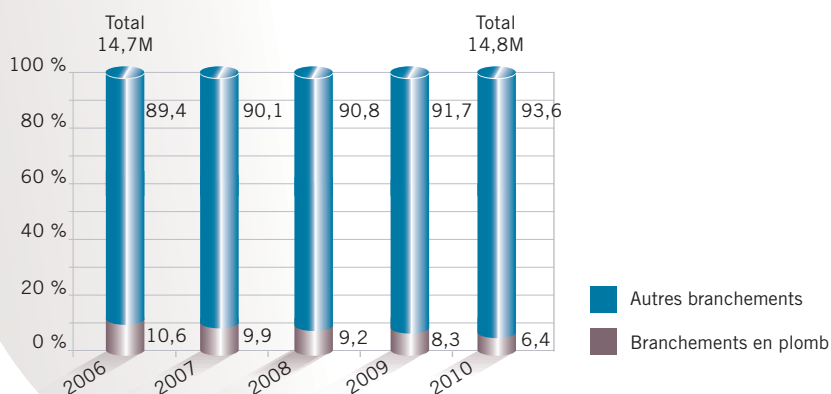
Aussi convient-il de définir au cas par cas, au regard des caractéristiques locales du service et de l'abondance des ressources, un optimum de performance intégrant les coûts de la mise en œuvre de cette nouvelle politique.

Taux d'interruption de service non programmée en 2010 : 2,8 pour 1 000 abonnés

Un effort accru au sein des services gérés par les entreprises de l'eau pour remplacer les branchements en plomb

L'ÉVOLUTION DU PARC DES BRANCHEMENTS EN PLOMB DES SERVICES GÉRÉS PAR LES ENTREPRISES DE L'EAU

Source : BIPE d'après enquêtes opérateurs 2007, 2009 et 2011



La mise en œuvre de la directive européenne sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine conduit généralement à supprimer les canalisations en plomb pour l'eau du robinet avant fin 2013¹¹. Concernant la partie publique du réseau, les collectivités ont entrepris un vaste effort pour respecter la réglementation. Cet effort se traduit par une accélération du rythme de remplacement des branchements en plomb au sein des services gérés par les entreprises de l'eau pour atteindre les objectifs fixés. Dans certaines collectivités, le remplacement des branchements en plomb est achevé.

En 2010, seuls 6% des branchements des services gérés par les entreprises de l'eau étaient encore en plomb.

10- Le point sur les services d'eau et d'assainissement, CGDD du MEDDTL, décembre 2010.

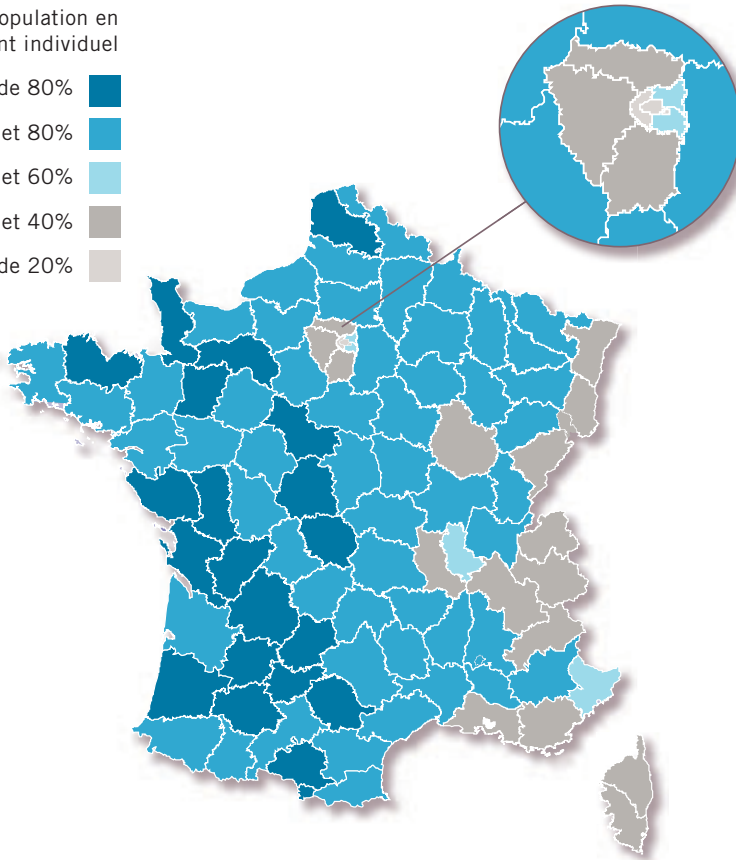
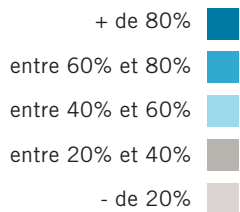
11- La législation impose une valeur seuil de 10 µg/l pour la teneur en plomb dans les eaux potables à partir de 2013.

L'assainissement des eaux usées

LA RÉPARTITION DE LA POPULATION SELON LE TYPE DE LOGEMENT OCCUPÉ

Source : BIPE d'après recensement Insee 2007

Part de la population en logement individuel



Il existe deux modes d'organisation pour les services d'eaux usées : l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif. Les décisions de répartition entre ces deux modes sont prises par les maires et les présidents d'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI), en fonction notamment de la densité urbaine.

L'assainissement des eaux usées est majoritairement effectué de manière collective. Lorsque les logements ne sont pas raccordés au réseau d'assainissement collectif, ils doivent être équipés d'installations d'assainissement non collectif. Les logements non raccordés sont en grande majorité des maisons individuelles, plutôt situées en zone rurale. La carte ci-contre montre la répartition départementale de la population française en logement individuel.

Que ce soit en termes de nombre de logements ou de population, on observe une répartition des logements individuels vers l'ouest et le centre de la France, tandis que l'Île-de-France, les départements frontaliers et le sud-est concentrent davantage de logements collectifs.

5 millions de logements et 12 millions d'habitants en zones d'assainissement non collectif

Alors qu'avec 82 % la part des logements français raccordés à un réseau de collecte et de traitement collectif continuait de progresser en 2008, le nombre de logements équipés d'un système d'assainissement autonome restait stable, de l'ordre de 5 millions de logements¹². Sur ces 5 millions de logement, la moitié se situent dans des communes de moins de 1 000 habitants. Ils représentent une population d'environ 12 millions d'habitants.

Selon la loi sur l'eau de 1992, les communautés de communes ou les communes qui ne disposent pas d'assainissement collectif devaient mettre en place un Service public d'assainissement non collectif (SPANC) au plus tard pour le 1^{er} janvier 2006.

12- D'après les services du MEDDTL, on comptait 5 379 000 logements non raccordés en 2004 et 5 330 000 en 2008, soit 16,8% des logements.



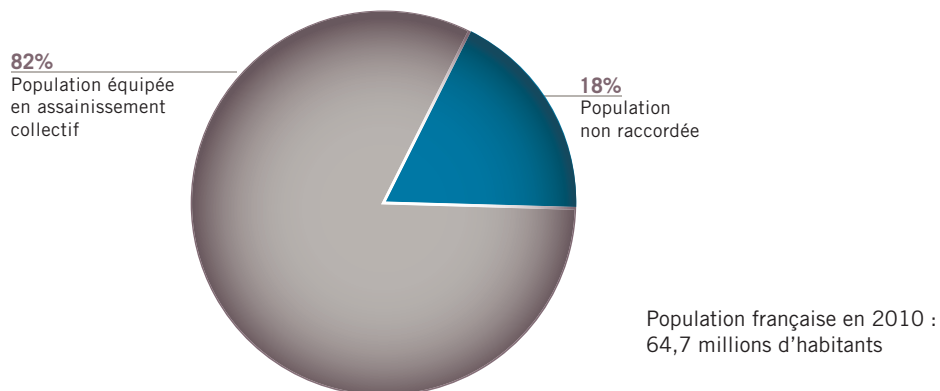
En 2004, seules 10 500 communes représentant 39 % des logements non raccordés à un service d'assainissement collectif avaient créé un SPANC. Fin 2008 elles étaient 27 700, soit 85 % des logements non raccordés. Quatre fois sur cinq, leur organisation est intercommunale et leur gestion est en régie.

La loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques impose aux communes de contrôler la totalité des installations d'assainissement non collectif de leur territoire avant le 31 décembre 2012.

En 2008, 1 153 000 installations de plus de 8 ans (20 % du parc) ont été contrôlées : 48% étaient conformes, 51% non conformes et 1% non déterminées.

PART DE LA POPULATION FRANÇAISE SITUÉE EN ZONE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Source : MEDDTL, 2010



L'entretien des réseaux d'assainissement

En 2008, 20 580 communes disposent d'un réseau de collecte séparatif sur une partie de leur commune. Le réseau séparatif est long de 297 000 km dont un tiers est réservé à la collecte des seules eaux pluviales, le reste étant pour les eaux usées. Le réseau unitaire compte, lui, 97 000 km de conduite, soit 25 % du total. La longueur moyenne de canalisation tous réseaux confondus est de 14,7 mètres par logement raccordé.

Les entreprises de l'eau étaient en charge en 2010 de plus de 175 000 kilomètres de réseau dans le cadre des services publics d'assainissement qu'ils exploitent, soit une progression de près de 7% par rapport à 2008. L'entretien des réseaux est un aspect fondamental du service d'assainissement, pour éviter les rejets hors station d'épuration qui pourraient entraîner une pollution du milieu naturel.

Les grandes stations d'épuration sont majoritairement gérées par les entreprises de l'eau

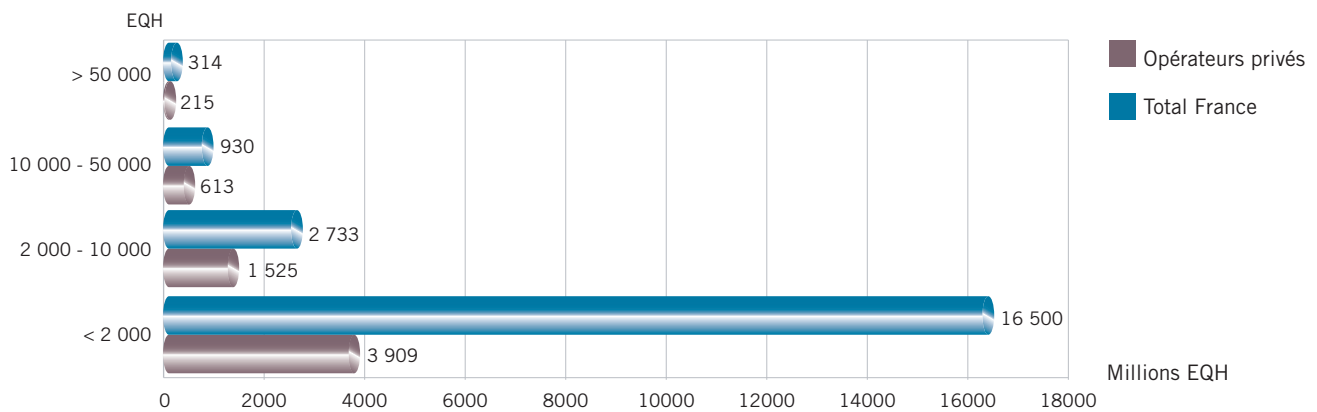
Les trois quarts du parc des stations d'épuration sont constitués d'installations de petite taille, de moins de 2 000 équivalent-habitant (EQH). Les entreprises de l'eau exploitent environ 6 200 stations d'épuration, soit près du tiers des stations françaises.

Elles gèrent les deux tiers des stations de plus de 10 000 EQH et près de 60% de l'ensemble des capacités de traitement installées¹³ en France.

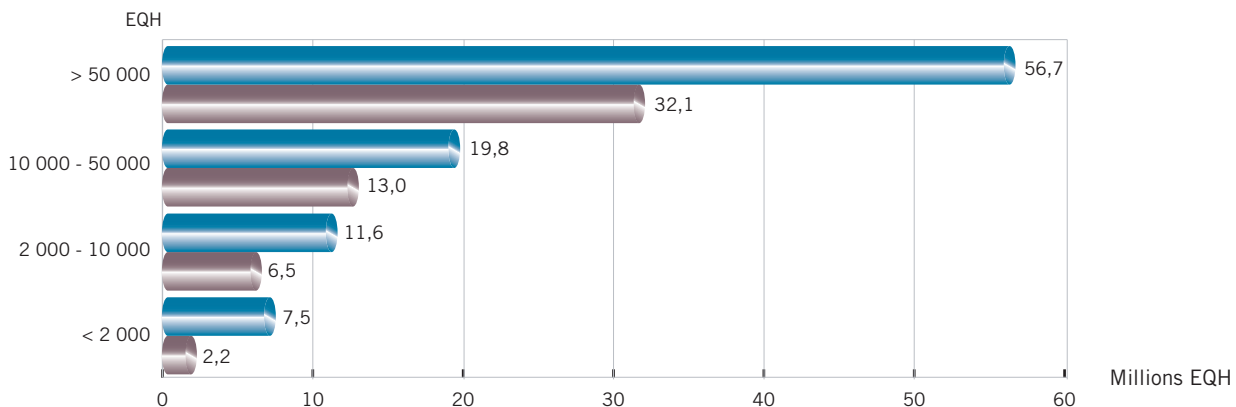
STATIONS D'ÉPURATION

Nombre de stations selon leurs tailles nominales en EQH¹⁴

Sources : BIPE d'après enquête opérateurs 2011 - nombre de stations (2009) – capacités nominales (2010)- MEDDTL : BDERU 2009



Somme des capacités nominales des stations selon leurs classes de taille



13- Somme des capacités nominales des stations d'épuration françaises.

14- EQH : équivalent-habitant

L'équivalent-habitant est une unité de mesure basée sur la quantité de pollution émise par personne et par jour. Il exprime la charge polluante contenue dans 180 litres d'eau usée, c'est-à-dire la production d'un habitant et pour un jour. L'équivalent-habitant permet de déterminer le dimensionnement des stations d'épuration en fonction de la charge polluante.



La conformité des installations d'épuration, enjeu majeur pour la préservation du milieu naturel

Le contrôle des rejets après la dépollution des eaux usées contribue à la préservation du milieu naturel, donc à la qualité des ressources. L'obsolescence de certaines stations d'épuration, le taux d'eaux parasites collectées en réseaux, le degré de saturation des stations sont autant de facteurs qui viennent impacter à la baisse le taux de

conformité¹⁵. La baisse des volumes est également un facteur de concentration des pollutions : par exemple si un ménage consomme moins d'eau pour la vaisselle parce qu'il change de comportement, cela ne veut pas dire qu'il salit moins les plats, mais qu'il évacue les mêmes quantités de graisses avec moins d'eau.

INDICATEUR DE PERFORMANCE RAPPORT DU MAIRE – DÉCRET ET ARRÊTÉ DU 2 MAI 2007

Eaux usées traitées par les entreprises de l'eau en 2010 : près de 2,2 milliards de m³ (en progression de 2% par rapport à 2008).

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau en 2010¹⁶ : **86,1%**

Capacité épuratoire en 2010 : plus de 54 millions d'équivalent habitant (somme des capacités nominales des stations d'épuration).

Le rendement épuratoire global est un indicateur synthétique qui rend compte de la performance des stations d'épuration pour les différentes pollutions : Demande biologique en oxygène (DBO¹⁷), Demande

chimique en oxygène (DCO¹⁸), Matières en suspension (MES) pour toutes les stations d'épuration, ainsi que l'azote et le phosphore pour les stations de plus de 50 000 EQH.

15- Conformité à la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines et au décret de transposition.

16- Correspond au pourcentage de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation.

17- La DBO est la quantité d'oxygène nécessaire pour oxyder les matières organiques (biodégradables) par voie biologique (oxydation des matières organiques biodégradables par des bactéries).

18- La DCO est la consommation en oxygène par les oxydants chimiques forts pour oxyder les substances organiques et minérales de l'eau.

Les ressources en eau et leur utilisation

L'importance des volumes d'eaux usées collectées, la multiplicité des filières d'épuration mises en œuvre, la complexité des procédés des filières de traitement des eaux et des boues, les normes de rejet plus contraignantes, en particulier dans les zones sensibles où il faut aussi opérer une réduction du taux d'azote et de phosphore des rejets aux milieux naturels, sont autant de facteurs qui complexifient l'exploitation des stations d'épuration.

La mise en conformité des stations d'épuration reste l'une des priorités, inscrite dans le programme d'actions du Grenelle de l'environnement (article 24 du programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle). Le taux de conformité à atteindre était de 98 % en 2010 et de 100 % d'ici fin 2011.

Parmi les 146 stations d'épuration identifiées comme non conformes début 2007, qui faisaient l'objet d'un suivi particulier, le bilan tiré par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) 2011 est le suivant :

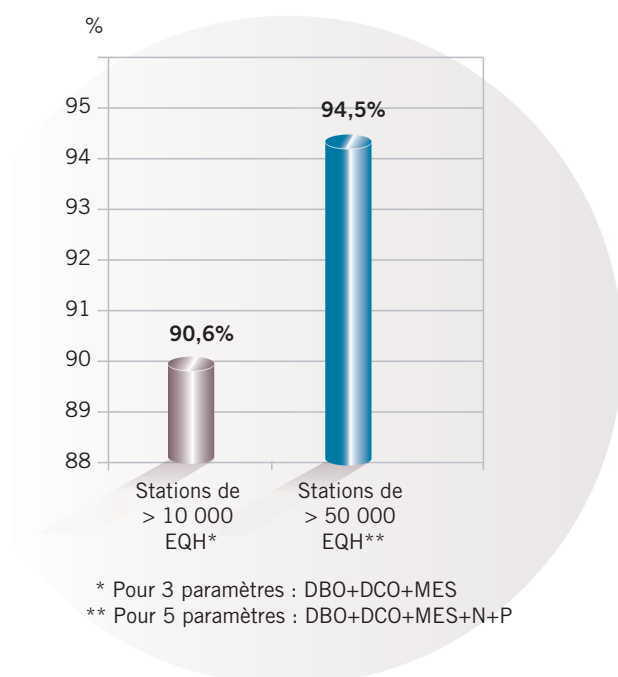
- en 2006, les non conformités représentaient près de 19 millions d'EQH, ce chiffre est passé à 250 000 EQH (soit 0,4 % de la charge totale) fin 2011 ;
- 141 stations ont été modernisées sur la période 2007-2011, depuis le lancement du plan « Eau résiduaires urbaines » ;
- les travaux des 5 dernières stations encore non conformes seront achevés d'ici 2013 ;
- 4,5 milliards d'euros par an ont été mobilisés afin de mener à bien ce projet et ont permis, depuis 2007, le retour emblématique du saumon dans les eaux de la Seine.

Compte tenu de l'objectif du bon état écologique des cours d'eau, le ministre de l'Environnement a annoncé un nouveau cadre d'action dans la politique d'assainissement à l'horizon 2018 avec deux objectifs :

- reconstruire ou moderniser 74 stations de taille moyenne avant 2013 ;
- assurer le maintien dans le temps de la performance de toutes les autres stations et de leurs réseaux de collecte de la part des collectivités.

RENDEMENT ÉPURATOIRE GLOBAL DU PARC DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES EXPLOITÉES PAR LES ENTREPRISES DE L'EAU EN 2010

Source : BIPE d'après enquête opérateurs 2011





70% des boues d'épuration sont valorisées en agriculture

Les boues des stations d'épuration constituent un enjeu environnemental majeur pour les services d'assainissement français. En 2009, plus d'un million de tonnes de matière sèche¹⁹ de boues ont été produites par l'ensemble des services d'assainissement en France. La filière d'épandage agricole des boues est très réglementée et contrôlée ; elle demeure majoritaire par rapport aux autres filières de traitement des boues.

En aval de la filière de traitement des eaux usées, la valorisation des boues de station d'épuration constitue un enjeu spécifique du secteur. Les entreprises de l'eau géraient 56 % du tonnage de boues produites en France en 2009.

95 % de ce tonnage est valorisé par une filière pérennisée²⁰. Le taux de valorisation agricole ou d'incinération des boues gérées par les entreprises de l'eau est sensiblement équivalent à la moyenne nationale.

Sur le plan environnemental, le taux de boues mises en décharge a poursuivi sa diminution entre 2008 et 2010, passant de 18 à 16%. Ceci au profit de la valorisation agricole qui est passée de 70 à plus de 75% sur la même période, traduisant les efforts des opérateurs en faveur des solutions ayant le moins d'impact sur l'environnement.

DESTINATION DES BOUES D'ÉPURATION

Sources : BIPE d'après enquête opérateurs 2009 et 2011 - MEDDTL : BDERU 2008 et 2009



La méthanisation des boues de station d'épuration se développe. Ce procédé qui permet non seulement de réduire et stabiliser les déchets, mais aussi de diminuer les émissions de gaz à effet de serre tout en fournissant une énergie renouvelable, est utilisé dans 88 stations d'épuration en France en 2010. Il a permis de traiter 370 000 tonnes de matières de boues de stations d'épuration en produisant l'équivalent de près de 1000 GWh d'énergie.

19- Volume résiduel des boues après séchage.

20- Les filières suivantes sont considérées comme pérennisées :

- épandage : plan d'épandage + déclaration de transport ;
- décharge : siccité (% de matière sèche) supérieure à 30% + déclaration de transport ;
- incinération : autorisation d'exploitation du gestionnaire de l'usine + déclaration de transport ;
- compostage : déclaration d'exploitation ou autorisation si production supérieure à 10 000 t/an.





L'organisation institutionnelle

Les services publics d'eau et d'assainissement en France

Les services d'eau et d'assainissement sont toujours des services publics à caractère industriel et commercial, placés sous la responsabilité des communes ou de leurs groupements et ce, quel que soit le mode de gestion librement choisi par les élus.

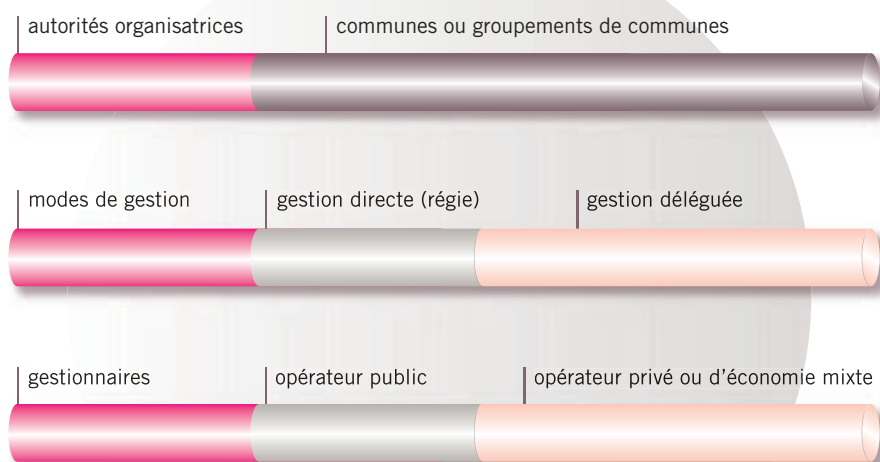
Ils recouvrent :

- pour le service de distribution d'eau potable : le captage, le traitement, la distribution de l'eau, la gestion de la clientèle ;
- pour le service d'assainissement des eaux usées (collectif ou non) : la collecte, la dépollution, le rejet des eaux usées, l'élimination des déchets, la gestion de la clientèle et des raccordements.

Les services publics de distribution d'eau et d'assainissement des eaux usées obéissent, dans la très grande majorité des cas, à l'organisation suivante :

- une collectivité locale organisatrice (responsabilité des communes et de leurs groupements) responsable de leur organisation ;
- un opérateur qui gère ces services.

Cet opérateur peut être public ou privé selon, généralement, le schéma ci-dessous.



Au-delà de cette organisation, le constat va vers une présence de plus en plus multiforme des entreprises de l'eau, à la fois comme opérateur global sur des périmètres souvent élargis (surveillance des ressources en amont, qualité des eaux de baignade, etc.) mais aussi comme opérateur prestataire pour des régies ou, en de rares cas, pour des sociétés d'économie mixte ou des sociétés publiques locales.



Un service local impliquant de multiples acteurs

Au-delà de l'autorité organisatrice et de l'opérateur, un certain nombre d'acteurs publics ont un rôle à jouer :

- l'Union européenne qui fixe, notamment, les directives cadres applicables aux pays membres ;
- l'État qui définit les orientations politiques du domaine de l'eau, tant au niveau national (ministères et administrations centrales) que local (préfets et administrations déconcentrées) ;
- l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), l'office national de référence sur la connaissance et la surveillance de l'état des eaux, sur le fonctionnement écologique des milieux aquatiques et sur l'observation des services publics d'eau et d'assainissement ;
- les agences de l'eau qui, à l'échelle des six grands bassins versants, participent au financement des services et apportent une aide aux investissements des communes ;
- les départements et Régions, également impliqués à leur niveau en matière de soutien aux investissements et en matière de politique sociale.

En parallèle, des représentants d'associations de consommateurs et de protection de l'environnement sont consultés, notamment dans le cadre de comités de bassin ou de Commissions consultatives des services publics locaux (CCSPL).

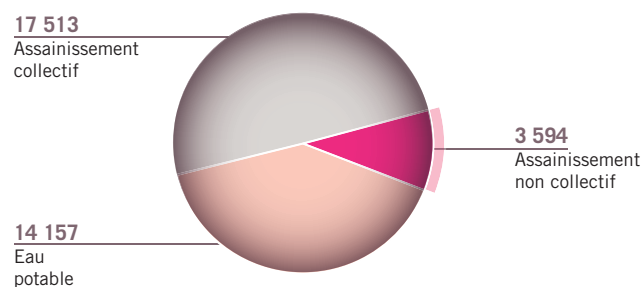
Trente cinq mille services publics locaux

Le caractère local des services de distribution d'eau et d'assainissement des eaux usées explique leur multitude. L'ONEMA a dénombré près de 32 000 services d'eau potable et d'assainissement collectif

auxquels viennent s'ajouter un peu moins de 3 600 services d'assainissement.

PLUS DE 35 000 SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN 2010

Source : Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) – données 2010



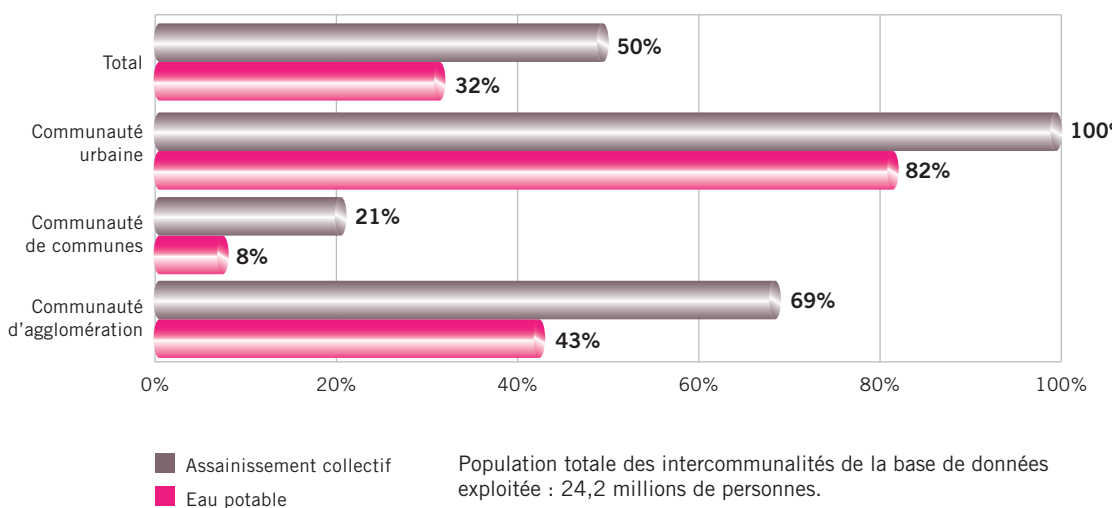
L'organisation institutionnelle

Les compétences eau et assainissement se développent au sein des groupements de communes. La compétence eau potable couvre 50 % de la population en intercommunalité, tandis que la compétence assainissement couvre 32% de la population intercommunale (communautés d'agglomération, communautés de communes,

communautés urbaines). Ces compétences sont moins développées dans les communautés de communes, qui représentent 47 % de la population en intercommunalité.

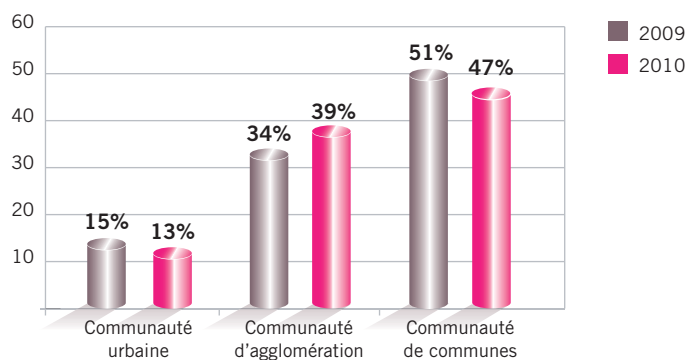
PRISES DE COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT SELON 3 TYPES D'INTERCOMMUNALITÉ (en% de la population des intercommunalités)

Source : DGCL - données 2010



RÉPARTITION DE LA POPULATION DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES PAR TYPE

Source : DGCL - données 2009 et 2010





Les collectivités choisissent librement de gérer elles-mêmes les services ou de faire appel à un opérateur privé. L'intervention de l'opérateur peut prendre des formes très variées : des contrats de délégation de service (affermage, concession, régie intéressée) ou des prestations de services.

En 2010, le nombre de contrats de délégation de service public (DSP) s'élevait à un peu plus de 4 700 pour l'eau potable et de 4 200 pour l'assainissement des eaux usées, soit un total de plus de 8 900 contrats en DSP. À ces contrats il faut ajouter les autres formes de contrats assimilables à la DSP. Au total les entreprises de l'eau gèrent ainsi près de 10 400 contrats d'exploitation des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Ces dernières années, le nombre de contrats a tendance à diminuer, en raison du développement de l'intercommunalité qui conduit à un regroupement de plusieurs contrats préexistants au sein de l'entité intercommunale.

LES CONTRATS DE DÉLÉGATION DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE 2008 À 2010 (France entière)

Source : BIPE d'après enquêtes opérateurs 2011



De nombreuses instances de financement et de contrôle

L'armature administrative qui encadre l'activité des services d'eau et d'assainissement est importante, tant au niveau local au travers des instances de financement et de contrôle qu'aux niveaux national et européen pour la réglementation, l'expertise et la gestion globale.

Localement, l'Agence de l'eau est le principal acteur financier. Elle aide principalement les collectivités à financer des actions pour protéger les ressources et lutter contre la pollution des eaux. Quant aux contrôles des services d'eau et d'assainissement, ils s'exercent :

- sur le plan administratif, avec le contrôle de légalité des actes et des contrats par la préfecture ;
- sur les comptes financiers de la collectivité et de l'opérateur par la chambre régionale des comptes ;
- et, sur un volet plus technique, avec le contrôle sanitaire de l'eau potable par l'ARS et les fonctions liées à la police de l'eau, notamment la lutte contre la pollution, centralisées au niveau de la mission interservices des eaux.

MEDDTL

Ministère de l'écologie, du développement durable, du transport et du logement

ONEMA

Office national de l'eau et des milieux aquatiques

MISE

Mission interservices des eaux

DDT

Direction départementale des territoires

ARS

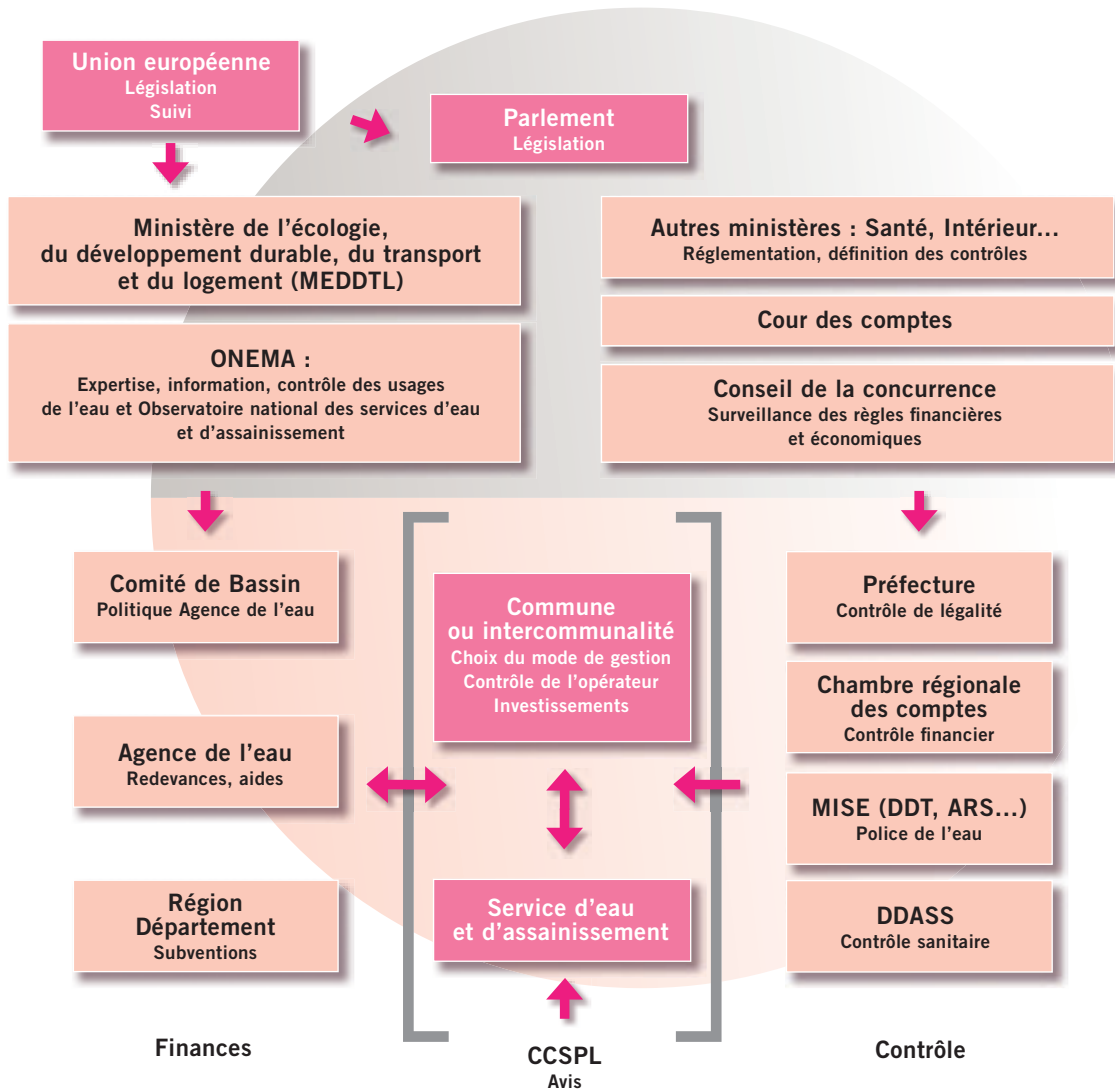
Agence régionale de la santé

CCSPL

Commission consultative des services publics locaux



PRINCIPAUX ACTEURS FINANCIERS ET DE CONTRÔLE







L'économie du secteur de l'eau

Les volumes

3,8 milliards de m³ d'eau distribués par an

3,8 milliards de m³ d'eau potable ont été distribués en 2010, dont 70% par les entreprises de l'eau, ce pourcentage étant stable.

En assainissement, 2,8 milliards de m³ d'eaux usées ont été collectés en 2010, dont près des deux tiers par les entreprises de l'eau dans le cadre de leur activité d'exploitation du service assainissement.

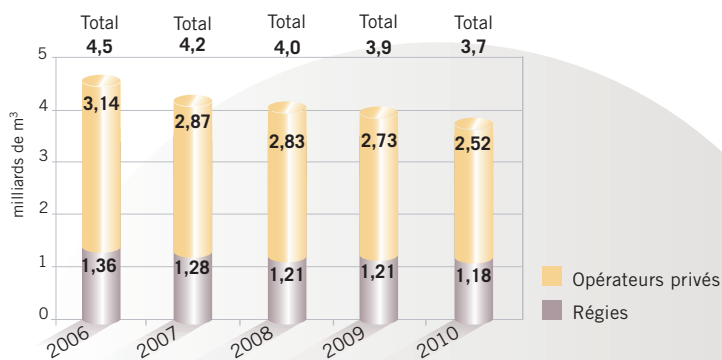
Globalement, la différence de volume entre les eaux distribuées et les eaux usées s'explique par :

- l'habitat non raccordé au réseau de collecte des eaux usées dont il dépend ;
- l'habitat situé dans des zones d'assainissement non collectif ;
- les industriels raccordés au réseau d'eau potable et disposant de leur propre système d'assainissement.

On note depuis quelques années en France une baisse tendancielle des volumes distribués, reflet de comportements de plus en plus économes en eau chez les consommateurs. L'augmentation annuelle moyenne de la population de 0,4% ne compense pas la baisse unitaire des consommations d'eau.

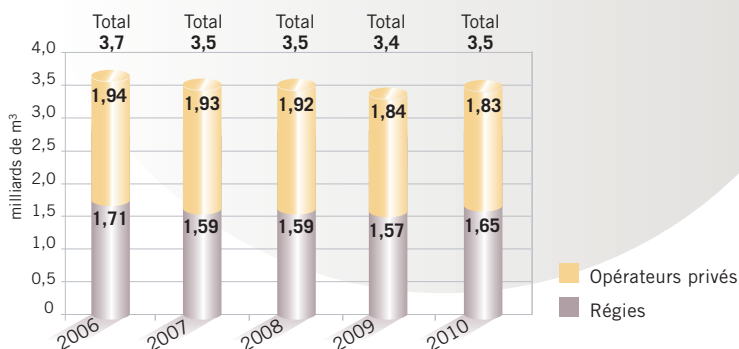
EAU POTABLE : RÉPARTITION DES VOLUMES FACTURÉS PAR OPÉRATEUR

Source : BIPE d'après enquêtes opérateurs 2009 et 2011



ASSAINISSEMENT : RÉPARTITION DES VOLUMES FACTURÉS PAR OPÉRATEUR

Source : BIPE d'après enquêtes opérateurs -2009 et 2011





Le prix du service

En France, le prix du service de l'eau couvre l'ensemble du cycle de l'eau, de son captage dans la ressource en vue de sa potabilisation jusqu'à son retour au milieu naturel, après épuration. Contrairement à d'autres pays d'Europe, ce prix couvre l'ensemble des charges d'investissement et d'exploitation.

La facture d'eau reçue par les consommateurs se structure réglementairement en 3 parties :

- la partie concernant l'eau potable ;
- la partie concernant les eaux usées ;
- les taxes et redevances perçues pour le compte de l'État et des agences de l'eau.

Dans chacune de ces parties, une ligne est dédiée à chacun des destinataires de la facture (part intercommunale, part communale, part de l'opérateur, Agence de l'eau, Voies navigables de France, État, etc.).

Une tarification locale pour des services locaux

Les services d'eau et d'assainissement sont tous des services publics locaux. La collectivité maître d'ouvrage en fixe le tarif par un vote de son assemblée délibérante. Sur la facture d'eau s'ajoute le montant des taxes et des redevances, qui n'est pas de son ressort mais de celui des agences de l'eau et de l'État.

En France, le prix du service de l'eau est en moyenne légèrement supérieur à 1 € par jour et par famille pour 330 litres délivrés puis épurés quotidiennement.

Au-delà de cette vision moyenne du prix du service de l'eau, il existe une certaine dispersion des prix locaux. Ainsi, il peut y avoir autant de prix que de services d'eau et d'assainissement. Les autorités organisatrices peuvent, en effet, suivre des politiques différentes en matière de gestion patrimoniale, de performance et de qualité de service qui induiront des disparités sur l'économie du service.

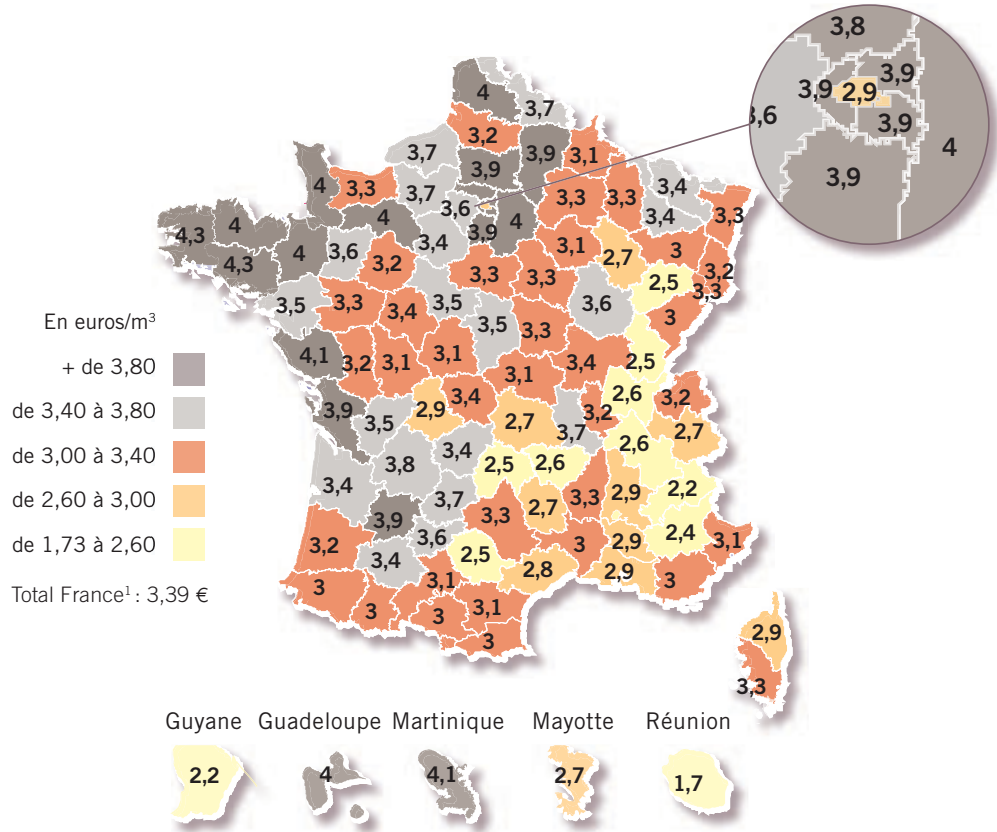
De nombreux facteurs peuvent engendrer des différences d'un service à un autre :

- facteurs géographiques : nature de la ressource, topographie des lieux, densité de l'habitat... ;
- facteurs techniques : qualité de la ressource, qualité et sensibilité du milieu récepteur des eaux usées dépolluées, état et performance des réseaux, taux de raccordement au réseau d'assainissement, niveau de sécurisation de la ressource... ;
- facteurs sociologiques : consommation moyenne des clients, saisonnalité de la population ;
- facteurs de gouvernance : politique patrimoniale décidée par la collectivité, mode de planification des investissements, niveau de conformité des installations ;
- niveau de qualité du service : accueil, information et assistance téléphonique à la clientèle, modes d'envoi et de règlement des factures, continuité du service...

La qualité de la ressource est l'un des facteurs qui affecte le plus le prix de l'eau, car les techniques de traitement à mettre en œuvre pour produire de l'eau potable sont près de deux fois plus chères pour une eau dégradée, que pour une eau brute de qualité.

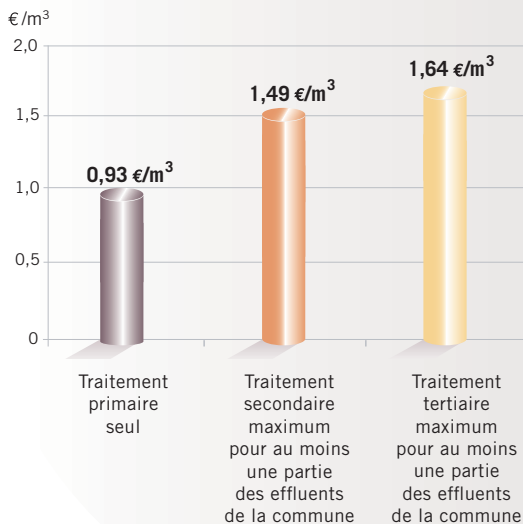
**PRIX TTC DÉPARTEMENTAUX DE L'EAU
DANS LES COMMUNES AVEC
ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN 2008**

Source : SOeS-SSP, enquête Eau 2008 – Insee, recensement de la population – © IGN, GEOFLA®, 2006



**PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE
SUIVANT L'ORIGINE DE L'EAU**

Source : Ifen-Scees 2007 - valeurs 2004



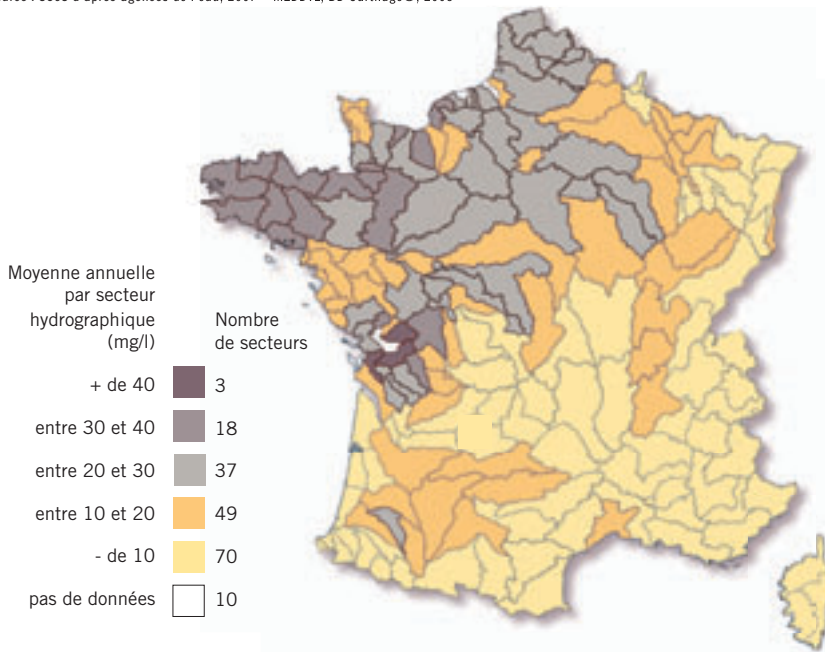
Parmi les pollutions de l'eau potable, les pollutions d'origine agricoles et notamment celle par les nitrates sont certainement les plus fréquentes en France.

Elles expliquent une part importante des variations de prix que l'on observe à l'échelle nationale.



CONCENTRATION DES NITRATES DANS LES COURS D'EAU EN 2007

Source : SOeS d'après agences de l'eau, 2007 - MEDDTL, BD Carthage®, 2008

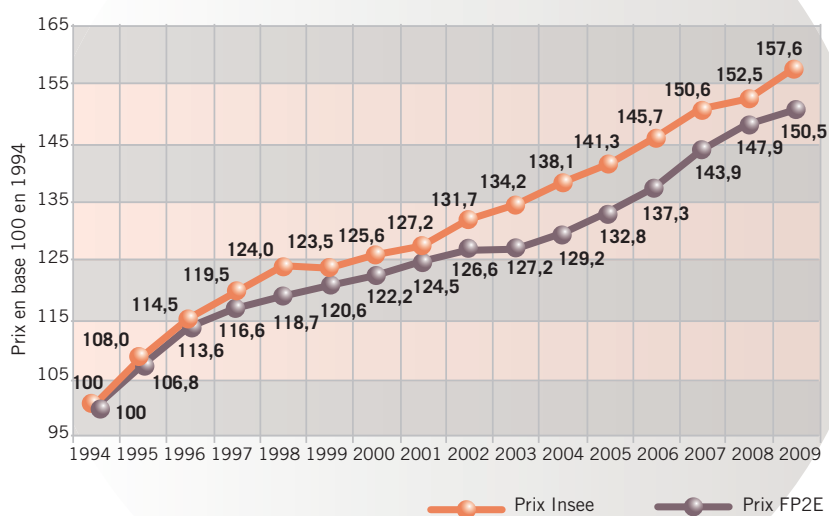


Sur la base des coûts de traitement des nitrates et pesticides des installations de potabilisation, le Commissariat général au développement durable (CGDD) estime les coûts d'élimination des nitrates et pesticides des milieux aquatiques à plus de 70 €/kg pour les nitrates et plus de 60 000 euros par kg pour les pesticides. Enfin, le coût complet de dépollution du stock des eaux souterraines est estimé à plus de 520 milliards d'euros.

L'évolution des prix depuis 1994

ÉVOLUTION DES PRIX DU SERVICE DE L'EAU INSEE ET FP2E

Source : BIPE d'après données INSEE-FP2E



Depuis 1994, le niveau de l'indicateur de prix de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E), qui porte sur les services délégués, reste supérieur à celui de l'indice de prix Insee (425 euros par an en 2009 contre 378 euros sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³). La gestion de services plus complexes est un des facteurs explicatifs de cette différence, de même que les distorsions liées à la fiscalité : la taxe professionnelle, la taxe foncière, la redevance pour occupation du domaine public ne sont pas acquittées par tous les opérateurs publics. Par ailleurs, seuls les opérateurs privés doivent payer l'impôt sur les sociétés, contribuant ainsi au financement public national ou local.

La progression des tarifs a ralenti depuis 1998. Une partie des investissements nécessaires à la mise aux normes des installations d'assainissement (obligations nées de la directive européenne « eaux résiduaires urbaines » du 21 mai 1991) ayant été effectuée par les collectivités.

Prix moyen de vente au 1^{er} juillet de l'année en cours, y compris eau potable, assainissement, toutes taxes et redevances, pour une facture conventionnelle annuelle de 120 m³ pour un abonné domestique.

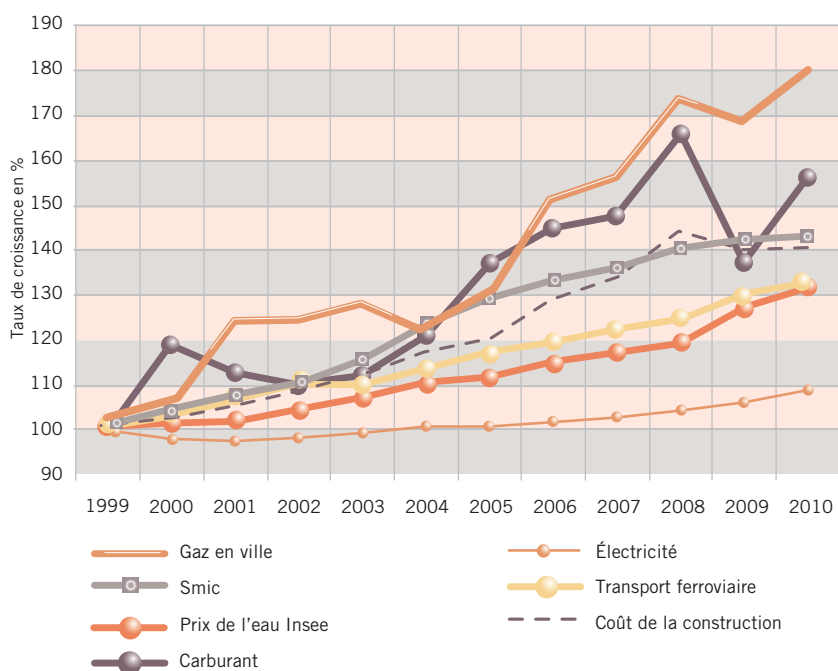
Prix Insee : prix moyen (en glissement annuel au 1^{er} juillet) des services publics d'eau et d'assainissement, tous opérateurs confondus (privé et public).

Prix FP2E : prix moyen des services publics d'eau et d'assainissement des opérateurs privés membres de la FP2E.

Depuis 1999, une évolution du prix du service de l'eau inférieure à celle du SMIC

ÉVOLUTION DES PRIX À LA CONSOMMATION, SMIC ET COÛT DE CONSTRUCTION

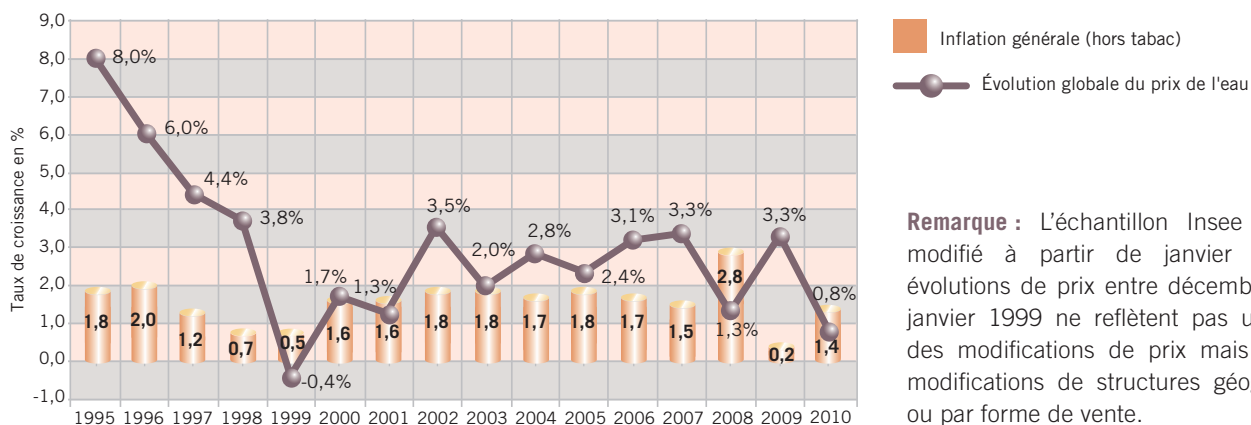
Source : BIPE 2011 d'après données Insee (moyenne annuelle)



Le graphique ci-contre montre que sur la période 1999-2010, l'évolution du prix du service de l'eau a été plus contenue que celle de l'indice du coût de la construction et de la plupart des autres prix à la consommation. L'année 2009 marque un repli conséquent du prix des énergies fossiles (gaz, pétrole) suite à la crise, suivi d'une récupération en 2010 ; les évolutions des prix des produits énergétiques issus de ces énergies fossiles ont suivi les mêmes tendances. La croissance du prix du service de l'eau ayant été inférieure à celle du Smic, l'évolution du poids de la facture dans le budget des ménages destinataires est restée limitée sur la période 1999-2010.

ÉVOLUTION COMPARÉE DES PRIX DE L'EAU ET DE L'INFLATION (prix de l'eau INSEE - moyenne annuelle des prix au 1^{er} janvier)

Source : BIPE 2011 d'après données Insee (moyenne annuelle des prix)



Remarque : L'échantillon Insee ayant été modifié à partir de janvier 1998, les évolutions de prix entre décembre 1998 et janvier 1999 ne reflètent pas uniquement des modifications de prix mais aussi des modifications de structures géographiques ou par forme de vente.



Une évolution des prix contenue

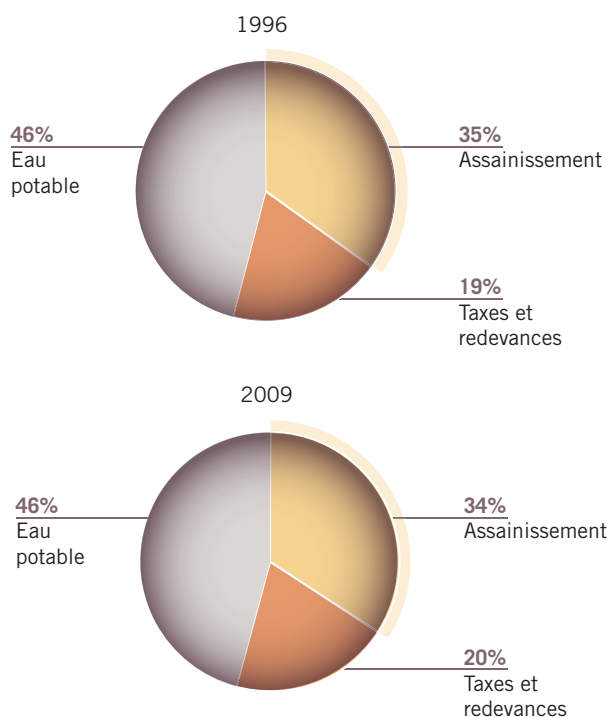
Deux grandes tendances se sont succédées pour marquer l'évolution du prix du service de l'eau durant ces dix dernières années. De 1995 à 1998, la hausse des prix atteint des taux de 3,7% à 8% par an. Elle est essentiellement due à des raisons spécifiques au secteur d'activité (investissements des collectivités en eau potable et en assainissement). Plus récemment, sur la période 1999-2005, la situation est sensible-

ment différente : la courbe d'augmentation se tasse nettement, avec des taux compris entre -0,4% et 3,5% par an. Depuis 2006, à l'exception de 2008 et 2010 les taux de croissance se situent aux alentours des 3%, conséquence d'un accroissement des investissements sous l'impulsion de la réglementation.

Une stabilité des parts relatives de l'assainissement et l'eau potable dans le prix hors « taxes et redevances »

DÉCOMPOSITION DU PRIX DU SERVICE DE L'EAU EN 1996 ET 2009 (prix moyen FP2E)

Source : BIPE d'après enquête opérateurs 2009

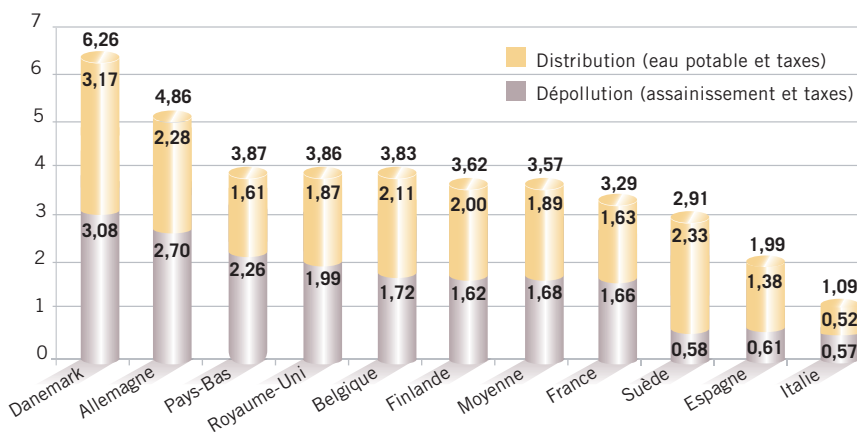


Après avoir observé une diminution du prix relatif de l'eau potable hors taxes et redevances et une augmentation parallèle de la part de l'assainissement dans le prix hors taxes et redevances entre 1994 et 1996, les parts relatives de l'eau potable, l'assainissement et les taxes et redevances se sont stabilisées. Les taxes et redevances présentent une tendance à la hausse, en particulier celles liées à l'assainissement.

Un prix moyen dans les 5 plus grandes villes françaises de 3,28 euros par m³

MOYENNE DES PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU DES 5 PLUS GRANDES VILLES DES PAYS EUROPÉENS EN 2010

Source : NUS Consulting 2011



*Prix pondéré par la population excepté pour la moyenne européenne.
Prix du service de l'eau pour les particuliers des cinq plus grandes villes de chaque pays, basé sur une consommation annuelle de 120 m³.

L'étude NUS Consulting, portant sur les prix au m³ pratiqués dans les grandes villes européennes, fait apparaître que le prix moyen des 5 grandes villes françaises est de 3,28 euros par mètre cube en 2010.

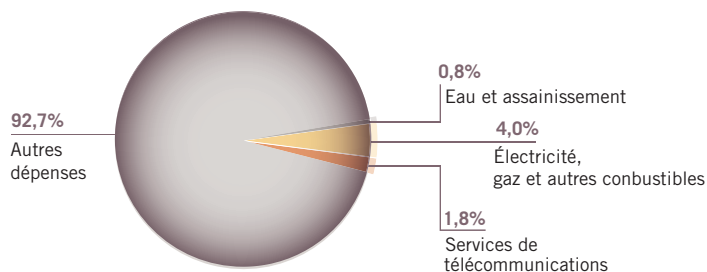
Il reste inférieur de 8% à la moyenne des 5 plus grandes villes de chacun des 11 pays considérés dans l'étude.

Plusieurs facteurs expliquent les différences de prix : les conditions locales des services, le niveau de vie ; la prise en compte des eaux pluviales : elles sont financées par l'utilisateur en Allemagne, alors qu'en France c'est le contribuable qui paie. Les aides : l'Espagne a bénéficié d'aides importantes européennes et étatiques pour de grands ouvrages comme les stations d'épuration, les investissements n'ont pas été répercutés dans les coûts. Les collectivités s'attendent à des hausses de prix importantes dans les années à venir.

L'eau : 0,8% du budget des ménages

PART DE LA DÉPENSE RELATIVE À L'EAU DANS LE BUDGET DES MÉNAGES EN 2010

Source : BIPE d'après données Insee 2010

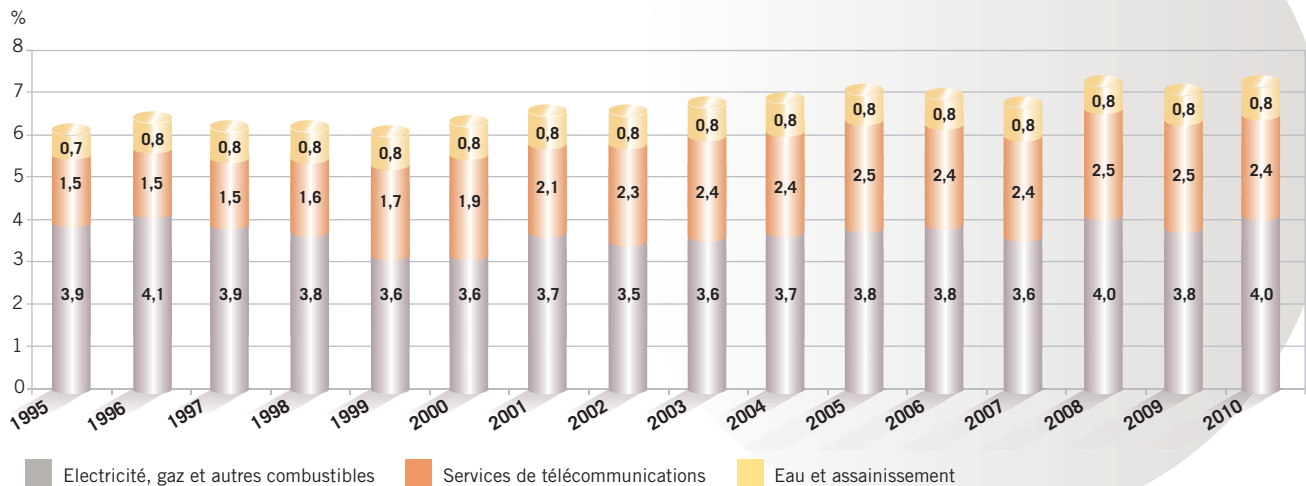


Selon l'Insee, en 2010, le budget général moyen des ménages français s'est élevé à 39 900 euros, sur lequel 327 euros ont été consacrés aux dépenses relatives à l'eau et à l'assainissement, ce qui représente en moyenne 0,8% du budget. Dans le même temps, 1,8% de ce budget étaient consacrés aux dépenses de télécommunications et 4% à celles d'énergie.

La part de la dépense relative à l'eau dans le budget des ménages est stable depuis 1996 à 0,8%. La part des consommations d'énergie a, quant à elle, peu évolué et celle des télécommunications a augmenté pour se stabiliser depuis quelques années.

ÉVOLUTION DE LA DÉPENSE RELATIVE À L'EAU DANS LE BUDGET DES MÉNAGES 1995-2010 (en% de la dépense moyenne des ménages)

Source : BIPE d'après Comptabilité nationale - Insee

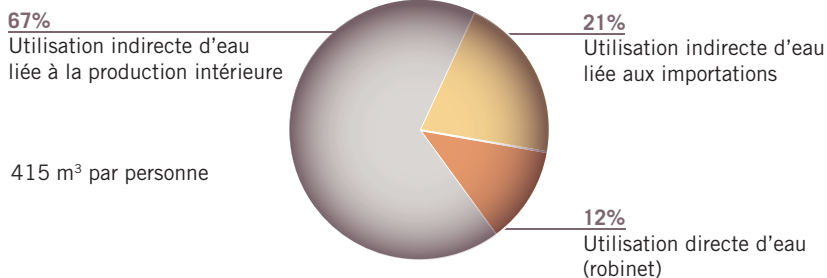


Au-delà de ces dépenses qui correspondent aux utilisations directes d'eau du robinet, on peut également s'intéresser aux dépenses indirectes d'eau. En effet, le SOeS estime d'après NAMEA²¹ à 415 m³/habitant/an la consommation totale d'eau en France lorsque l'on intègre les utilisations indirectes de l'eau liées aux importations de biens de consommations et à leur production nationale (production intérieure). Ces usages indirects de l'eau représentent 88% de la consommation des ménages.

Il est ainsi possible de calculer l'empreinte eau des ménages. Le logement et l'alimentation sont les deux principaux postes de l'empreinte eau des ménages français en 2005, sur l'ensemble des usages directs et indirects de l'eau. Ils couvrent plus de 70% de l'empreinte, alors qu'ils ne représentent que 43% de la dépense totale des ménages. L'empreinte eau du logement correspond pour 25% aux usages sanitaires. Les 75% restants résultent indirectement de l'eau utilisée pour la production d'énergie (principalement le refroidissement des centrales électriques). L'empreinte eau de l'alimentation correspond quant à elle seulement pour 10% à la consommation d'eau du robinet. Les 90% restants sont liés à la production de biens alimentaires (principalement l'irrigation au stade agricole). L'ensemble des autres biens et services consommés par les ménages, qui absorbent 57% de leurs dépenses, sont à l'origine de 29% de l'empreinte eau.

LES COMPOSANTES DIRECTES ET INDIRECTES DE L'EMPREINTE EAU (PRÉLEVÉE) DE LA CONSOMMATION DES MÉNAGES EN 2005

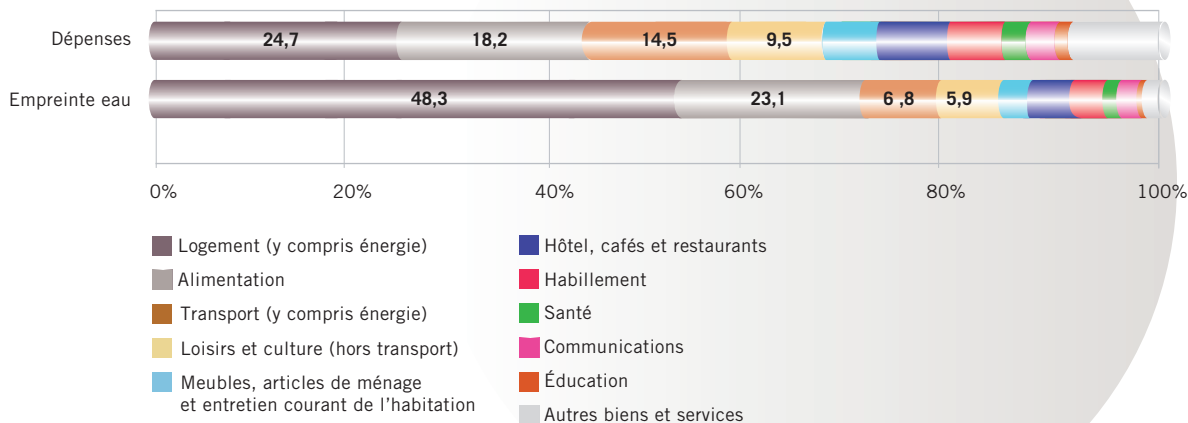
Sources : agences de l'eau - FP2E - Ineris - Insee. Traitements : SOeS - MEDDTL, 2011



21- National Accounting Matrix including Environmental Accounts.

RÉPARTITION DE L'EMPREINTE EAU (prélevée) PAR POSTE DE COMMUNICATION DES MÉNAGES EN 2005

Sources : agences de l'eau – FP2E – Ineris – Insee. Traitements : SOeS - MEDDTL, 2011



NB : L'empreinte des biens agricoles et forestiers inclut uniquement l'irrigation et ne comptabilise pas l'eau disponible dans le sol directement absorbée par les plantes. L'utilisation d'eau associée aux importations est estimée en supposant que les biens et services importés sont produits dans les mêmes conditions qu'en France.

Éclairage prospectif sur trois grands facteurs d'évolution

L'activité du secteur de l'eau évolue sous l'influence de différents facteurs

Certains sont spécifiques à l'eau : réglementations relatives à l'eau, mesures fiscales incitatives, progrès et innovations technologiques, dotation des ménages en équipements, etc. D'autres sont d'ordre macroéconomique. L'ensemble de ces facteurs vient impacter le domaine de l'eau. Leur évolution a des conséquences sur les consommations d'eau, et plus ou moins

directement sur la structure de coûts d'un service. Sur le long terme, l'anticipation de ces facteurs est nécessaire pour permettre aux collectivités de mettre en place une stratégie : prévisions d'investissement (dimensionnement des équipements), structure tarifaire, politique de l'eau.



Les flux migratoires : vers le sud et vers l'ouest

Les années 1990-1999 ont été marquées par de fortes mobilités interrégionales au détriment du nord et de l'est de la France et au profit du sud et de la façade atlantique, mouvements qui se sont poursuivis sur la période 1999-2006. Cette tendance se poursuit jusqu'à aujourd'hui, accentuée par deux phénomènes :

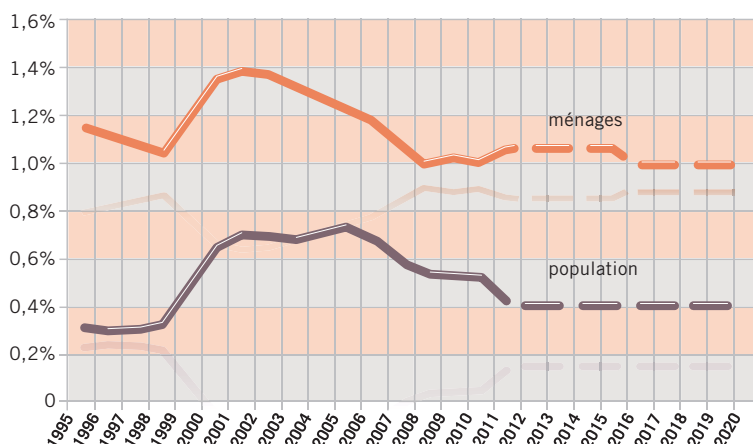
- le vieillissement de la population, avec une forte augmentation des « seniors » de 55 à 64 ans, conséquence de l'arrivée à la retraite de la génération du baby-boom et de la baisse du nombre de jeunes actifs (25 à 39 ans) ;
- le changement de lieu de résidence de ces seniors ainsi qu'une modification du comportement des jeunes actifs : moindre attractivité de l'Île-de-France, primauté accordée à la vie privée et à l'épanouissement personnel.

Structurellement, ces mouvements de population vont entraîner des variations locales de consommation d'eau. En effet, le niveau de consommation individuelle est très variable suivant les régions, parfois du simple au double : le SOeS relève, par exemple, une consommation moyenne de 109 litres par jour et par personne dans le Nord-Pas-de-Calais, et de 228 litres par jour et par personne en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les mouvements du nord vers le sud impliquent ainsi de fortes évolutions pour les services d'eau et d'assainissement, avec des conséquences parfois importantes (en termes d'équipements, de tarification, de politique de l'eau) que les collectivités vont devoir gérer.

La transformation de la structure des ménages

CROISSANCE ANNUELLE DE LA POPULATION ET DES MÉNAGES À L'HORIZON 2020

Sources : BIPE d'après Insee



Le vieillissement et l'évolution des caractères socio-économiques entraînent la transformation de la structure des ménages.

On comptera ainsi 2,9 millions de ménages supplémentaires entre 2010 et 2020, soit une progression 2,5 fois plus forte que celle de la population en raison de l'augmentation des ménages composés d'une seule personne.

Pour les services d'eau et d'assainissement, cette transformation a des conséquences sur le nombre d'abonnés, sur les équipements (branchements...) ainsi que sur les consommations d'eau par ménage.

Nombre total de ménages
en France métropolitaine
en 2010 : 27,3 millions

Le comportement des ménages et des industries, facteur de baisse des consommations

L'évolution du comportement des ménages, pour des raisons d'économie et/ou d'écocitoyenneté, peut entraîner une baisse des consommations d'eau : achats d'équipements hydroéconomiques, plus grande attention portée à la durée des actes de lavage, substitution des bains par les douches, etc.

La délocalisation d'une entreprise raccordée au réseau ainsi que les mesures de rationalisation prises au niveau des process industriels viennent également impacter à la baisse les évolutions des consommations d'eau.

Cette baisse est vertueuse du point de vue environnemental, mais fait peser un risque sur l'équilibre économique des services d'eau : la tarification est en effet majoritairement proportionnelle à la consommation, tandis que les charges du service sont essentiellement composées de coûts fixes, ces derniers s'alourdissant sans cesse avec le renforcement des exigences. Une réflexion de fond sur le financement des services d'eau devient aujourd'hui nécessaire.

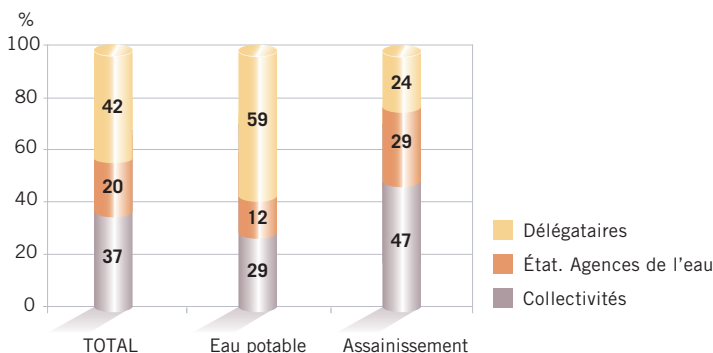
Le financement

Une facturation totale de 12,35 milliards d'euros

L'ÉTAT, LES AGENCES DE L'EAU ET LES COLLECTIVITÉS SONT DESTINATAIRES DE 57% DES SOMMES FACTURÉES EN 2009*

Sources : BIPE d'après enquête opérateurs 2011, données agences de l'eau, Cercle français de l'eau, DGCL, FP2E, Ifen, Insee, VNF, statistiques Développement durable

*Données France entière



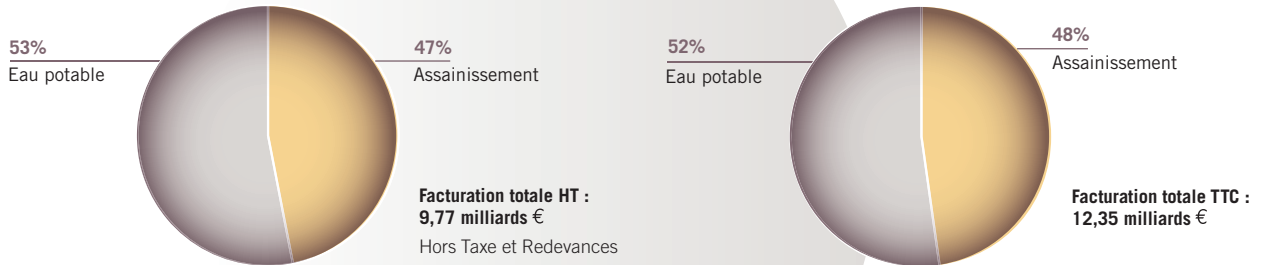
En 2009, les montants des sommes facturées TTC par les services d'eau et d'assainissement se répartissent de façon presque équivalente entre chaque activité : 6,4 milliards d'euros pour les services d'eau potable et 6 milliards d'euros pour les services d'assainissement. La destination de ces sommes est la suivante : 42% pour les délégataires, 37% pour les collectivités locales (y compris la part communale reversée par les délégataires), 21% pour l'État et les agences de l'eau contre 19% en 2008.

Pour 2009, on estime à près de 9,77 milliards d'euros HT et hors redevances, soit 12,35 milliards d'euros TTC, les montants totaux facturés aux abonnés domestiques et aux gros consommateurs²² pour l'ensemble des services de distribution d'eau potable et d'assainissement.

22- Abonnés payant 6 000 m³ d'eau par an et plus.

RÉPARTITION DE LA FACTURATION PAR TYPE DE SERVICE EN 2009

Sources : BIPE, enquête opérateurs 2011



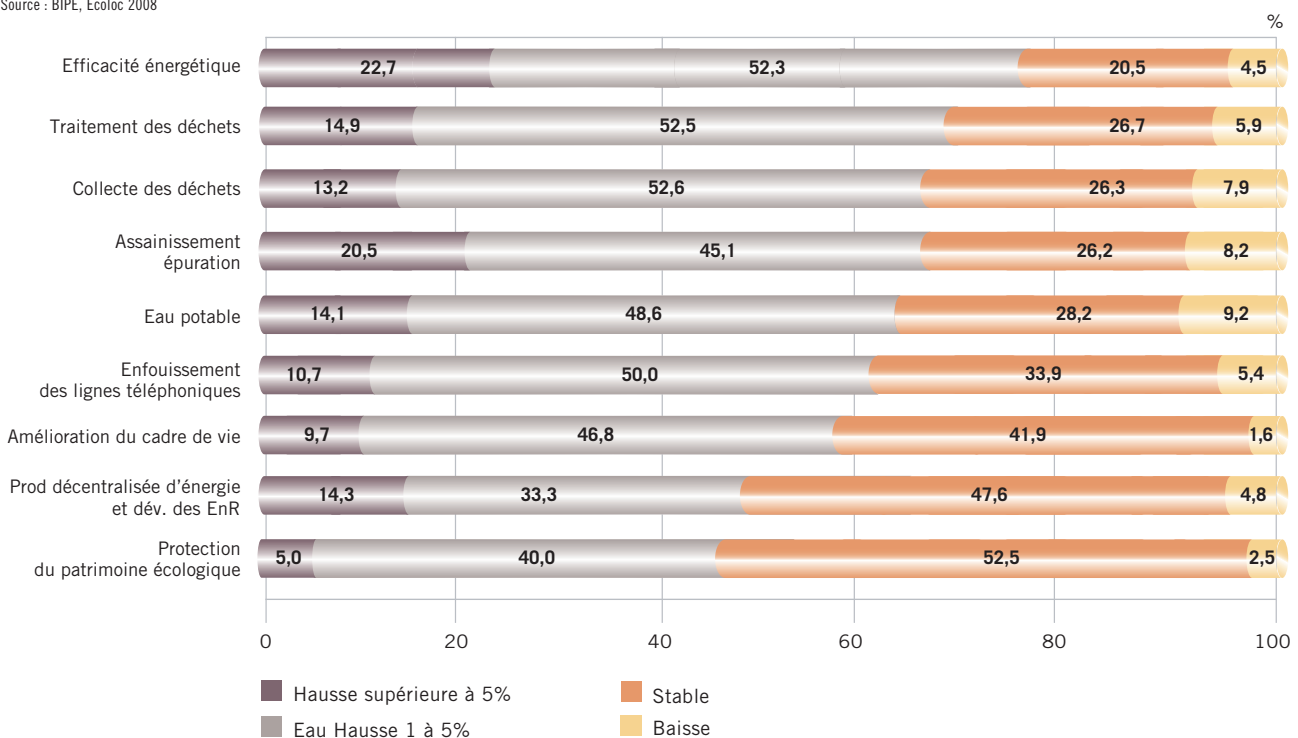
L'eau et l'assainissement parmi les grandes priorités d'investissement des collectivités locales

Selon l'enquête Ecoloc, l'efficacité énergétique est devenue la priorité des collectivités en terme d'investissement, notamment sous l'effet du Grenelle de l'environnement. Cependant la gestion de l'eau (eau potable et assainissement), qui occupe une place

importante dans les budgets locaux, figure toujours parmi les priorités d'investissement « environnement » de l'ensemble des collectivités locales à court et à moyen terme.

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2013 (en % du nombre de collectivités répondantes)

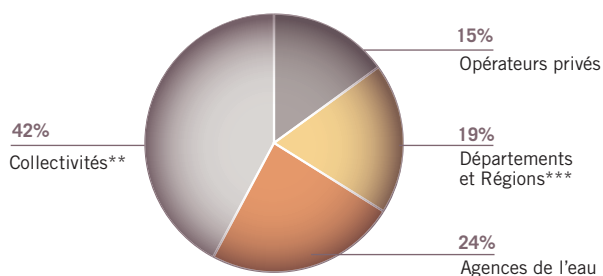
Source : BIPE, Ecoloc 2008



5,62 milliards d'euros d'investissements en 2009

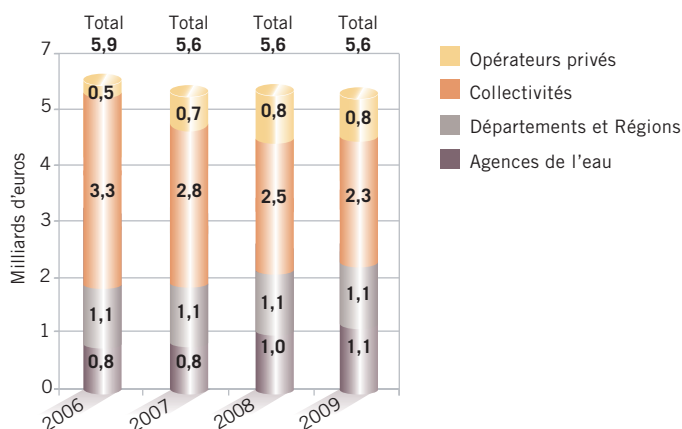
LES SOURCES D'INVESTISSEMENT POUR LES OUVRAGES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT* EN 2009

Sources : BIPE d'après enquête opérateurs 2011, PLF agences de l'eau 2011, Ifen, estimations BIPE



ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS POUR LES OUVRAGES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE 2006 À 2009

Sources : BIPE d'après enquête opérateurs 2007, 2009 et 2011



L'investissement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement s'est élevé en 2009 à 5,62 milliards d'euros. Il a principalement porté sur :

- la création de nouveaux réseaux et de nouvelles installations de traitement et de dépollution ;
- la mise à niveau des équipements existants, en vue notamment de satisfaire aux réglementations.

Les communes et les groupements de communes sont à l'origine de près de la moitié de ces montants d'investissements.

Les entreprises de l'eau ont réalisé, pour leur part, des investissements d'un montant de 819 millions d'euros dans le cadre de leur activité de délégation, en progression de 4% par rapport à 2008.

Des flux financiers impliquant de multiples acteurs

Les schémas des pages suivantes concernent les flux financiers :

- pour l'eau potable et l'assainissement ;
- pour l'eau potable seule ;
- pour l'assainissement seul.

Comme le montrent les trois schémas, le produit des factures d'eau acquittées par les abonnés a pour destinataires primaires les collectivités locales, les délégataires, les agences de l'eau et l'État. Des transferts s'opèrent ensuite entre ces différents acteurs, auxquels s'ajoutent départements et régions, que ce soit en termes d'investissements ou de fonctionnement.

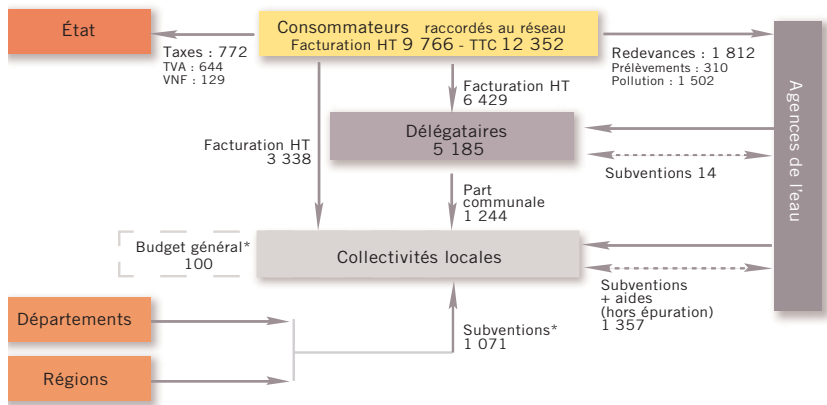
Ainsi, par exemple, concernant les flux financiers pour l'eau et l'assainissement, la facturation totale de 12,35 milliards d'euros TTC réglée par les consommateurs se répartit comme suit :

- 773 millions d'euros pour l'État (TVA et VNF) ;
- 3 338 millions d'euros pour les régions des collectivités locales ;
- 6 429 millions d'euros pour les délégataires dont 1 244 millions sont reversés aux collectivités locales ;
- 1 812 millions d'euros pour les agences de l'eau.

* France entière ** Collectivités locales hors départements et Régions *** Donnée 2007. Lignes « Installations de traitement des eaux usées domestiques », « Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques » et « Aide à la performance épuratoire » du budget des agences de l'eau pour la partie assainissement et « Total Gestion des milieux » pour la partie eau potable.



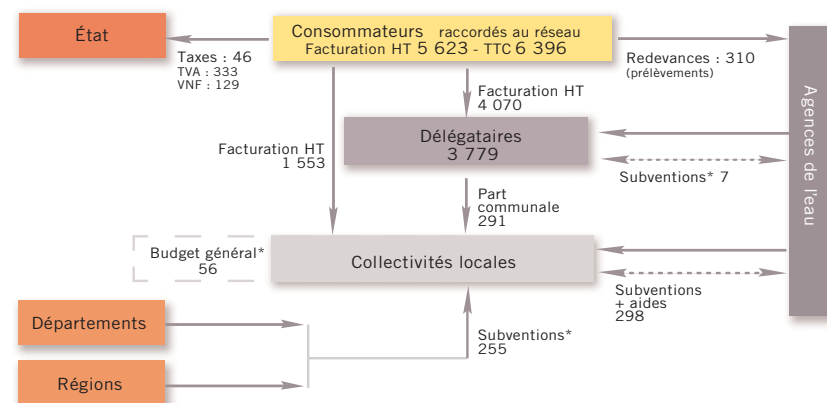
FLUX FINANCIERS : SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT (2009 en millions d'euros)



Plus généralement, les collectivités locales perçoivent :

- la rémunération des services d'eau ou d'assainissement qu'elles gèrent elles-mêmes en régie (exploitation et investissement) ;
- la « part collectivité » des factures d'eau perçues par leurs déléataires (essentiellement destinée aux investissements) ;
- différents types d'aides et de subventions accordées par les agences de l'eau, les départements ou les régions ;
- une part du financement des services d'eau et d'assainissement fournie par le budget général des collectivités (uniquement pour les collectivités inférieures à 3 000 habitants).

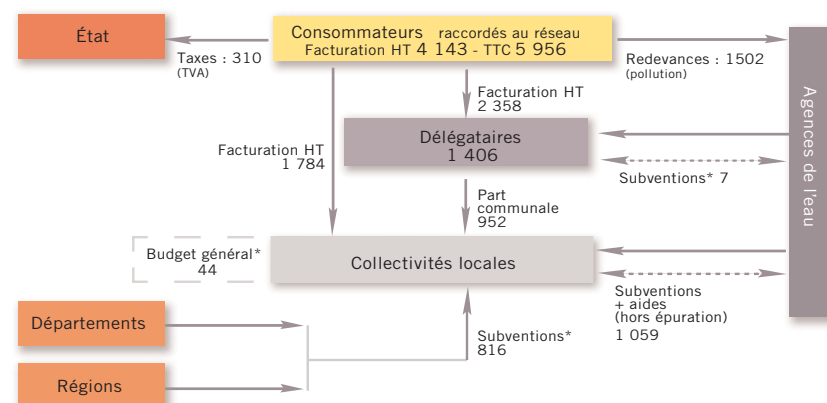
FLUX FINANCIERS : SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE (2009 en millions d'euros)



Les déléataires de service public reversent aux collectivités locales environ 19% du montant des sommes facturées (1 244 millions d'euros sur 6 429 millions d'euros en 2010).

Les agences de l'eau perçoivent deux catégories de redevances selon des barèmes et des taux fixés au niveau de chacun des 6 grands bassins versants (redevance pour prélèvement sur la ressource en eau et redevances pour pollution de l'eau), qui retournent dans le circuit de financement de l'eau par le biais des aides aux investissements. La TVA et la taxe « Voies navigables de France » (VNF) sont versées à l'État et à l'établissement public VNF.

FLUX FINANCIERS : SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT (2009 en millions d'euros)



Les départements et régions ont subventionné les collectivités locales à hauteur de 1 071 millions d'euros en 2007. Les régions interviennent principalement dans le cadre des contrats de plan État-régions, sur des projets d'investissement d'envergure (barrages, grands projets d'équipements), auxquels peuvent être associées les agences de l'eau.

Sources : BIPE d'après enquête opérateurs 2011, données agences de l'eau, Cercle français de l'eau, DGCL, FP2E, Ifen, Insee, VNF, Statistiques Développement durable

* Données 2007





Les entreprises des services publics de l'eau

L'activité des opérateurs privés des services publics de l'eau

Des procédures encadrées

Les contrats de délégation et leur évolution dans le temps sont strictement encadrés par la législation française :

- **la loi Sapin du 29 janvier 1993** organise la mise en concurrence systématique des candidats en formalisant les modalités de prise de décision ;
- **la loi Mazeaud du 2 février 1995** précise les informations, particulièrement détaillées, à fournir par les délégataires dans le rapport annuel relatif à chaque contrat d'eau et d'assainissement ;
- **la loi Démocratie de proximité du 28 février 2002** introduit la participation des usagers de l'eau au travers de la commission consultative des services publics locaux, consultée notamment pour tout projet de délégation.

L'année 2009 a marqué un pic dans le nombre de mises en concurrence

De 1998 à 2006, les collectivités ont lancé chaque année entre 477 et 603 procédures de mise en concurrence pour la gestion de leur service d'eau ou d'assainissement.

Les dernières données des enquêtes (suspendues provisoirement par l'ONEMA) font apparaître 2004 comme une année record avec 693 procédures. Selon les entreprises de l'eau, l'année 2010 poursuit la tendance observée en 2009 avec un nombre deancements de procédures proche du record atteint en 2007. L'année 2008 s'est caractérisée par un recul du nombre deancements de procédures, probablement en lien avec la période des élections municipales qui peut conduire à des reports d'échéance des contrats.

Depuis la loi Sapin, la durée des DSP la plus fréquente est stabilisée à 12 ans (durée moyenne des contrats en 2006 : 11,2 ans). On note un certain renouveau de contrats

de plus de 12 ans, en particulier des contrats de concession en assainissement.

Les délégations de service public, inscrites dans la durée, portent sur un service global et bénéficient d'un reporting intégrant le développement durable. Ces contrats sont donc particulièrement propices à la mise en œuvre de démarches de développement durable.

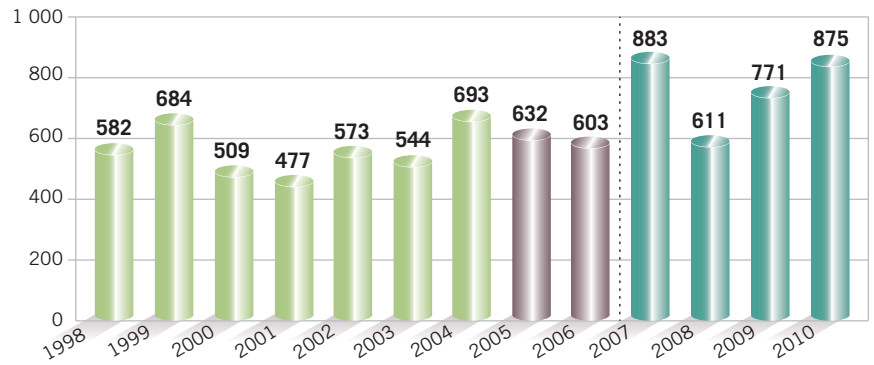
En moyenne, lors d'une procédure de remise en concurrence d'un service d'eau ou d'assainissement, le taux de contrats faisant l'objet d'un changement d'opérateur est compris entre 8 et 11%.

Le phénomène très largement majoritaire (96%) est celui du maintien du mode de gestion initial. 3% des procédures ont abouti à un abandon de la régie en faveur de la délégation, et 1% au passage de délégation en régie.



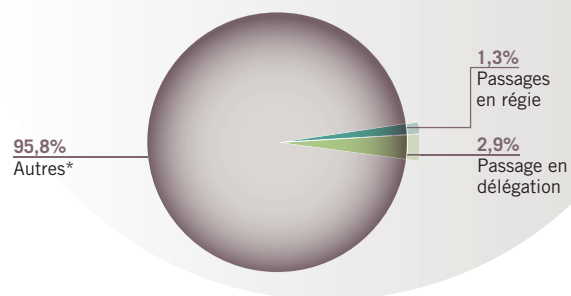
L'ANNÉE 2010 EST UNE DES ANNÉES RECORDS EN TERMES DE PROCÉDURES DE MISE EN CONCURRENCE SUR LA PÉRIODE 1998-2010

Sources : Engref 1998-2004, TNS-Sofres 2005-2006, enquête opérateurs depuis 2007 (nombre de contrats arrivant à échéance)



RÉSULTAT DES PROCÉDURES DE MISE EN CONCURRENCE SUR LA PÉRIODE 1998-2006

Sources : Engref 1998-2004, TNS-Sofres 2005-2006



Ratio déterminé à partir du nombre de procédures Sapin examinées par l'Engref, soit 3 231, qui représentent 61% du nombre total de procédures recensées sur la période.

* Autres : procédures sans changement de gestion, création de services, procédures en cours...

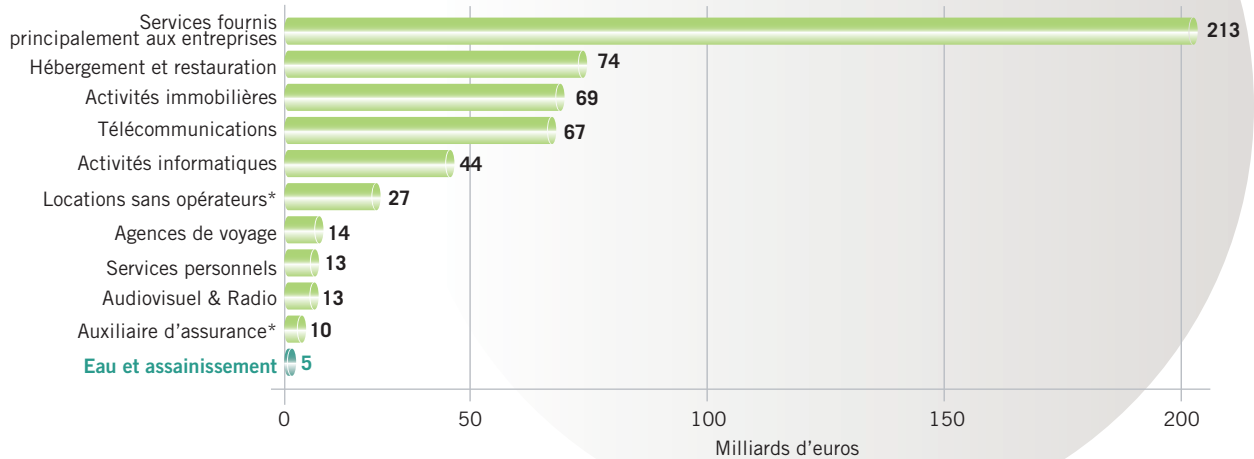
5,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2010

En 2010, les entreprises de l'eau ont réalisé un chiffre d'affaires d'environ 5,2 milliards d'euros hors taxes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement en France, dont près de 5 milliards d'euros pour la délégation de services et un peu plus de 0,2 milliard d'euros pour les autres prestations aux collectivités locales.

Ce chiffre représente environ 1% du chiffre d'affaires des services marchands en France (services aux entreprises et aux particuliers).

COMPARAISON DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT AVEC CEUX DES SERVICES MARCHANDS

Source : BIPE d'après enquête opérateurs 2010 et Insee



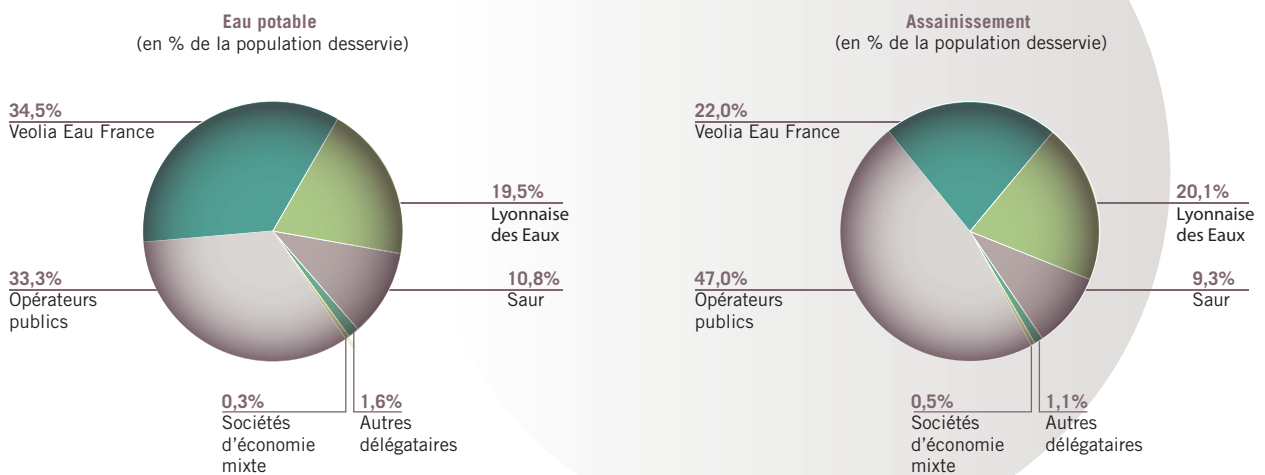
* Hors transports et commerces.



En termes de population, les entreprises de l'eau gèrent les deux tiers des services d'eau potable et un peu plus de la moitié des services d'assainissement

RÉPARTITION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT EN 2010

Sources : FP2E - BIPE d'après enquête opérateurs 2011, Insee



NB : Ces parts de marché assainissement ne prennent pas en compte les habitants desservis par une prestation de traitement seul.

Nombre d'abonnés eau potable dans les services gérés par les entreprises de l'eau : 15,3 millions

Nombre d'abonnés assainissement dans les services gérés par les entreprises de l'eau : 9,6 millions

126 millions d'euros d'investissements dans la recherche et développement

En 2010, les entreprises de l'eau ont dépensé 126 millions d'euros dans la recherche et le développement (R&D). La R&D a mobilisé près de 1 000 salariés.

En 2008, 50 brevets ont été déposés, 550 étaient en exploitation. De plus, environ 200 thèmes de R&D en partenariat avec la recherche publique étaient actifs.

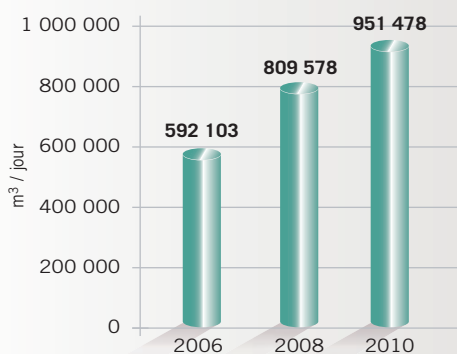
Les activités de recherche et développement portées par les entreprises de l'eau ont permis de réaliser des « sauts technologiques » dans le domaine de la gestion de l'eau et de l'assainissement ainsi que dans celui de la protection des milieux naturels.

À titre d'exemple, peuvent être cités :

- la lutte contre le changement climatique (production d'énergie à partir de biogaz et biomasse, efficacité énergétique des usines, développement de bennes électriques (collecte des déchets) ;
- le développement de nouveaux procédés de traitement ;
- le développement d'outils de suivi de la qualité des eaux de baignade et la qualité biologique du milieu ;
- l'optimisation de l'efficacité énergétique des procédés ;
- la mise au point de nouvelles techniques d'analyses pour la recherche des micropolluants dans l'eau ;
- la gestion durable des bâtiments et des villes (amélioration de l'efficacité environnementale et sanitaire des bâtiments, recherche de solutions locales et renouvelables de production d'énergie) ;
- la maîtrise des impacts sur l'environnement (maîtrise des odeurs, gestion des rejets par temps de pluie).

CAPACITÉS DE PRODUCTION DES SITES ÉQUIPÉS DE MEMBRANES en m³/jour

Source : BIPE d'après enquêtes opérateurs 2007, 2009 et 2011



Les entreprises de l'eau mettent progressivement en œuvre les technologies issues de leurs recherches. Par exemple, la capacité de production des sites équipés de membrane a presque doublé entre 2006 et 2010.



Les entreprises de l'eau, acteurs de la bonne maîtrise des consommations d'eau

Autre technologie en forte progression, la télérelève permet de relever les consommations à distance et de les suivre en continu. La connaissance en temps réel de la consommation d'eau favorise sa maîtrise par l'identification rapide de problèmes éventuels liés à une surconsommation.

Sur les 15 millions de compteurs relevés par les entreprises de l'eau, près de 9 % étaient équipés d'un service de télérelevé en 2010 contre seulement 4 % en 2008.

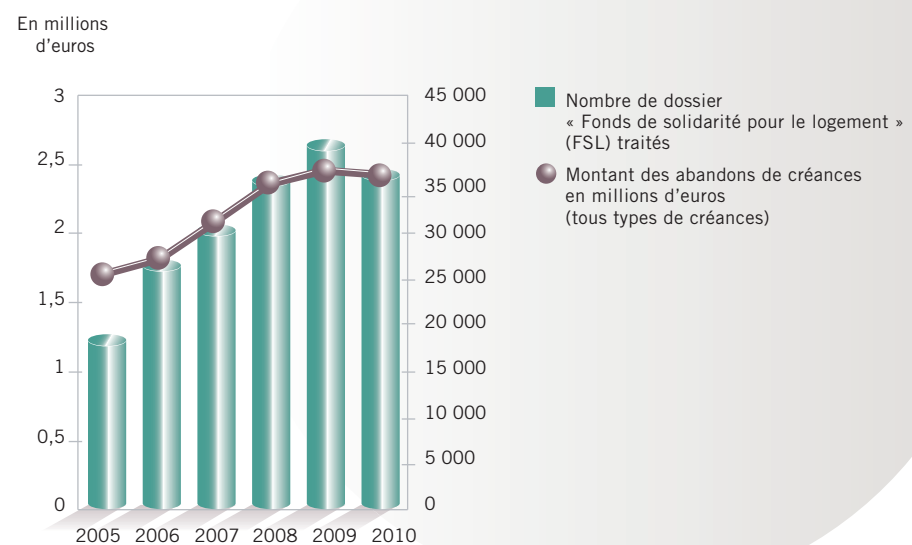
Les entreprises de l'eau participent activement à l'aide aux plus démunis

Les entreprises de l'eau sont engagées pour aider les plus démunis dans leur accès à l'eau. Le nombre de conventions liant les entreprises, avec une contribution financière de leur part aux Fonds de solidarité logement (FSL), est de 73 signatures ce qui représente les trois quarts des départements français. L'objectif est de faciliter la prise en charge de la facture d'eau des plus démunis en

organisant la collaboration entre services départementaux et services clientèle des sociétés. Cette collaboration vise non seulement la mise en place d'abandon de créances mais également à accompagner, de manière préventive, les clients en situation difficile en les aidant au mieux à gérer leur consommation et leur facture d'eau.

NOMBRE ET MONTANT DES DOSSIERS FSL TRAITÉS DEPUIS 2005

Source : BIPE d'après FP2E et enquêtes opérateurs 2007, 2009 et 2011



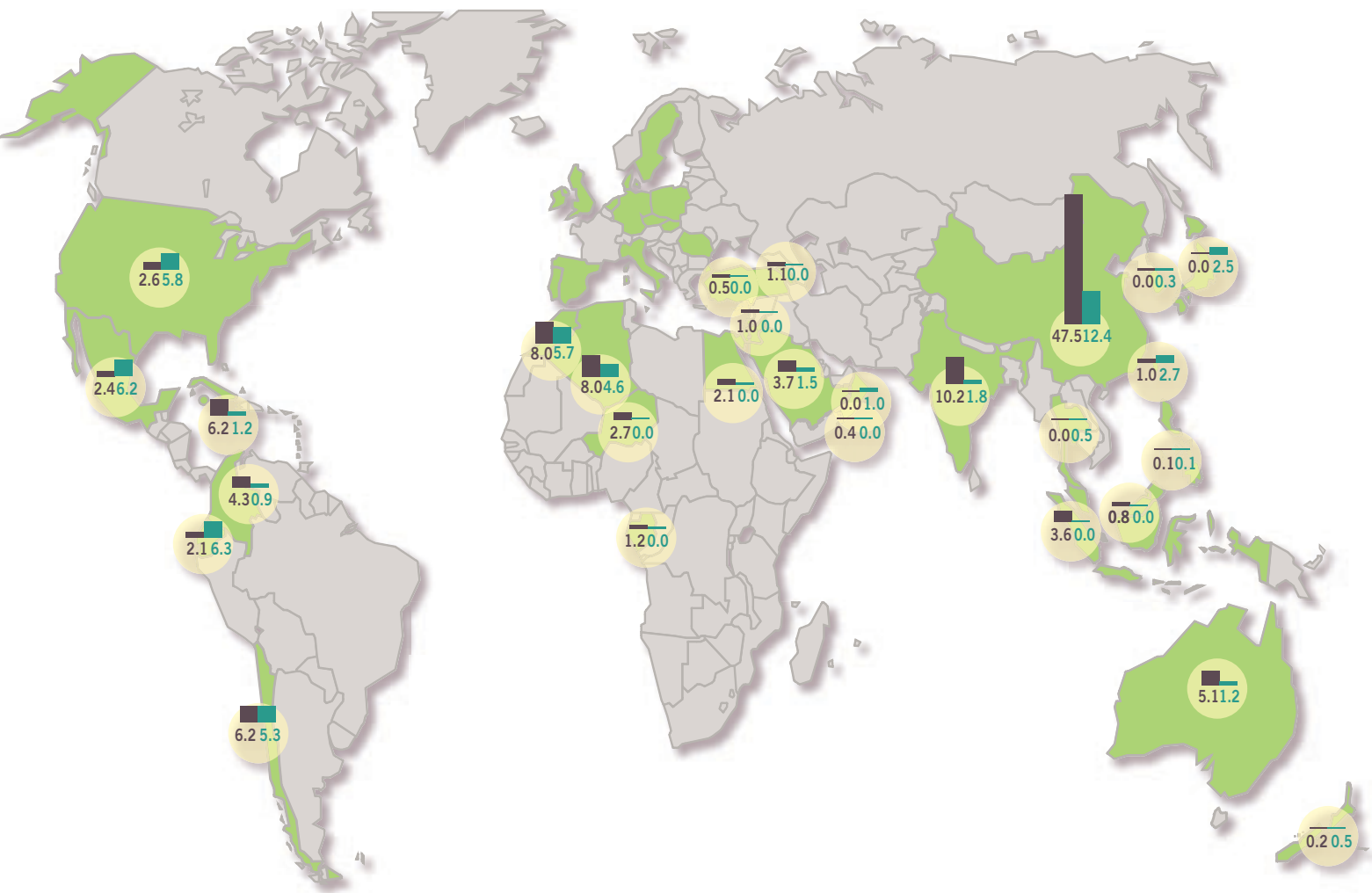


Une implantation locale, une reconnaissance internationale

L'implantation locale des délégataires et leur participation à la vie économique des territoires peuvent s'apprécier au travers de leur contribution à l'emploi et aux impôts locaux.

Ainsi, en 2010, les entreprises de l'eau ont payé la contribution technique territoriale dans près de 11 000 communes (soit presque une commune sur trois) pour un montant total de 76 millions d'euros.

PRÉSENCE DES OPÉRATEURS FRANÇAIS :
POPULATION DESSERVIE EN ASSAINISSEMENT ET EN EAU POTABLE
en millions d'équivalents habitants
Vision mondiale





Les entreprises contribuent au commerce extérieur français

Le chiffre d'affaires réalisé à l'international par les entreprises françaises spécialisées dans la distribution d'eau et l'assainissement s'est élevé à 9,4 milliards d'euros en 2010, soit presque 2 fois le chiffre d'affaires réalisé en France. À l'étranger, le nombre de salariés des entreprises de l'eau françaises représentait en 2010 presque quatre fois l'effectif français, soit près de 93 200 employés.

Au-delà de leur maîtrise des technologies innovantes, c'est leur savoir-faire en termes de gestion des services d'eau et d'assainissement que les entreprises de l'eau françaises exportent : en 2010 près de 163 millions d'habitants étaient desservis par les services d'eau potable exploités par les entreprises françaises et 112 millions de personnes étaient raccordées à des services publics d'assainissement délégués aux opérateurs privés français.

DONNÉES (millions d'habitants)

Pays	Eau	Assainissement	Population
Afrique			
Algérie	7,99	4,57	35,47
Égypte	2,15	0	81,12
Gabon	1,17	0	1,51
Maroc	8,00	5,70	31,95
Niger	2,72	0	15,51
Eurasie et Arabie			
Arabie Saoudite	3,65	1,46	27,45
Arménie	1,11	0	3,09
Israël	1,00	0	7,42
Jordanie	0	2,27	6,19
Oman	0,35	0	2,78
Qatar	0	0,97	1,76
Turquie	0,51	0	72,75
Asie			
Chine	47,46	12,37	1 341,34
Corée du Sud	0	0,32	48,18
Inde	10,23	1,81	1 224,61
Indonésie	3,62	0	239,87
Japon	0,04	2,50	126,54
Malaisie	0,82	0	28,40
Philippines	0,08	0,05	4,37
Taiwan	1,05	2,67	23,04
Thaïlande	0	0,50	69,12
Amérique			
Chili	6,23	1,24	11,26
Colombie	4,30	0,90	46,29
Cuba	6,23	1,24	11,26
Équateur	2,10	6,31	14,46
États-Unis	2,60	5,85	310,38
Mexique	2,35	6,24	113,42
Océanie			
Australie	5,14	1,22	22,27
Nouvelle-Zélande	0,18	0,51	4,37

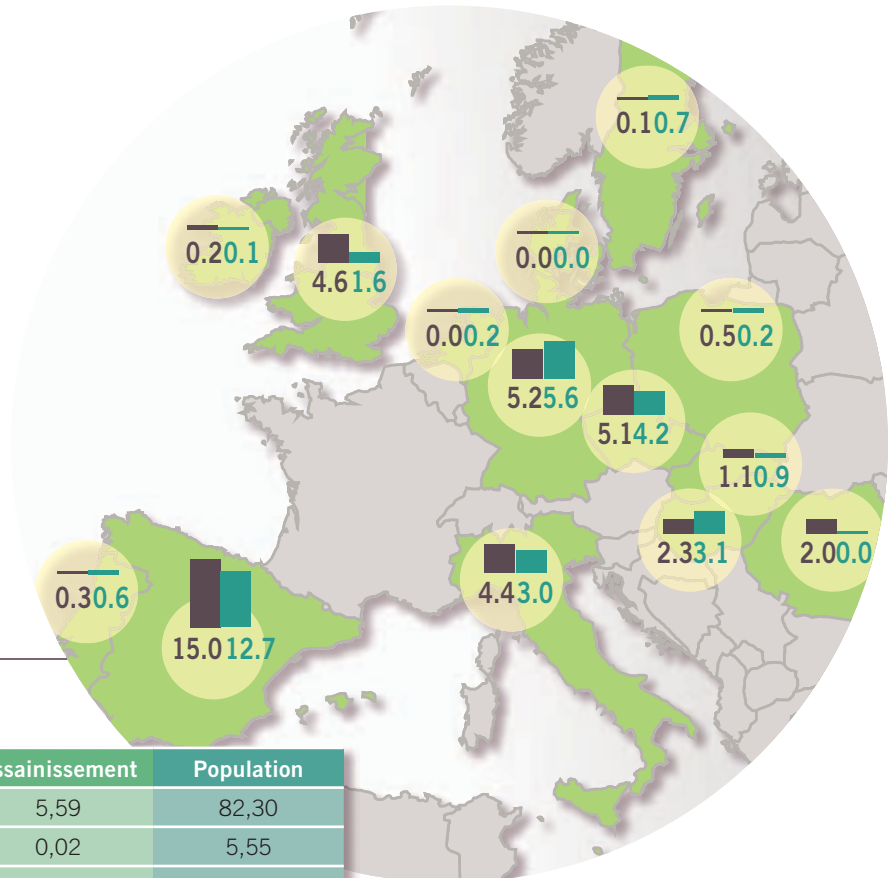
Chiffre d'affaires des opérateurs privés à l'international 2010 : 9,4 milliards d'euros.

Effectifs à l'international 93 200 emplois en 2010.

Eau potable 162,9 millions d'habitants desservis en 2010.

Assainissement 111,6 millions d'habitants raccordés en 2010.

ZOOM SUR L'EUROPE



DONNÉES
(millions d'habitants)

Pays	Eau	Assainissement	Population
Allemagne	5,22	5,59	82,30
Danemark	0,00	0,02	5,55
Espagne	15,05	12,68	46,08
Hongrie	2,28	3,10	9,98
Irlande	0,16	0,11	4,47
Italie	4,38	2,96	60,55
Pays-Bas	0,00	0,22	16,61
Pologne	0,53	0,22	38,28
Portugal	0,26	0,65	10,64
République Tchèque	5,13	4,18	10,49
Roumanie	1,96	0,00	21,49
Royaume-Uni	4,61	1,58	62,04
Slovaquie	1,10	0,89	5,46
Suède	0,10	0,07	9,38



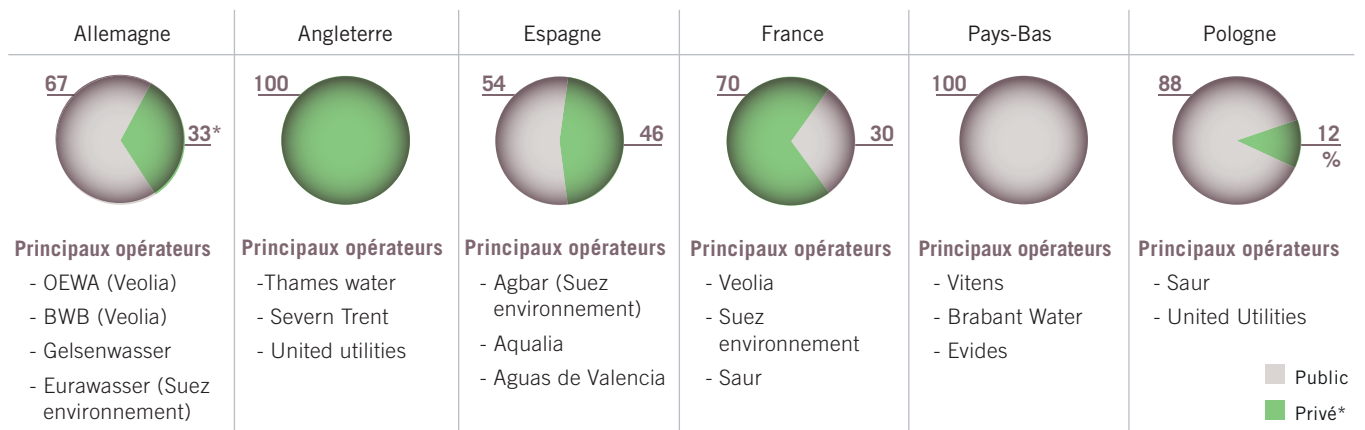
La diversité des modèles de gestion en Europe

L'Europe présente une grande diversité de modèles de gestion des services d'eau potable et d'assainissement, depuis la privatisation des services (Angleterre) jusqu'à une gestion totalement publique (Pays-Bas pour l'eau potable). La France,

l'Espagne ou encore l'Allemagne se situent, quant à elles, dans des modèles mixtes, caractérisés par l'absence de privatisation et la création de partenariats entre la sphère publique et la sphère privée.

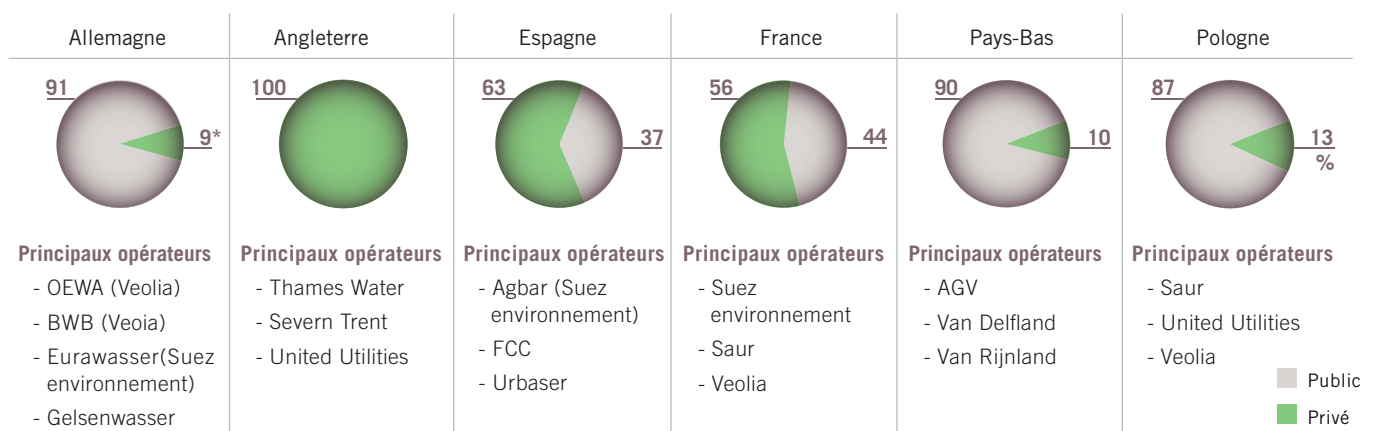
LES PRINCIPAUX OPÉRATEURS DES SERVICES D'EAU POTABLE EN EUROPE

Source : BIPE-Club Enviroscope 2009



LA GESTION DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT EN EUROPE EN 2008

Source : BIPE-Club Enviroscope 2009



* Yc SEM

L'emploi et la formation au sein des entreprises de l'eau

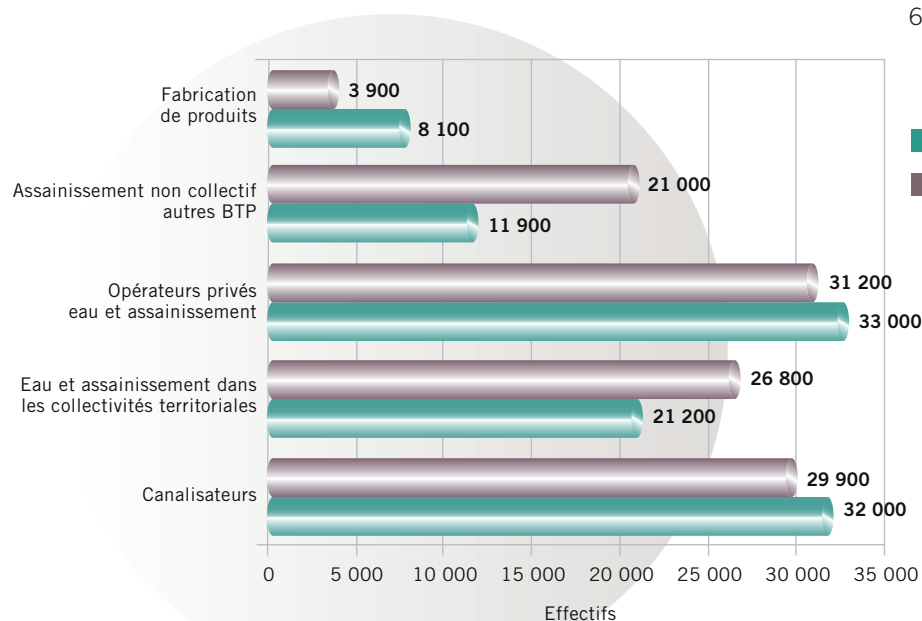
Le secteur de l'eau est un secteur performant en termes d'emploi, notamment porté par l'accroissement des enjeux environnementaux de la dépollution des eaux usées.

Plus de 65 000 personnes au service de l'eau et de l'assainissement

LES EMPLOIS DANS LE SECTEUR DE L'EAU EN 2009

Source : BIPE d'après enquêtes opérateurs 2011 (données 2009) et enquête emploi 2006 (données 2004)

En 2009, l'emploi dans les services d'eau et d'assainissement représentait plus de 60% des emplois totaux du secteur de l'eau. Le niveau de l'emploi dans les services d'eau et d'assainissement était estimé à environ 66 000 personnes.



Total emplois 2009 : 106 200
2004 : 112 800

65 000 emplois directement liés
aux services publics de l'eau
et de l'assainissement en 2009



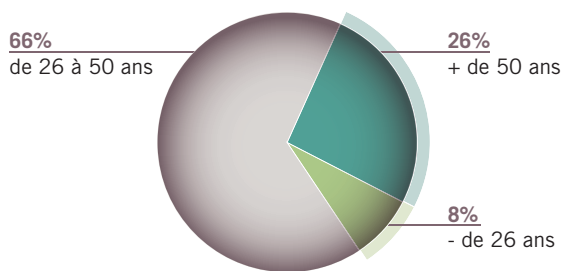
Des effectifs stables chez les entreprises de l'eau : 33 000 salariés en 2010

En 2010, les entreprises de l'eau des services d'eau et d'assainissement ont employé environ 33 000 salariés. Ce niveau est supérieur à celui estimé en 2004 (+6%).

La répartition des salariés a légèrement été modifiée depuis 2008, privilégiant davantage les personnes de moins de 26 ans et celles de plus de 50 ans au détriment des 26 à 50 ans (+1% par rapport à 2008 pour les moins de 26 ans et +2% pour les plus de 50 ans).

EFFECTIFS DES OPÉRATEURS PRIVÉS PAR TRANCHE D'ÂGE

Source : BIPE d'après enquête opérateurs 2011, données 2009

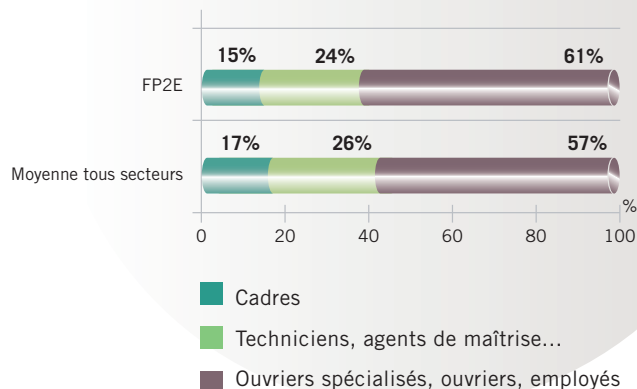


La moitié des recrutements par les entreprises de l'eau concernent les moins de 26 ans

Sur l'année 2010, les entreprises de l'eau ont recruté 3 622 personnes, en léger retrait par rapport à 2008 (4 018). L'effort soutenu en faveur de l'embauche des seniors qui a été conduit par les opérateurs privés en 2008 se poursuit aujourd'hui.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS DES OPÉRATEURS PRIVÉS PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE EN 2010

Source : BIPE, exploitation enquête Emploi 2008 – Insee et enquête opérateurs privés 2010



Un métier de main d'œuvre locale et spécialisée

Comparativement à la moyenne nationale tous secteurs confondus, les entreprises de l'eau emploient davantage de main d'œuvre qualifiée.



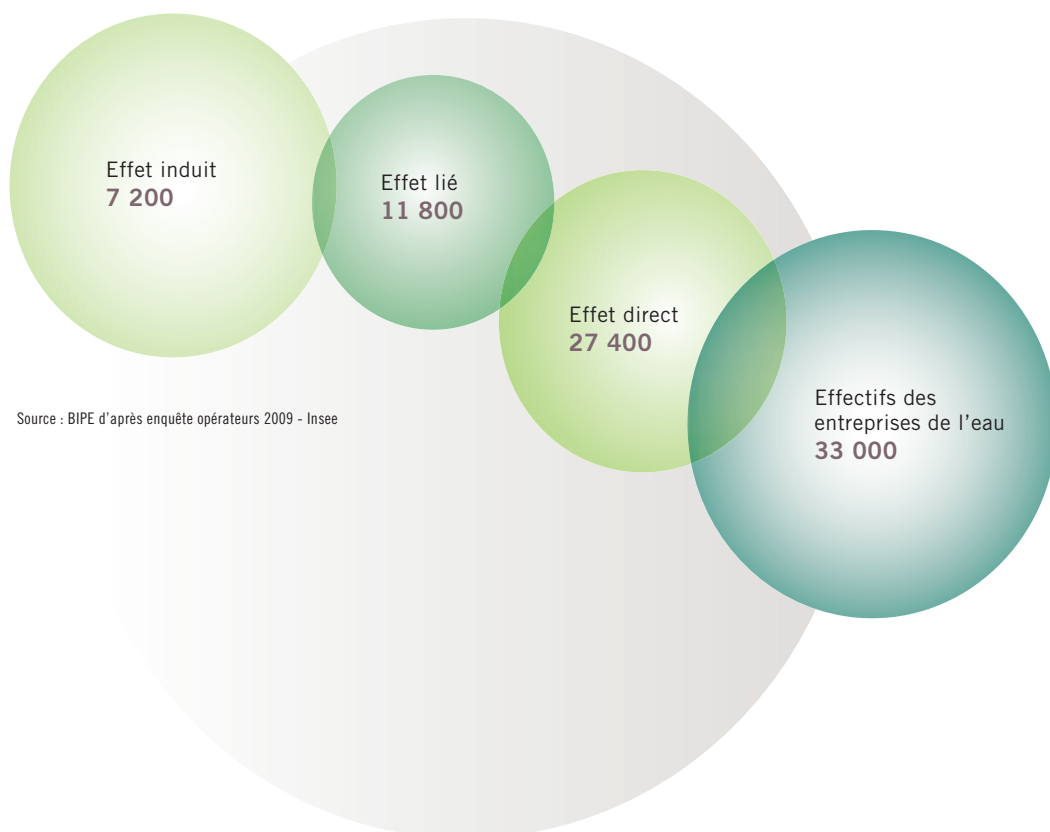
Les entreprises des services publics de l'eau

1 emploi chez les opérateurs
génère environ 1,4 emploi dans
l'économie

L'activité des opérateurs engendre des emplois par leurs achats d'exploitation, les investissements réalisés, les salaires qu'ils distribuent. Ainsi, l'effet direct concerne les emplois engendrés chez les fournisseurs des opérateurs ; l'effet lié correspond aux emplois engendrés par les prestataires et partenaires des fournisseurs des opérateurs ; enfin, l'effet induit est celui créé par la distribution des salaires qui va entraîner les dépenses des salariés (effet consommation) des opérateurs et des fournisseurs.

46 400 emplois sont ainsi générés
par l'activité des entreprises de
l'eau.

La majeure partie des emplois créés concerne les services. Par ailleurs, un contrat gagné à l'international génère une partie des effets directs et indirects sur l'emploi en France.



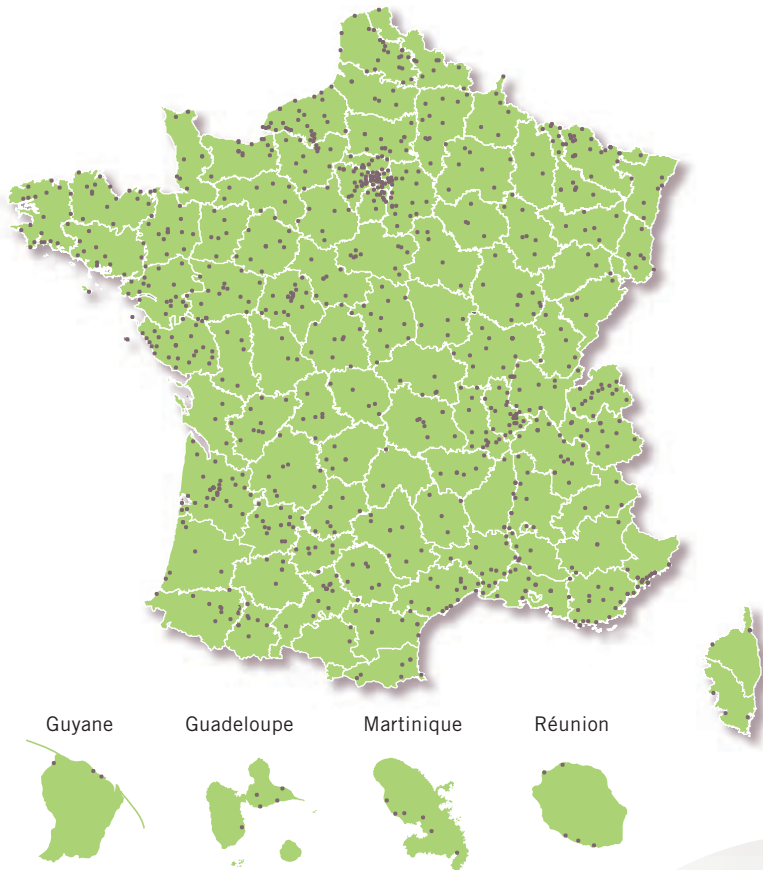
Source : BIPE d'après enquête opérateurs 2009 - Insee



Un emploi réparti sur l'ensemble du territoire

POINTS D'EMBAUCHES DES ENTREPRISES DE L'EAU EN FRANCE

Source : BIPE d'après enquête opérateurs 2006 (métropole) et 2007 (DOM)



Le maintien de bonnes conditions d'emploi

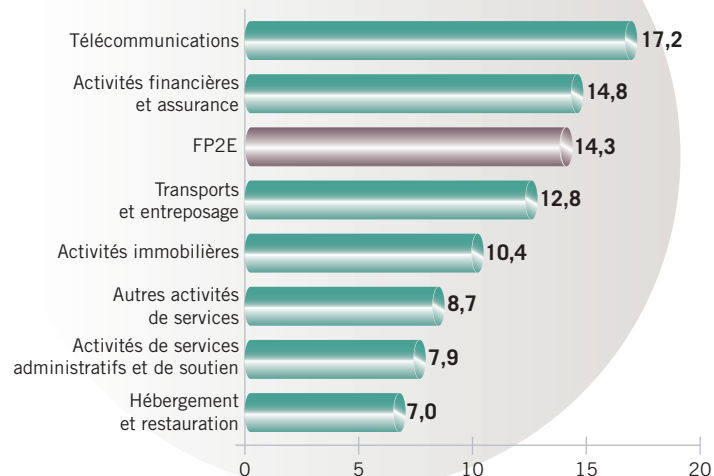
L'ancienneté moyenne des salariés est plutôt élevée chez les entreprises de l'eau ; l'apprentissage des savoir-faire et leur conservation dans le cadre d'une carrière « durable » au sein de l'entreprise font partie de leur politique des ressources humaines.

Après une légère baisse de l'ancienneté, passant de 14,5 années en 2006 à 13,0 années en 2007, l'effet s'estompe ensuite, avec une ancienneté moyenne de 13,7 années en 2008 et de 13,5 années en 2010.

14,3 années d'ancienneté moyenne chez les entreprises de l'eau

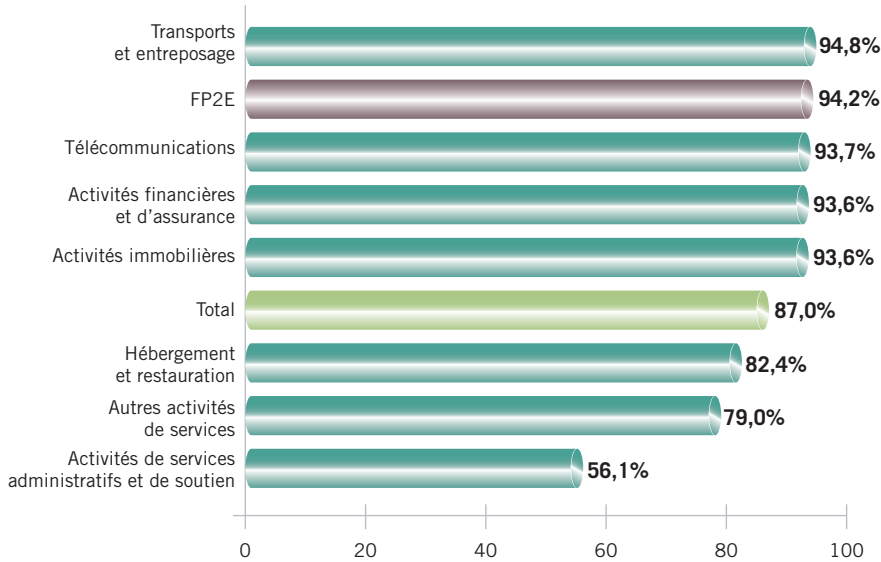
COMPARAISON DE L'ANCIENNETÉ MOYENNE CHEZ LES ENTREPRISES DE L'EAU EN 2009

Source : BIPE exploitation enquête Emploi 2009 INSEE, enquête opérateur 2011 - données 2009



LE TAUX DE CDI CHEZ LES ENTREPRISES DE L'EAU EN 2009 en %

Source : BIPE exploitation enquête Emploi 2009 INSEE, enquête opérateurs 2011 - données 2009



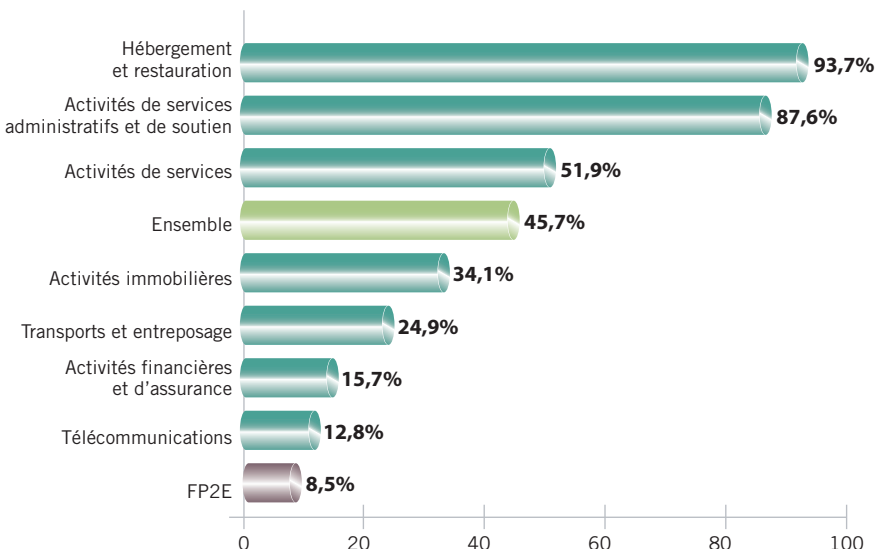
Des emplois stables...

Avec un taux de 94,2%, les entreprises de l'eau ont le taux de recours au contrat à durée indéterminée parmi les plus élevés des services étudiés.

De la même manière, leurs taux très bas de 1,5% de démissions (pour une moyenne de 6,4% dans les services) et de 1,0% de licenciements (pour une moyenne de 2,9% pour le secteur des services) indiquent que les entreprises de l'eau privilégient un emploi stable²³.

LE TURNOVER EN 2010²⁴

Source : Dares, DMMO/EMMO



Un faible turnover

Cette stabilité se retrouve dans le turnover des entreprises de l'eau, très inférieur à la moyenne des services, le plus faible du secteur.

Champ : Établissements d'au moins 10 salariés du secteur concurrentiel (industrie, construction et tertiaire) de la France métropolitaine

23- le turnover n'inclut pas les ruptures conventionnelles et les fins de période d'essai.

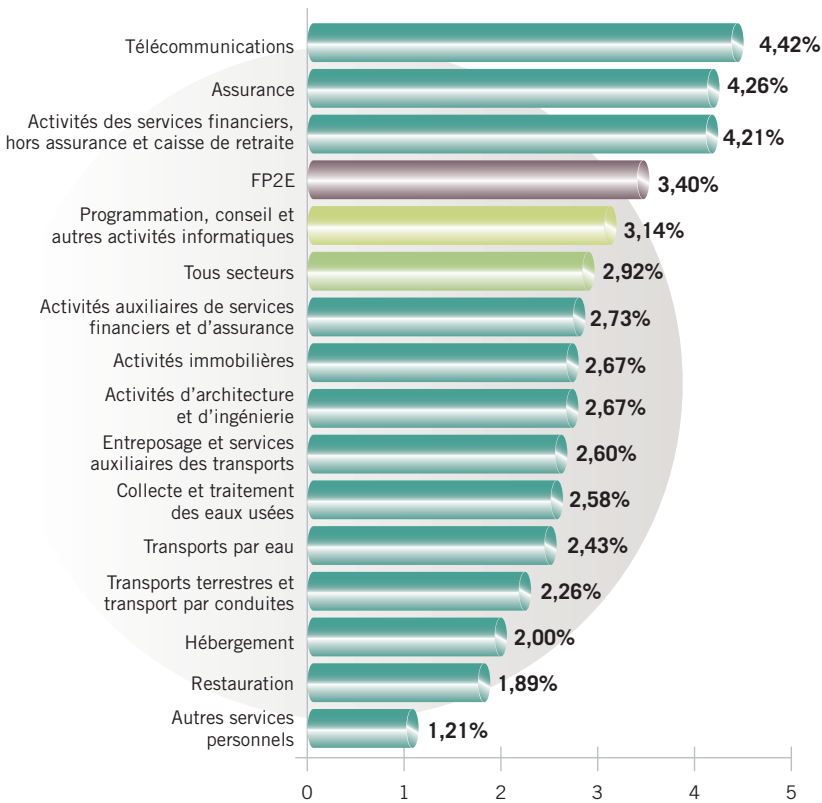
24- Turnover : (taux d'entrée en CDD+taux d'entrée en CDI+Taux de licenciements+taux de démission+Taux de départ en retraite+Taux de sortie pour fin de CDD)/2



Le développement des compétences

LES DÉPENSES DE FORMATION DES OPÉRATEURS PRIVÉS EN 2008 (dépenses de formation/masse salariale en %)

Source : BIPE exploitation des déclarations fiscales des employeurs 2008 - enquête opérateurs 2011 - données 2008



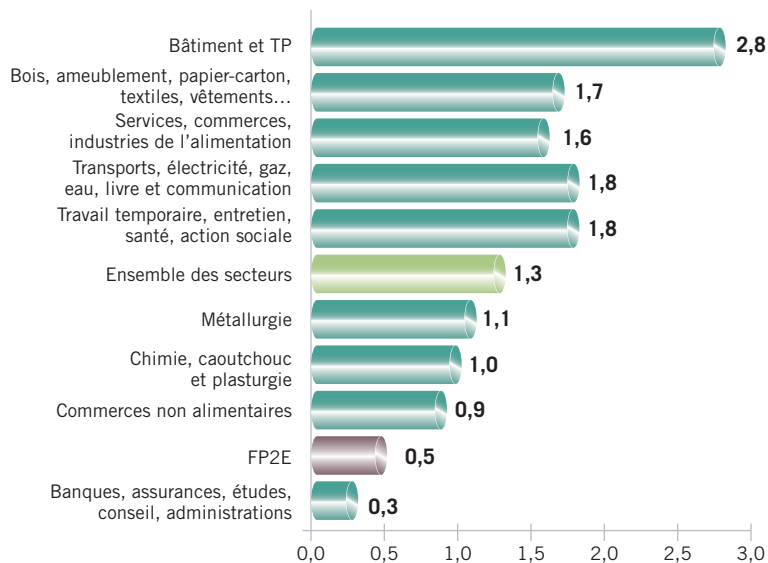
Des dépenses de formation au-dessus de la moyenne des services

Les entreprises de l'eau gèrent le personnel dans la durée et favorisent le développement de leurs compétences. Cela explique un investissement important sur la formation des personnels : les entreprises de l'eau ont des dépenses de formation au-dessus de la moyenne des services. Ces entreprises privilégient, en outre, le recours à l'apprentissage.

Avec 13 heures, le nombre d'heures de formation dispensées aux salariés des entreprises de l'eau figure parmi les plus élevés des services ; il est resté stable sur la période 2004-2010.

TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DANS LES SERVICES²⁵

Source : BIPE, exploitation des données CNAM 2010, enquête opérateurs 2011 - données 2010



Des actions au bénéfice de la santé et de la sécurité des salariés

Les entreprises de l'eau font de la santé et de la sécurité deux de leurs priorités, notamment par la mise en place d'outils méthodologiques de sensibilisation et d'information des salariés. Les taux de fréquence et de gravité des accidents sont parmi les plus bas de l'industrie et des services.

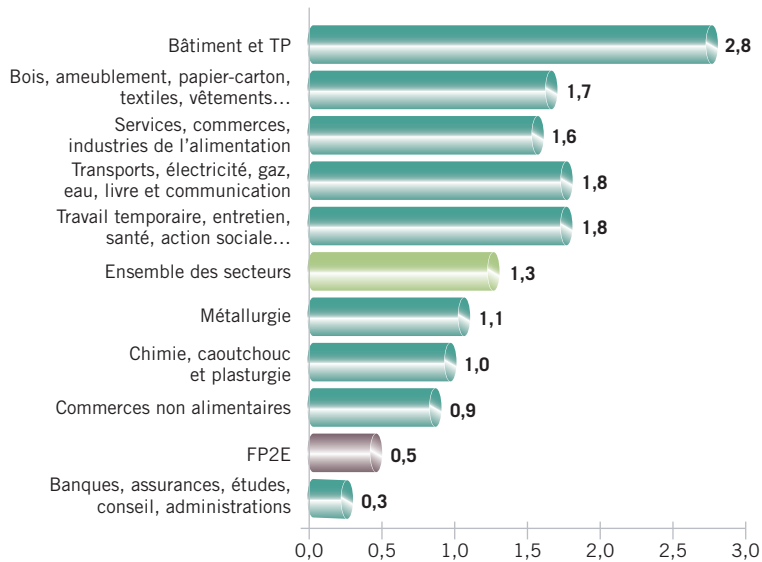
Les entreprises de l'eau ont poursuivi leurs efforts en termes de prévention, avec des conséquences positives : le taux de fréquence des accidents est passé de 18,04 en 2006 à 16,26 en 2008 et à 14,8 en 2010 ; le taux de gravité²⁶ est resté relativement stable, passant de 0,52 en 2006 à 0,51 en 2010.

25- Le taux de fréquence des accidents mesure le nombre d'accidents du travail par millier d'heures travaillées.

26- Le taux de gravité des incapacités temporaires mesure le nombre de journées d'incapacité temporaire de travail par millier d'heures travaillées.

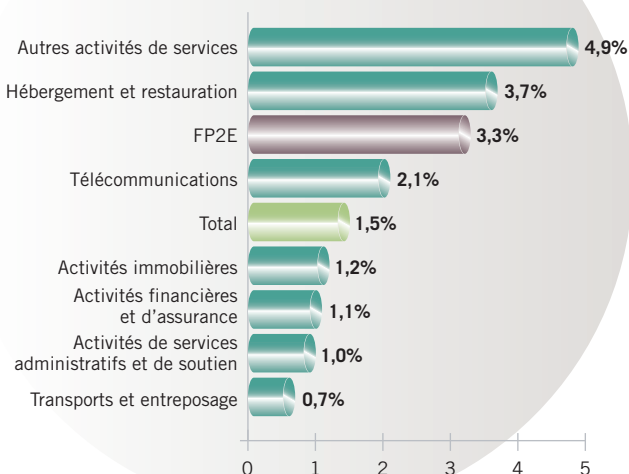
TAUX DE GRAVITÉ DES ACCIDENTS DANS LES SERVICES²⁷

Sources : BIPE d'après enquête opérateurs 2010 (données 2010) - CNAM données 2010



TAUX DE SALARIÉS EN APPRENTISSAGE CHEZ LES ENTREPRISES DE L'EAU en %

Source : BIPE exploitation enquête Emploi 2009 INSEE, enquête opérateurs 2011 - données 2009



Un apprentissage au sein des services d'eau et d'assainissement au-dessus de la moyenne des services

En 2010, 1 481 contrats d'apprentissage étaient en cours au sein des entreprises de l'eau : 1 137 en apprentissage et 344 en professionnalisation, soit 4,6% des effectifs totaux. Le taux de salariés en apprentissage a augmenté entre 2008 et 2010, passant de 2,6% à 3,5%.

Une multiplicité de métiers et de compétences

Pour la production et distribution d'eau :

- ingénieurs d'études ;
- hydrauliciens ;
- hydrogéologues ;
- chefs d'usine de production d'eau ;
- techniciens de traitement d'eau ;
- électromécaniciens ;
- agents d'exploitation ;
- ingénieurs et responsables de réseau ;
- fontainiers ;
- plombiers-releveurs...

Pour l'assainissement des eaux usées :

- agents d'assainissement en milieu rural ;
- chauffeurs opérateurs ;
- contrôleurs de réseau d'assainissement ;
- hydrobiologistes ;
- techniciens de réseau d'assainissement ;
- agents d'assainissement ;
- responsables et agents de stations d'épuration...

Pour la recherche et les contrôles de qualité :

- responsables et techniciens de laboratoire ;
- préleveurs ;
- chimistes ;
- bactériologistes ;
- biochimistes ;
- goûteurs d'eau...

Pour les autres services :

- informaticiens ;
- chargés de clientèle ;
- releveurs de compteurs...

Par ailleurs, les délégataires regroupent des fonctions administratives non spécifiques à leurs métiers (directions des ressources humaines, juridique, comptabilité, marketing, communication, commercial, etc.).

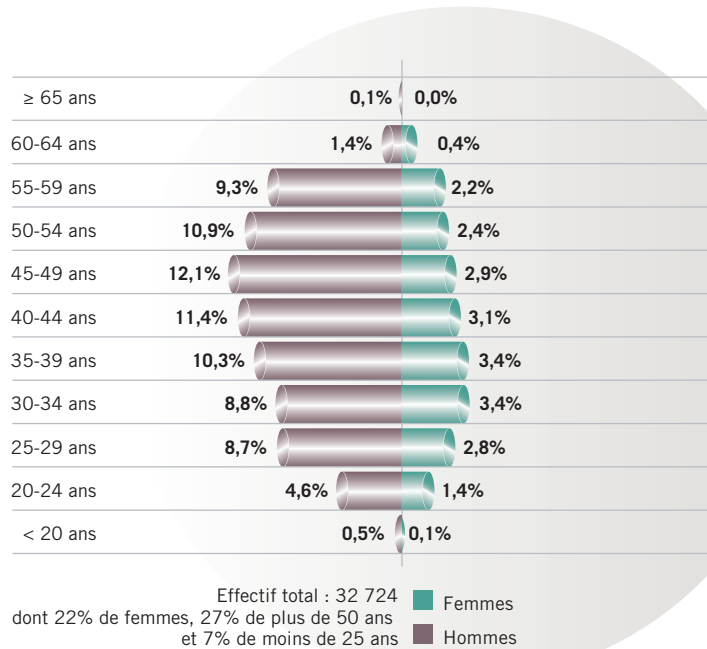
27- Le taux de gravité mesure le nombre de journées perdues par millier d'heures travaillées.



L'évolution de la diversité

LA PYRAMIDE DES ÂGES DES SALARIÉS DES ENTREPRISES DE L'EAU EN 2010

Source : BIPE d'après enquête opérateurs privés 2011



Les entreprises de l'eau sont particulièrement attentives à la diversité des profils au sein de leurs salariés. Face à de nouveaux enjeux, les entreprises de l'eau considèrent que la diversité au sein de leurs équipes est un atout majeur. Favoriser le pluralisme des profils de ses collaborateurs constitue un facteur de cohésion sociale, d'ancrage territorial et c'est une source de créativité ainsi que d'efficacité.

Les entreprises de l'eau ont la volonté de jouer un rôle essentiel en faveur de l'insertion, de l'égalité des chances, de la création de lien social et de lutte contre toute forme de discrimination.

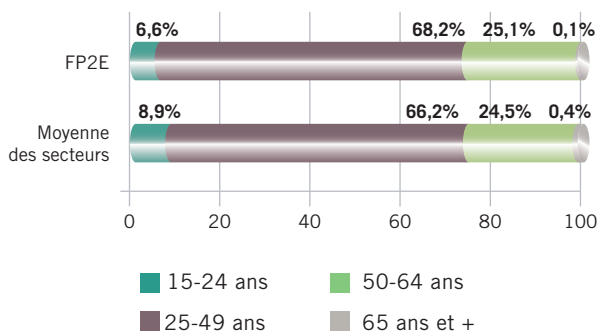
Globalement, la pyramide des âges montre que les salariés sont un peu plus âgés que la moyenne des secteurs de l'industrie et des services. Le profil de la pyramide des âges des salariés hommes montre un taux plus élevé de salariés de plus de 50 ans. Les entreprises de l'eau ont mis en place des actions de tutorat des plus jeunes par les plus anciens. Le profil de la pyramide des salariées montre une proportion plus importante des femmes de 25 à 49 ans.

L'égalité des chances des salariés et l'équité figurent parmi les axes structurants de la gestion des ressources humaines des entreprises de l'eau.

Dans un métier de main-d'œuvre, les entreprises de l'eau poursuivent leurs efforts en faveur de la féminisation des métiers. Ainsi, en 2010, les femmes représentaient 22% des salariés et 31% des recrutements totaux (soit une hausse de 3 points par rapport à l'année 2008).

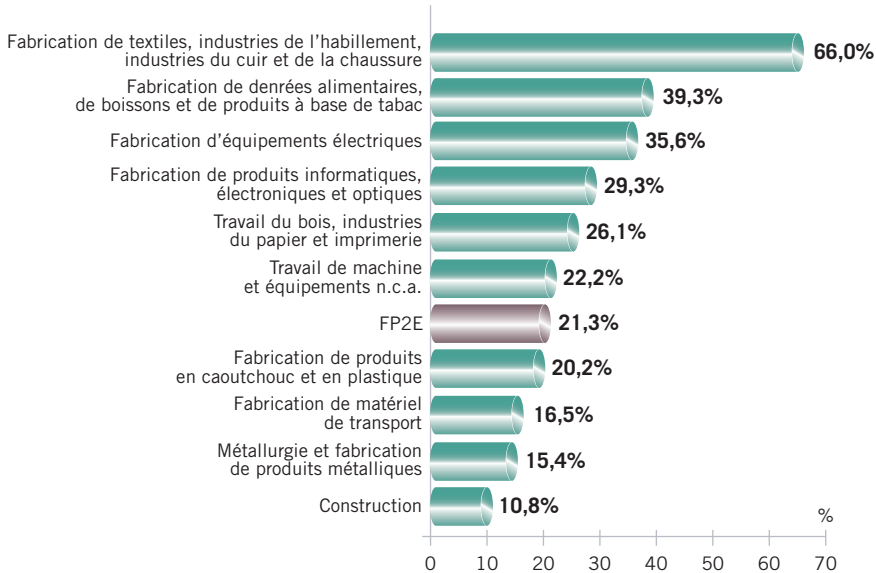
PYRAMIDE DES ÂGES COMPARÉE À LA MOYENNE DES AUTRES SECTEURS

Source : BIPE exploitation enquête Emploi 2009 Insee, enquête opérateurs 2011 - données 2009



POURCENTAGE DE L'EMPLOI FÉMININ DANS L'EFFECTIF TOTAL DES SECTEURS DE L'INDUSTRIE

Source : BIPE exploitation enquête Emploi 2009 INSEE, enquête opérateurs 2011 - données 2009



Dans une profession située entre l'industrie et les services, le taux d'emploi féminin chez les entreprises de l'eau se situe plutôt dans la moyenne des secteurs industriels.

La part de l'emploi féminin chez les cadres évolue à la hausse, passant de 25% en 2008 à 25,5% en 2009 et 26% en 2010. Elle est plus élevée chez les entreprises de l'eau que dans la plupart des secteurs industriels.

La prise de conscience qui s'est mise en place chez les entreprises de l'eau après avoir observé que le taux de salariés handicapés était situé en dessous de la moyenne de la plupart des secteurs avec un chiffre de 2,1% en 2004 a permis une hausse du taux de salariés handicapés depuis 2007, passant de 2,5% à 2,7% en 2008 et à 3% en 2010.

La poursuite du dialogue social

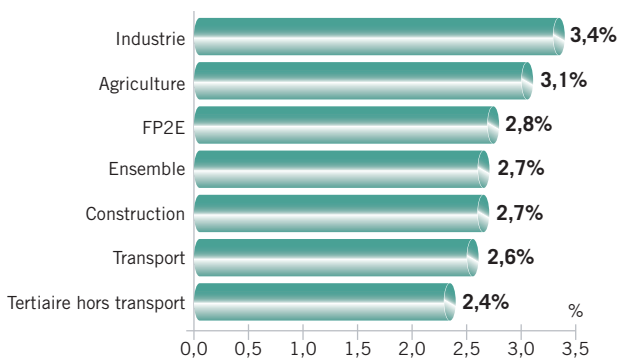
Les entreprises de l'eau sont à l'écoute de leurs salariés afin de maintenir des conditions de travail qui répondent à leurs attentes, de favoriser l'esprit d'entreprise, de préserver une atmosphère collaborative. Les entreprises de l'eau comptent près de 3 400 représentants du personnel (délégués

syndicaux, délégués du personnel, élus du comité d'entreprise), soit environ 10% des effectifs.

Par ailleurs la FP2E, via sa commission sociale composée paritairement de représentants des entreprises et des organisations syndicales représentatives de la branche, est chargée de faire évoluer la convention collective de la branche des entreprises de l'eau et de l'assainissement, applicable depuis décembre 2000 à l'ensemble des salariés de la branche. Elle signe avec les organisations syndicales nationales représentatives dans la branche des accords qui sont étendus par arrêtés ministériels à l'ensemble des entreprises de la branche.

TAUX DE SALARIÉS HANDICAPÉS

Source : BIPE exploitation enquête Emploi 2009 INSEE, enquête opérateurs 2011 - données 2009





Sur les deux années 2009 et 2010, ont été signés et étendus :

- 2 avenants à la convention collective de branche revalorisant les salaires minimaux par groupe de classification ;
- un avenant à l'accord de branche sur la formation professionnelle ;
- un accord de branche sur la participation et l'épargne dans l'entreprise ;
- un accord de branche sur la diversité dans l'entreprise.

De plus, au sein de la commission sociale, a été constitué en 2008 un observatoire prospectif des métiers de l'eau et de l'assainissement. Sa fonction est d'engager des études et réflexions sur l'évolution prévisible des métiers de la branche.

À ce titre, une première étude a été réalisée par le cabinet Bernard Brunhes Consultant sur la cartographie des métiers de la branche. Les résultats ont été validés par le comité de pilotage de l'observatoire.

Cette étude préconise notamment la création :

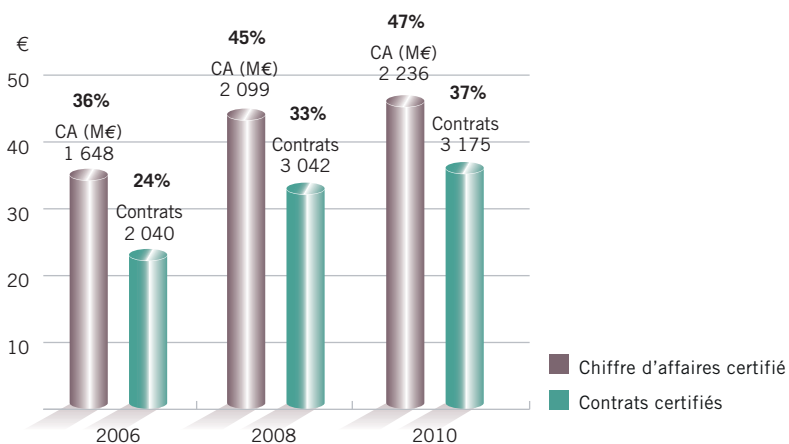
- d'outils de communication en direction des salariés et managers des entreprises ;
- d'outils de reconnaissance professionnelle ;
- et enfin, pour certains métiers, la création de kit de communication afin de les rendre plus attractifs.

La limitation de l'impact des activités des opérateurs privés sur l'environnement

Le développement de la certification ISO 14001

CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE (ISO 14001)

Source : BIPE d'après enquête opérateurs 2007, 2009 et 2011



Les entreprises de l'eau veillent à limiter l'impact environnemental de leur activité en s'engageant dans une démarche globale, qui se traduit notamment par le développement de la certification ISO 14001, en partenariat avec les collectivités, et pour laquelle elles ont développé un véritable savoir-faire. En 2010, 37% des contrats sont ainsi certifiés, ce qui représente près de la moitié du chiffre d'affaires réalisé par les entreprises de l'eau. Ces chiffres sont en nette progression par rapport à 2008.

La limitation des émissions de gaz à effet de serre

Dans un contexte de changement climatique attesté, les entreprises de l'eau s'engagent à limiter les émissions d'énergie de gaz à effet de serre (GES), notamment grâce à l'optimisation énergétique des process industriels.

Les principaux postes contributeurs des services d'eau et d'assainissement sont :

- pour l'eau potable, dans le cadre de l'activité de production : le pompage et le premier refoulement ;
- pour l'assainissement : l'aération des eaux usées dans les usines et le relevage dans les réseaux.

En 2010, les entreprises de l'eau évaluent leurs émissions liées à leurs consommations directes et indirectes* à 5,33 kg eqCO²/hab./an pour l'eau potable et 6,14 pour l'assainissement, contre respectivement 4,94 et 6,39 en 2008. Pour l'eau potable, la baisse des émissions s'explique sur un plan structurel par une baisse des quantités d'eau prélevées mais également par les efforts des opérateurs privés en termes d'efficacité énergétique des équipements. Pour l'assainissement, la hausse s'explique par l'amélioration des niveaux de traitements.

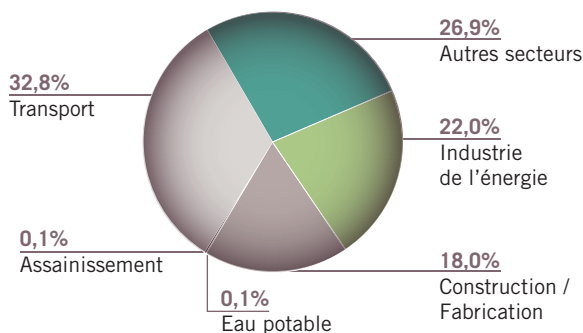
Ces émissions représentent les besoins totaux en énergie des opérateurs afin de subvenir aux besoins en eau potable et en assainissement de la population desservie.

À titre de comparaison, ces émissions annuelles équivalent au gaz carbonique émis pour parcourir un peu plus de 100 km avec un véhicule Renault de type Twingo essence, ou encore d'un véhicule Peugeot diesel de type 206.

Le graphique ci-contre montre les émissions de gaz à effet de serre (GES) énergétiques, c'est-à-dire issues de l'électricité et de la chaleur consommées ainsi que des combustibles et des carburants brûlés pour chaque secteur d'activité, rapportés à la population. Ce graphique permet, pour la population concernée, d'illustrer la part des émissions de GES liée à l'activité des services d'eau potable et d'assainissement exploités par les entreprises de l'eau.

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GES ÉNERGÉTIQUES* par habitant

Sources : Citepa/ADEME 2011 (données 2008) - enquête opérateurs 2011 (données 2008)



Total des émissions énergétiques/
habitant en 2008 : 6,39 tonnes

* Émissions provenant de la consommation d'électricité et de chaleur, ainsi que de l'utilisation de combustibles et de carburants d'origine fossile.

Les indicateurs
de performance
des services délégués
en 2010

Les évolutions 2008-2009

Complément

Les indicateurs de performance des services délégués en 2010

INDICATEURS DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE

VARIABLE	2008	2010	Unité
Contrôle sanitaire : microbiologie – taux de conformité Clé : volumes correspondants	99,6	99,7	%
Contrôle sanitaire : physico chimie – taux de conformité Clé : volumes correspondants	98,7	98,6	%
Rendement du réseau de distribution Clé : volumes correspondants	82,0	81,1	%
Taux d'impayés (facture année n-1) Clé : chiffre d'affaires correspondant	0,7	0,7	%
Taux de réclamation Clé : nombre d'habitants correspondant	4,8	4,9	‰
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable Clé : linéaire correspondant	56,1	55,6	%
Indice linéaire des volumes non comptés Clé : linéaire correspondant	5,9	4,8	m ³ /km/jour
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau Clé : volumes correspondants	53,1	58,2	%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées Clé : nombre d'habitants correspondants	3,1	2,8	Nb/1 000 abonnés
Existence d'une commission consultative des services publics locaux Clé : nombre d'habitants correspondants	79	85	%

Attention : entre 2008 et 2010, le périmètre de l'enquête a évolué pour intégrer également les services d'eau potable de moins de 10 000 habitants.

INDICATEURS DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

VARIABLE	2008	2010	Unité
Taux d'impayés (facture année n-1) Clé : chiffre d'affaires correspondant	0,9	0,8	%
Taux de réclamation Clé : nombre d'habitants correspondants	3,2	2,4	‰
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées Clé : linéaire correspondant (km)	53,1	50,1	%
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes Clé : tonnage correspondant	94,7	98,6	%
Nombre de point de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes du curage par 100 km du réseau Clé : linéaire correspondant (km)	4,8	4,8	Cf libellé
Existence d'une commission consultative des services publics locaux Clé : nombre d'habitants correspondants	71	71	%

Attention : entre 2008 et 2010, le périmètre de l'enquête a évolué pour intégrer également les stations d'épuration de moins de 10 000 équivalent habitant.

Depuis 2002, les entreprises de l'eau ont mis en place, pour les services délégués de plus de 10 000 habitants (soit environ pour 30 millions d'habitants), un référentiel d'indicateurs de performance fournis chaque année dans les rapports du délégataire. À compter de l'exercice 2008, dans le cadre du décret et de l'arrêté du 2 mai 2007, une partie de ces indicateurs a été généralisée à l'ensemble des modes de gestion, car ils doivent également figurer dans les rapports annuels des maires. De nouveaux indicateurs ont été également institués.

Depuis 2008, la FP2E poursuit la démarche de fiabilisation, selon les préconisations de la circulaire interministérielle du 28 avril 2008 relative à la mise en œuvre du Rapport sur le Prix et la Qualité des Services d'Eau et d'Assainissement.

Sur le plan réglementaire, on compte 29 indicateurs de performance au total :

- 6 indicateurs communs aux services publics d'eau potable et d'assainissement collectif ;
- 9 indicateurs spécifiques pour l'eau potable ;
- 8 indicateurs pour l'assainissement.

Certains indicateurs relèvent plus particulièrement de la collectivité.

Les indicateurs de performance présentés ici rendent compte de la performance des services délégués et des marges de progression possibles sur des sujets tels que la qualité de l'eau potable, la continuité et la qualité du service assuré aux consommateurs, et la mise en place par la collectivité d'outils de connaissance de son patrimoine enterré (réseaux de distribution d'eau potable).

11 indicateurs (dont l'un sous forme de nuage de points) avaient été présentés en 2006. La fiabilisation des données et la mobilisation des opérateurs pour répondre aux exigences réglementaires ont permis d'en présenter 16 en 2010.

Les évolutions 2008-2009

Les données présentées dans la brochure ont plusieurs sources :

- les organismes institutionnels (MEDDTL, SOeS, agences de l'eau...);
- les opérateurs ;
- le BIPE ;

Par ailleurs, des calculs ont été réalisés à partir de données existantes et d'hypothèses faites par le BIPE.

La FP2E et le BIPE ont pour objectif de renforcer d'année en année la fiabilité de l'information produite, encore parfois amoindrie aujourd'hui par le manque d'homogénéité dans l'information statistique et/ou par l'absence de données chiffrées de base.

De ce point de vue, le domaine de l'eau est en constante évolution. Les actions des acteurs institutionnels sont orientées vers une meilleure compréhension du secteur. De leur côté, les opérateurs s'organisent pour produire davantage d'information et contribuer ainsi à une meilleure connaissance de leur activité.

Aussi, certaines données présentées dans le cadre de la brochure sont appelées à évoluer régulièrement et ne peuvent être strictement comparées d'une année sur l'autre.

C'est pour cela que nous avons choisi de faire figurer dans le cadre de cette cinquième édition les évolutions 2008-2009 à méthodologie constante.

	2008	2009
Volume eau potable facturé (Mm ³)	4 055	3 909
Opérateurs publics - facturation eau potable hors taxes et redevances (M€)	1 551	1 553
Opérateurs privés - facturation eau potable hors taxes et redevances (M€)	4 216	4 070
Volume d'assainissement facturé (Mm ³)	3 532	3 416
Opérateurs privés - facturation assainissement hors taxes et redevances (M€)	2 461	2 358
Opérateurs publics - facturation assainissement hors taxes et redevances (M€)	1 753	1 784
Opérateurs privés - CA HT eau potable (M€)	3 614	3 779
Opérateurs privés - CA HT assainissement (M€)	1 367	1 406
Part collectivité eau potable (M€)	602	291
Part collectivité assainissement (M€)	1 094	952
Opérateurs publics - total facturation eau potable (M€) y compris part collectivité	2 153	1 844
Opérateurs publics - total facturation assainissement (M€) y compris part collectivité	2 847	2 737
Investissement (M€)	6 018	6 656

Complément

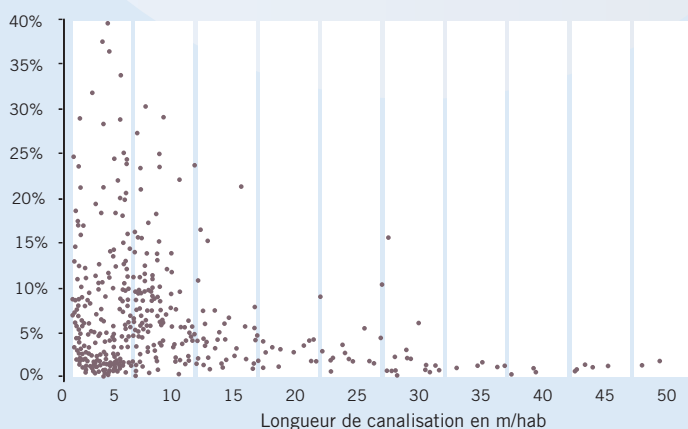
L'indice linéaire de perte

INDICE LINÉAIRE DE PERTE EN RÉSEAU RAPPORTÉ AU LINÉAIRE DE RÉSEAU PAR HABITANT

Source : BIPE d'après enquête opérateurs 2009 (sur 464 services de + de 10 000 habitants)

L'indice linéaire de perte (ILP) rend compte des pertes en eau ramenées à la longueur de canalisation. Il révèle les efforts conjoints des exploitants et des collectivités pour réduire les fuites (surveillance, détection, réparation, renouvellement). Le schéma ci-contre représente l'indice linéaire de perte et d'eau consommée non comptée des services délégués de plus de 10 000 habitants (et produisant plus de 2000 m³/jour). Il est fonction de la densité de réseau (la longueur de canalisation par habitant). Le schéma montre que l'ILP est compris entre 1 et 45 m³/km/j. Plus le réseau est dense, plus l'indice est élevé.

indice linéaire
de pertes en réseau



Rappel de la définition :

$ILP (m^3/j/km) = (\text{volume mis en distribution} - \text{volume comptabilisé}) / 365 / \text{longueur totale du réseau hors branchements avec volume mis en distribution} = \text{volume produit} + \text{volume importé} - \text{volume exporté}$

Cette notion permet de rapporter le volume de pertes à l'importance du réseau, et donc de comparer l'état physique de deux réseaux.

La FP2E

Créée en 1938, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) regroupe la quasi-totalité des entreprises assurant la gestion des services d'eau et d'assainissement, en France.

Il s'agit de :

- **E2S (Siagnole) ;**
- **Lyonnaise des Eaux ;**
- **Nantaise des Eaux Services ;**
- **Saur ;**
- **Société de Fin d'Oise ;**
- **Sogedo ;**
- **Veolia Eau.**

La Fédération apporte aux élus, aux représentants des consommateurs ainsi qu'aux responsables de l'autorité publique un éclairage professionnel sur les thématiques propres aux métiers de l'eau. Pour ce faire, la FP2E s'appuie sur la pratique quotidienne de ses adhérents dans le pilotage des installations, la gestion de la clientèle, les relations avec les administrations locales, l'ingénierie tarifaire ainsi que sur les travaux de ses 7 commissions (économique, scientifique et technique, juridique, sociale, clientèle, affaires européennes, hygiène et sécurité), ouvertes aux experts des entreprises membres.

Le BIPE

Créé en 1958, le BIPE est une société d'études économiques et de conseil en stratégie auprès des grandes entreprises privées et des pouvoirs publics.

Avec ses 50 consultants basés à Paris, le BIPE appuie ses méthodes d'intervention sur :

- la combinaison de savoir-faire en prévision économique, en analyse stratégique et en prospective ;
- la maîtrise des outils de simulation et de modélisation ;
- une spécialisation de ses experts dans les secteurs-clés de l'économie.

Le BIPE a développé une compétence particulière dans les secteurs de l'eau et des déchets. Son expertise et ses services d'analyse de l'économie des services liés à l'eau et aux déchets (constitution des prix, équilibre économique, perspective de développement, besoin d'investissement, points de blocage) accompagnent les pouvoirs publics, leurs partenaires institutionnels et les industriels dans leur développement.

Méthodologie

Les résultats présentés dans ce document sont basés sur l'analyse des données collectées auprès des principaux acteurs de référence. Leur recueil a été organisé selon 2 approches :

- une exploitation des sources publiques nationales (MEEDDTL, SOeS, agences de l'eau...) ;
- une enquête exhaustive auprès des entreprises membres de la FP2E ;
- des calculs à partir de données existantes et d'hypothèses posées.

D'année en année, la FP2E et le BIPE ont pour objectif de renforcer l'information produite. De ce point de vue, le domaine de l'eau est en constante évolution : les actions des acteurs institutionnels sont orientées vers une meilleure compréhension du secteur et, de leur côté, les opérateurs s'organisent pour produire davantage d'information. Mais cela prend du temps. Aussi, certaines données présentées dans le cadre de cette brochure sont appelées à évoluer régulièrement et, parfois, ne peuvent être strictement comparées d'une année sur l'autre.



BIPE - Le Vivaldi
11-13, rue René-Jacques,
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
Tél. 01 70 37 23 23
Fax 01 70 37 23 00
E-mail contact@bipe.fr
www.bipe.fr



LES ENTREPRISES
DE L'EAU

FP2E
Fédération Professionnelle
des Entreprises de l'Eau
48, rue de la Bienfaisance,
75 008 Paris
Tél. 01 53 70 13 58
Fax 01 53 70 13 41
E-mail fp2e@fp2e.org
www.fp2e.org